R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

RAPPORT DE PRÉSENTATION

2012

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012

Introduction

Editorial 1

Faits marquants de l'exercice 2012 2

En Synthèse

Chiffres-clés 4

Conjoncture

Environnement International de la France 12

Activité, patrimoine et financement

États financiers 14

L'activité de l'état 18

Le patrimoine de l'état 36

Le financement de l'état 44

Perspectives

Perspectives 48

L'environnement des comptes

Controle interne et systeme d'information 49

Développement durable 52

Ressources humaines 56

Gestion publique et comptes de l'état

Les comptes de l'état dans le cycle de la gestion des finances publiques 61

Périmètre des comptes de l'état 66

Pour aller plus loin

Lexique 68

Contacts 77

Editorial

La comptabilité patrimoniale, outil de décision et d'orientation des finances publiques.

Etablis depuis 2006 en France et encore peu répandus au plan international, les comptes en droits constatés (ou comptabilité patrimoniale) visent à offrir au niveau macroéconomique le même type d'information que les états financiers de la comptabilité privée: ils s'intéressent donc à l'ensemble des engagements de l'État et non plus seulement aux flux d'encaissements et de décaissements.

L'État publie pour la 7ème année consécutive le compte général de l'État accompagné du rapport de présentation dans le cadre du projet de **loi de règlement du budget et d'approbation des comptes,** conformément à l'article 54 de la loi organique relative aux lois de finances entré en application en 2006.

Les règles en vigueur depuis cette date instaurent une comptabilité en droits constatés aux côtés de la comptabilité de caisse publique traditionnelle, pour les comptes relevant du périmètre de l'État.

Dans ce cadre, le **rapport de présentation** se donne pour ambition d'apporter une lecture complémentaire du compte général de l'État tant auprès des lecteurs familiers avec les informations comptables que de ceux qui le sont moins. Ainsi, en premier lieu, les chiffres clés concourant au **résultat comptable de - 92,8 Md€** en 2012 seront replacés dans le contexte de **l'environnement international de la France**, d'informations complémentaires sur **les ressources humaines, le développement durable** et sur **la production des comptes de l'État** (contrôle interne et système d'information, cycle de la gestion des finances publiques, périmètre des comptes de l'État…).

« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

(Article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789).

En second lieu, l'analyse du contenu des comptes de l'année 2012 fait ressortir les faits marquants suivants :

- une **stricte maîtrise du budget avec baisse historique des dépenses de l'État** (- 0,3 Md€ par rapport à 2011 des dépenses y compris dette et pensions) et un **dynamisme des recettes** notamment grâce aux mesures de réformes fiscales de la deuxième loi de finances rectificative pour 2012. Il en résulte un déficit budgétaire de l'État (hors FMI) de - 87,1 Md€, en nette amélioration par rapport au déficit de l'an dernier (- 90,7 Md€ en 2011), malgré une croissance atone.

- la mise en place **du Mécanisme européen de stabilité (MES)** ayant un caractère permanent à l'inverse du Fonds européen de stabilité financière (FESF) qu'il remplace. Doté d'un capital de 700 Md€, le MES bénéficie d'une capacité nouvelle d'intervention de 500 Md€ et aura vocation à préserver la stabilité financière en Europe. La nouveauté réside également dans sa forme juridique, organisation internationale soumise au droit public international, dont tous les États membres de la zone euro sont détenteurs de parts en capital ;

- les effets en année pleine des nouvelles **mesures fiscales** votées en 2011 et, pour leur quote-part annuelle, de celles intervenues au cours de l'exercice 2012.

Enfin, la **certification des comptes de l'État** est un gage fort de sincérité et de transparence des comptes de la France, depuis ces sept dernières années. Les équipes de la Direction générale des Finances publiques œuvrent constamment à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'information financière, ce qui a permis à la France d'être le seul pays de la zone euro à avoir ses comptes certifiés.

Faits marquants de l'exercice 2012

L'année 2012 se caractérise par :

– une stricte maîtrise de l'exécution budgétaire avec une baisse historique des dépenses de l'État y compris dette et pensions (- 0,3 Md€ par rapport à 2011) ;

– une amélioration significative du solde budgétaire malgré une croissance atone (- 87,1 Md€, contre - 90,7 Md€ en 2011) ;

– l'évolution des modes d'intervention européens avec la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (MES) qui prend le relais du Fonds européen de stabilité financière (FESF) ;

– la volonté réaffirmée de soutenir les collectivités locales en répondant à leurs besoins spécifiques de financement par la mise en place d'un plan de soutien dédié.

février

Adoption du Second plan d'aide à la Grèce

Adopté par l'Union européenne, le FMI et la Banque centrale européenne, ce plan, à hauteur de 109 milliards €, contribue au besoin de financement et à la recapitalisation du secteur bancaire grec jusqu'en 2014.

mars

Mécanisme européen de Stabilité (MES)

Le MES prend le relais du FESF dans sa mission d'assurer la stabilité financière de la zone euro. Il est entré en vigueur le 8 octobre 2012.

juin

Aide financière aux banques espagnoles

L'Espagne et ses partenaires de la zone euro valident un accord de prêt pouvant atteindre jusqu'à 100 milliards € pour pallier les faiblesses de son secteur bancaire. Le versement a été effectué via le MES.

juillet

Financement des collectivités locales :

L'État met en place une enveloppe financière exceptionnelle sur fonds d'épargne de 3 milliards € en réaffirmant la nécessité de solutions pérennes pour permettre aux collectivités d'assurer leurs financements pour l'année en cours.

Adoption de la loi n°2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012 :

Cette loi a constitué le premier acte du rétablissement des comptes publics dans la justice qui est au coeur de l'action menée par le Gouvernement, et a permis de financer les premières mesures marquanr la priorité accordée à l'enseignement (créations de postes dans l'éducation nationale dès la rentrée de septembre 2012).

juillet

Plan de soutien à la filière automobile

Pour contribuer au redressement de la filière automobile française en difficulté, l'Etat prévoit : - de favoriser l'innovation en réorientant 350 millions € du programme d'investissements d'avenir en faveur des projets innovants liés aux véhicules de demain ;

– de soutenir la trésorerie et l'investissement des acteurs en débloquant 600 millions € via notamment Oséo et le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA) ;

– d'encourager le développement des véhicules propres, en augmentant le bonus écologique pour un véhicule électrique de 5 000 à 7 000 € et de 2 000 à 4 000 € pour un véhicule hybride.

octobre

Inauguration du MES

Inauguration officielle du MES le 8 octobre lors de la première réunion du conseil des gouverneurs.

Banque publique d'investissement (BPI)

Le projet de loi sur la création de la BPI a été adopté en Conseil des ministres le 17 octobre 2012. Son but : pallier les insuffisances de fonds propres des entreprises et endiguer les risques d'assèchement de certains compartiments du marché du crédit. Elle devrait en particulier permettre aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) d'accéder à des outils de financement diversifiés et de renforcer l'innovation et les exportations.

novembre

Financement des collectivités locales : Recapitalisation de Dexia

Le conseil d'administration de Dexia SA a marqué son accord de principe à une augmentation de 5,5 milliards € du capital de la banque franco-belge Dexia. Les états belge et français se sont engagés à souscrire intégralement à cette opération, à concurrence de 53 % pour la Belgique et 47 % pour la France, soit 2,585 milliards €. Parallèlement, le plafond de la garantie accordée à Dexia passe de 90 à 85 milliards € dont 45,59 % pour la France, soit 38,76 milliards €.

décembre

Adoption de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012

Cette loi a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mesure phare du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce crédit d'impôt permet d'alléger de 20 Md€ par an, avec une montée en charge progressive sur trois ans (10 Md€ dès la première année), les coûts des entreprises, afin de leur redonner les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale, pour celles qui y sont directement exposées, et pour l'ensemble des entreprises, de concourir à la compétitivité de l'économie nationale par la modération de leurs coûts.

Le résultat en 2012

Les chiffres de la synthèse sont en millards d'euros (Md€) sauf précision contraire

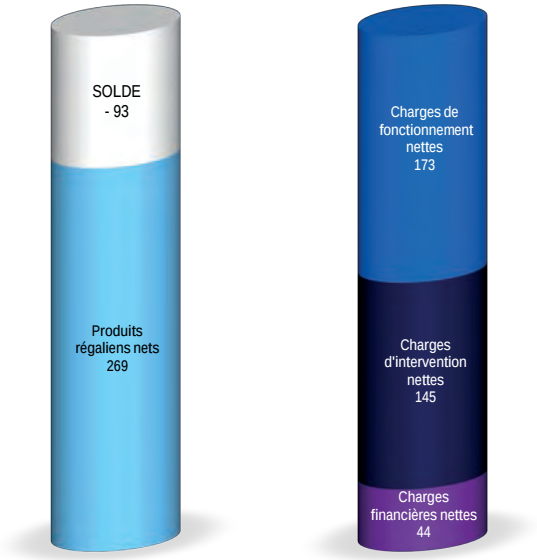

Le résultat patrimonial 2012

Le **solde des opérations de l'exercice** 2012 s'établit à – 92 770 M€.

L'année 2012 enregistre un recul du résultat patrimonial par rapport à l'exercice précédent dans un contexte marqué par la crise économique et financière.

*Le **résultat patrimonial** de l'État se détériore de 11,8 milliards d'euros sur un an*

La hausse des produits fiscaux nets (+ 3 032 M€ et + 13 378 M€ à périmètre comparable *) ne couvre qu'en partie la hausse des charges nettes (+ 13 425 M€) dont près de la moitié (+ 5 110 M€) provient d'opérations d'inventaire (dotations et reprises de provisions).

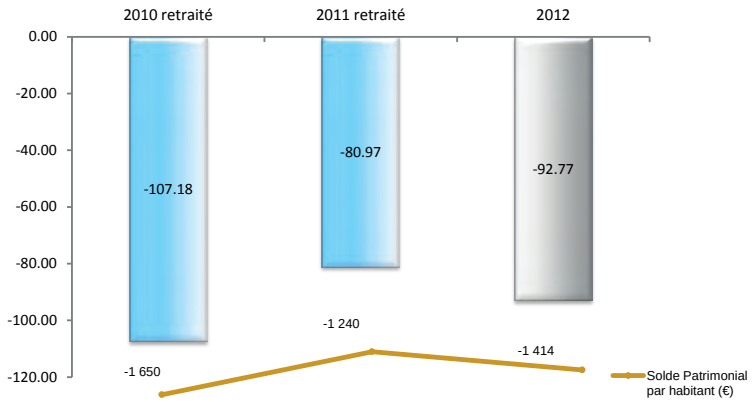

Passage du solde des opérations de l'exercice 2011 à 2012

*La hausse des **produits fiscaux** compense en partie l'effet des variations observées sur les **dépenses de fonctionnement et d'intervention**.*

* Le graphique ci-contre retraite 10,3 Md€ de produits non récurrents comptabilisés sur 2011 et liés aux derniers acomptes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le produit était attribué à l'État en 2011.

Impôts et autres produits que l'Etat perçoit

Quels sont les produits de l'Etat ?

Les produits régaliens nets représentent 75 % des produits de l'Etat et s'élèvent à 269 040 M€. La différence entre ces produits en valeur brute et en valeur nette est de 19 045 M€ qui sont **reversés à l'Union européenne,** au titre de ses ressources propres.

Les produits de **fonctionnement, d'intervention** et **financiers** sont présentés en moins des charges correspondantes dans les états financiers.

Une **structure des produits** de l'État marquée par la prépondérance des produits régaliens

Répartition des produits de l'État (358 md€)

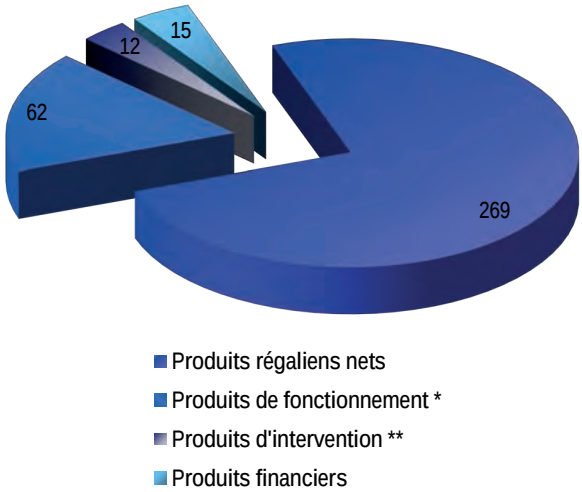

** : incluent les produits des prestations de service rendues au travers des budgets annexes, de reprises d'amortissements et de provisions et autres produits divers*

***: Il s'agit essentiellement de participations de tiers à des dépenses d'intérêt public*

Les produits fiscaux, principal composant des produits régaliens.

Les **produits fiscaux nets augmentent** de près de 5 % en 2012 (hors impact non récurrent de la CVAE constatée en produit de l'État en 2011) grâce au maintien de la consommation des ménages (hausse des produits de taxe sur la valeur ajoutée) et à la mise en place de **nouvelles mesures fiscales** qui contribuent à augmenter le produit de certains impôts comme l'impôt sur le revenu (+ 8 736 M€).

En 2012, les produits fiscaux n'intègrent plus aucune recette au titre de la contribution économique territoriale (CET regroupant la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)) transférée aux collectivités territoriales depuis la réforme de la taxe professionnelle. Pour mémoire, les produits fiscaux intégraient en 2011 un produit non récurrent lié aux acomptes de CVAE pour un montant de 10 346 M€ dans le cadre du dispositif transitoire de compensation relais qui était mis en place. Retraité de cet impact, les **autres produits de nature fiscale** et assimilés présentent une hausse de + 3 726 M€.

Parmi les autres causes de variation des produits régaliens, on relève également la hausse observée sur la TVA (+ 4 126 M€) compensée, dans une moindre mesure, par une baisse de l'impôt sur les sociétés (- 2 824 M€).

La prépondérance de la part de la **TVA** et de l'**impôt sur le revenu** dans **les produits régaliens**

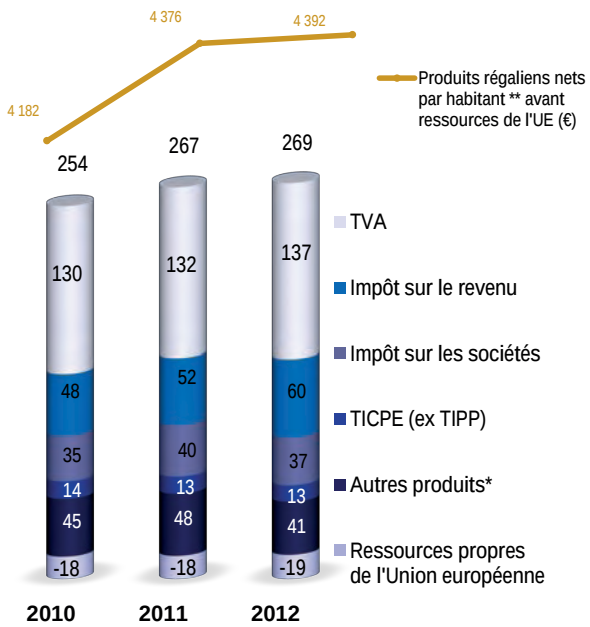

** : incluent les droits d'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes, autres produits de nature fiscale et assimilée, amendes, prélèvements divers et autres pénalités. En 2011, ces autres produits intègrent 10,3 Md€ d'acomptes de CVAE.*

*** Source INSEE "Évolution de la population jusqu'en 2013 / recensement / populations-légales"*

Redistributions, transferts et autres charges que l'Etat supporte

Répartition des charges Nettes de l'État (362 md€)

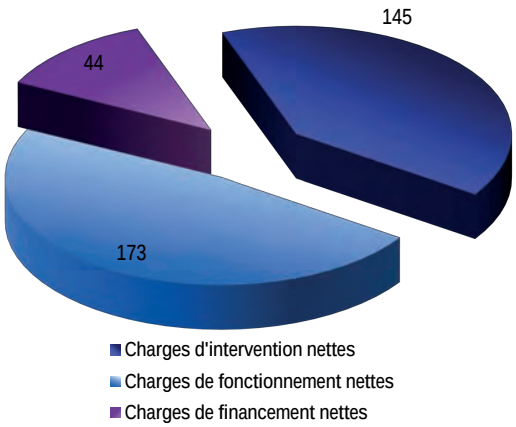

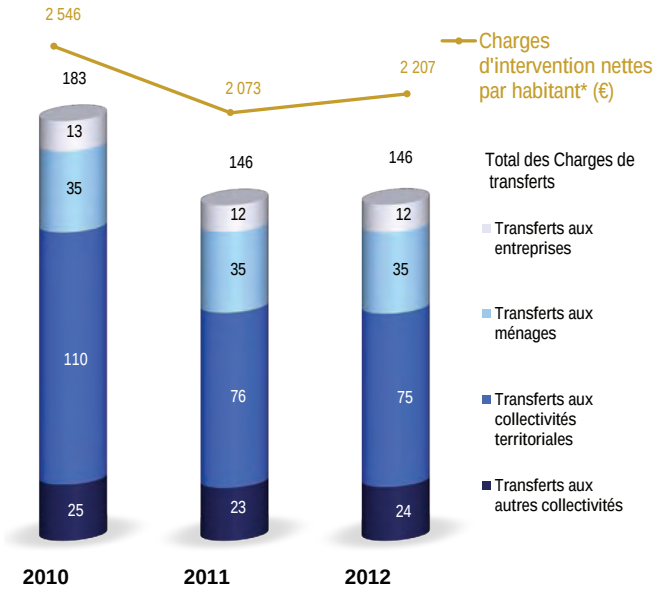

** : Source INSEE "Évolution de la population jusqu'en 2013 / recensement / populations-légales"*

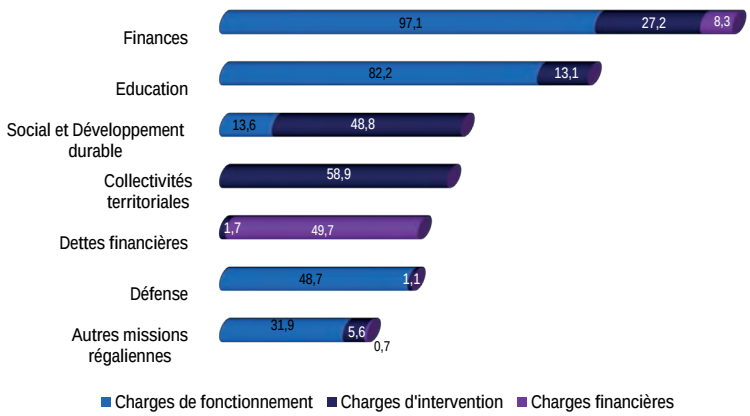

Les dépenses de l'État connaissent une augmentation maîtrisée

Les **charges nettes** ont augmenté de 13 425 M€ en 2012 par rapport à l'exercice 2011, en raison principalement d'une hausse des charges d'intervention nettes.

	2012	2011 retraité	2010 retraité	Variation 2012/2011
Charges de fonctionnement nettes	173 163	166 813	164 349	6 349
Charges d'intervention nettes	144 759	135 332	165 350	9 427
Charges financières nettes	43 888	46 240	31 469	-2 351
Total des charges nettes	361 810	348 385	361 168	13 425

Les **charges d'intervention nettes** augmentent de 9 427 M€ dont 5 874 M€ au titre des provisions (dotations nettes des reprises). Les activités de redistribution de l'État représentent un montant de 146 318 M€ en 2012 (contre 146 125 M€ en 2011).

Les collectivités territoriales sont les principaux destinataires des transferts pour 75 444 M€, montant en légère baisse de 753 M€ par rapport à 2011. L'État leur transfère en effet une partie de ses ressources, et participe ainsi au financement de leur effort d'investissement. Pour mémoire, la baisse constatée en 2011 résultait principalement de la fin du dispositif transitoire de compensation relais instauré en 2010 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Depuis, les impôts locaux résultant de cette réforme ne transitent plus par le compte de résultat de l'État.

*La répartition des charges reflète **les principales missions de l'Etat.***

Le secteur Finances regroupe des missions transverses telles que les Pensions (57,5 Md€) et la mission significative Remboursement et Dégrèvements (44,1 Md€). Le secteur Education regroupe principalement l'Enseignement scolaire (63,2 Md€) et la Recherche et Enseignement supérieur (28,4 Md€). Les prélèvements sur recettes tels que la dotation globale de fonctionnement ont été intégrés au secteur Collectivité Territoriales.

Analyse de la formation du solde patrimonial

En 2012, les charges nettes représentent ***134 %*** *des produits régaliens...*

Poids des charges nettes par rapport aux produits régaliens nets

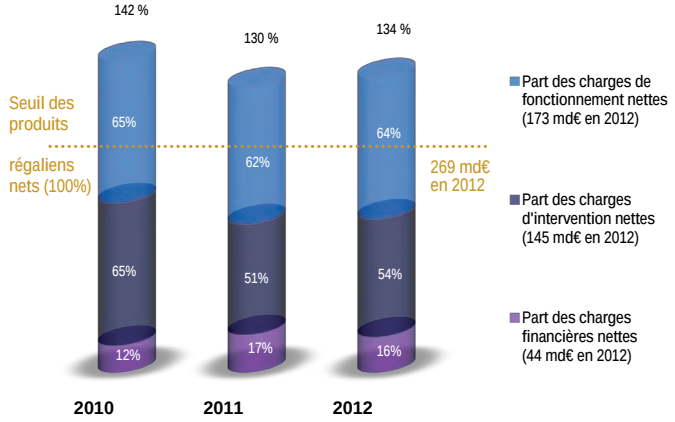

... dont ***94 %*** ***portent sur 3 principaux postes*** *de dépense.*

Principales charges en pourcentage des produits régaliens nets

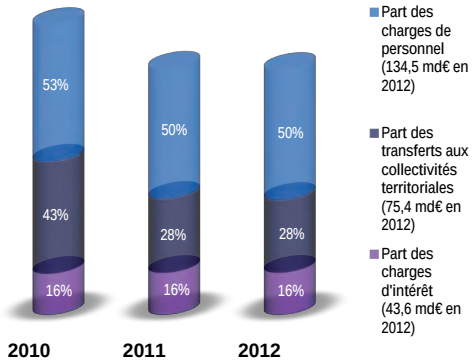

Les charges de pensions représentent 38 % des charges de personnel...

Les charges de pensions représentent 38 % des charges de personnel contre 37 % en 2011 et 35 % en 2010 compte tenu d'un nombre de pensionnés un peu plus important d'une année sur l'autre et de la revalorisation de leur montant.

Les autres charges de personnel relatives aux actifs comprennent les rémunérations du personnel, les charges sociales rattachées ainsi que les prestations directes.

Composition des charges de personnel

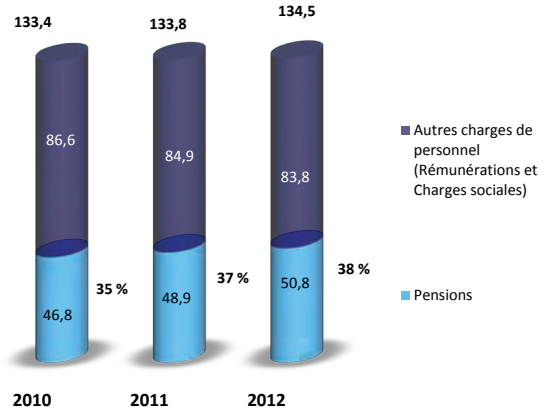

Les intérêts de la dette se stabilisent grâce à l'effet taux

Les intérêts financiers (43,6 Md€) représentent 74 % des charges financières. Ils n'augmentent que très légèrement (+ 338 M€) par rapport à 2011 du fait de taux historiquement bas observés sur 2012 (3,36 % pour les taux à moyen et long terme et 0,08 % pour les taux à court terme).

Analyse de la variation de la charge nette de la dette négociable

La diminution de 942 M€ de la charge nette des OAT, BTAN et BTF (hors rachats ou échanges d'emprunt) entre 2011 et 2012 peut être décomposée entre un effet « volume » négatif de 2 924 M€, un effet « inflation » positif de 794 M€ et un effet « taux » positif de 3 072 M€. D'une année à l'autre, l'effet « taux » s'est amplifié.

Charge nette de la dette négociable de l'État (OAT,BTAN et BTF)
évolution en M€

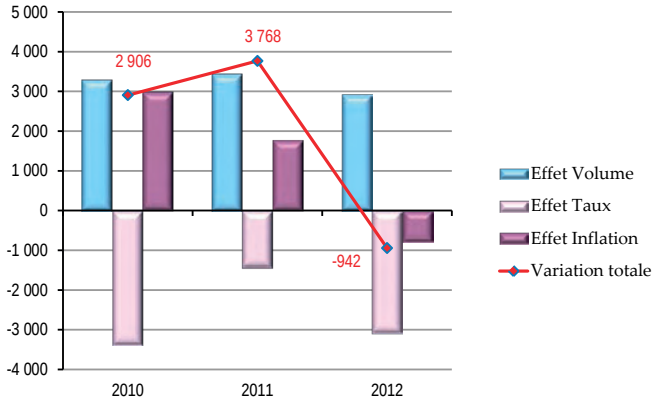

Source: Agence France Trésor

La structure bilantielle 2012

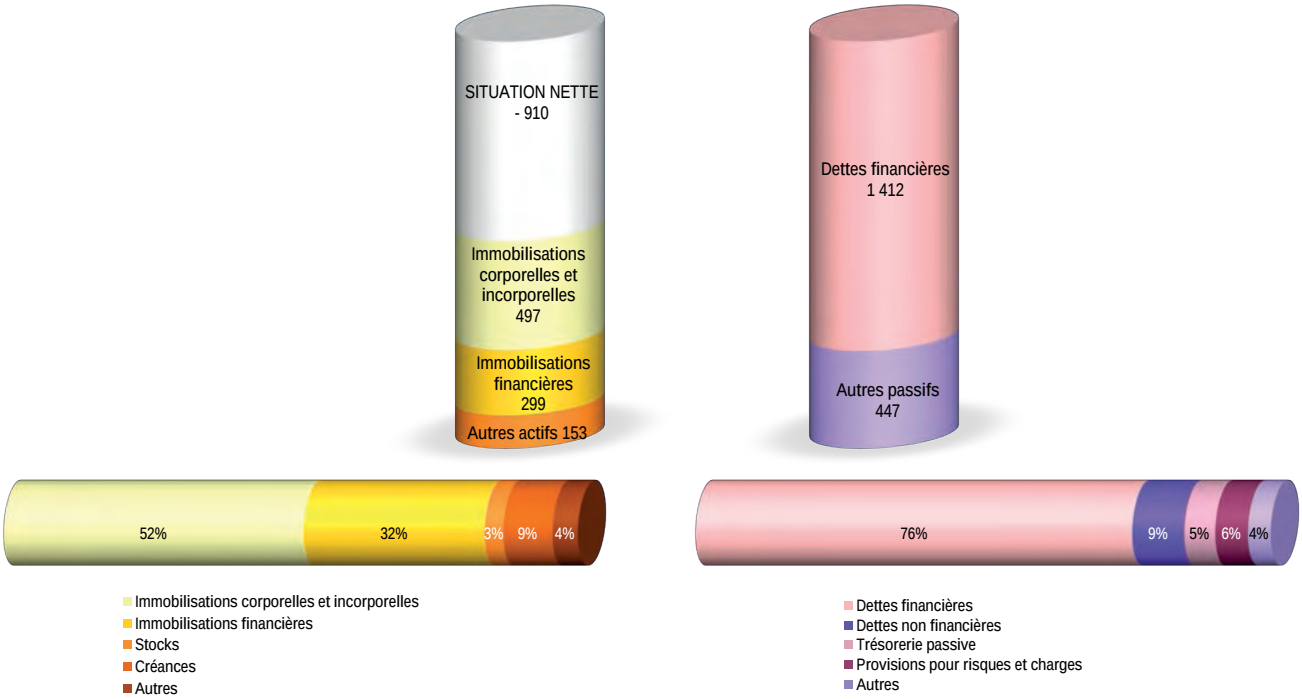

L'évolution de la situation nette

La situation nette s'élève à – 909 747 M€ en 2012, en diminution de 81 761 M€ principalement sous l'effet de la croissance de la dette négociable et d'une évolution moins importante de l'actif.

Situation nette par rapport au PIB

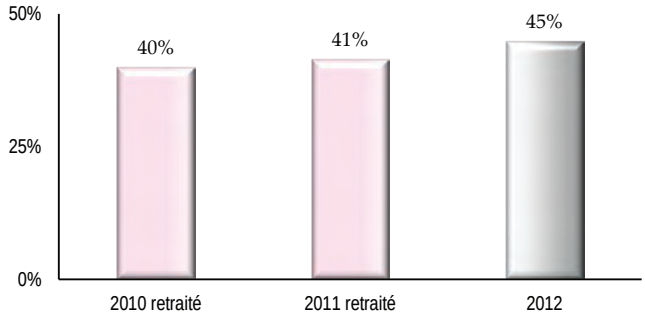

PIB : « Produit Intérieur Brut (PIB) et ses composants » Source INSEE (27 mars 2013)

Les investissements, 84 % du patrimoine de l'Etat

Les immobilisations corporelles nettes (468 md€)

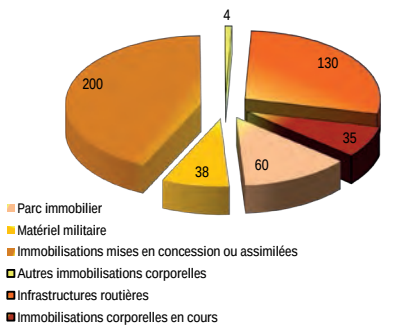

L'effort d'investissement de l'État – : différence entre les acquisitions et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

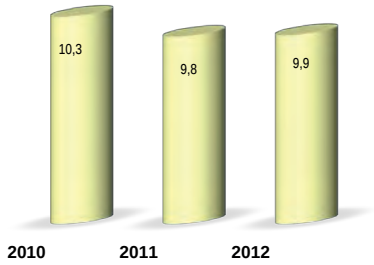

Évolution des immobilisations financières

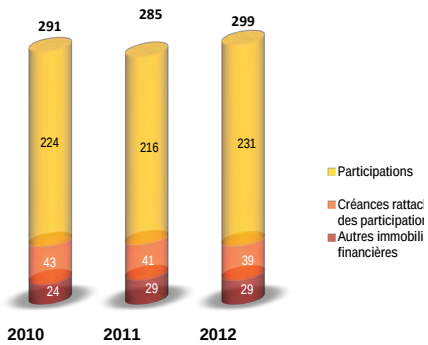

Le patrimoine de l'État reflète l'effort d'investissement soutenu

L'**actif immobilisé (795 781 M€)** est composé des immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Les immobilisations corporelles (467 633 M€) comportent 43 % d'actifs concédés (composés de concessions autoroutières hydrauliques, ferroviaires et aéroportuaires).

Les immobilisations financières (299 156 M€) sont constituées principalement des participations que l'État détient dans près de 1 907 organismes (établissements publics, entreprises, institutions internationales), dont 1 032 établissements publics de santé.

Les passifs financiers que l'État doit rembourser

La dette financière poursuit son évolution

La dette financière de l'État s'élève à 1 412 144 M€ au 31 décembre 2012, en hausse de 72 798 M€ dont + 84 723 M€ pour la dette négociable à moyen et long terme et – 10 842 M€ pour la dette à court terme.

Par habitant, la dette financière s'élève à 21 531 €, soit une progression de 5 %, équivalente à 2011.

La dette financière (+ 5,4 %) augmente plus rapidement que le PIB (+ 1,6 %), portant le ratio dette sur PIB à 70 % en 2012 contre 67 % en 2011.

N.B. : ce ratio met en relation la dette financière de la seule entité État avec le PIB (« Produit Intérieur Brut (PIB) et ses composants » INSEE (27 mars 2013)).

Dettes financières en € par habitant et en % du PIB
(Source INSEE: Population au 31 décembre: «Recensement population légales » et PIB : « Produit intérieur brut total - Valeur aux prix courants (CVS-CJO)») – 27 mars 2013»)

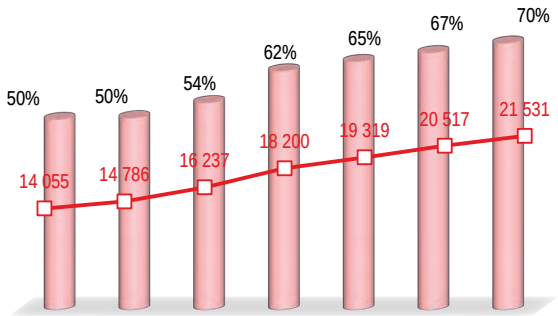

Le recours à l'endettement à court terme se réduit depuis 2010

Les flux liés à l'activité et à l'investissement ont induit des besoins de financement couverts par le recours à l'endettement à long et moyen terme. L'endettement à court terme est quant à lui en recul, confirmant ainsi la tendance observée depuis 2010.

La mobilisation d'autres ressources de trésorerie telles que les dépôts des correspondants (cf. infra) ont, en effet, permis un moindre recours aux BTF.

Dettes financières hors intérêts courus par échéance

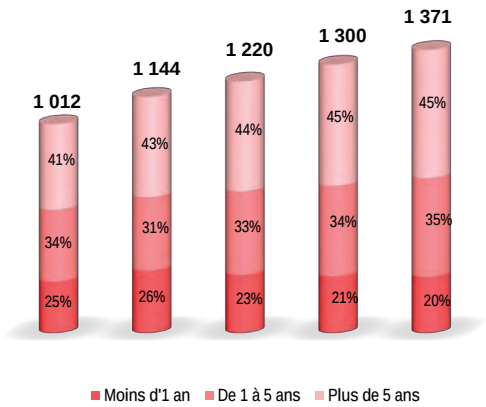

Annuités d'emprunts et taux d'intérêt moyen * sur OAT et BTAN

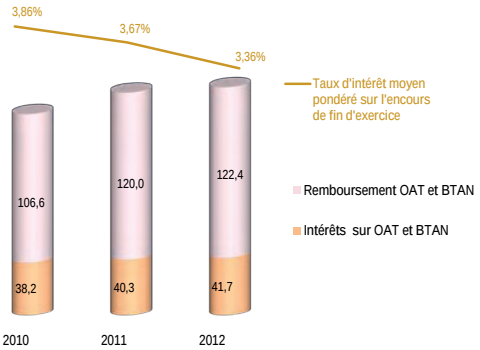

** Taux d'intérêt moyen pondéré (taux nominal y compris primes et décôtes) sur l'encours d'OAT et BTAN*

Le remboursement de la dette à long et moyen terme augmente en 2012

D'un total de 164 116 M€, le remboursement de la dette augmente de 3 866 M€ après une hausse de 15 465 M€ en 2011. Cette évolution s'explique par des remboursements en capital plus importants sur la dette à long terme (OAT).

L'annuité de la dette à long et moyen terme représente 8 % du PIB (source INSEE), pourcentage stable par rapport à 2011.

L'annuité de la dette à moyen et long terme (intérêt et remboursement des OTA et BTAN en pourcentage du PIB (source INSEE)

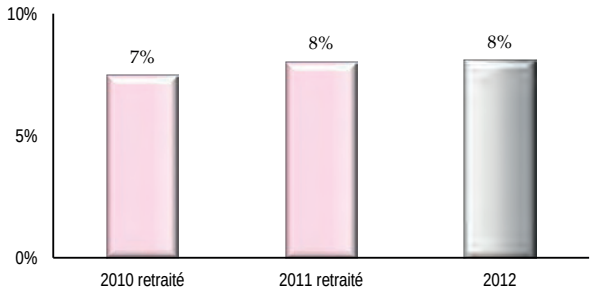

Les autres passifs et engagements que l'État doit reverser

Les autres passifs de l'État progressent sous l'effet de la croissance des dépôts des correspondants

Les autres passifs, d'un montant de 447 064 M€ se composent des provisions pour risques et charges, des dettes non financières, des charges à payer et des dépôts des correspondants.

La croissance des autres passifs (+ 36 915 M€) résulte principalement de l'évolution des dépôts de fonds au Trésor (+ 16 487 M€). Cette évolution est liée à la centralisation sur le compte unique de Trésor des trésoreries des entités publiques et des dépôts des autres correspondants.

Trésorerie déposée auprès de l'État

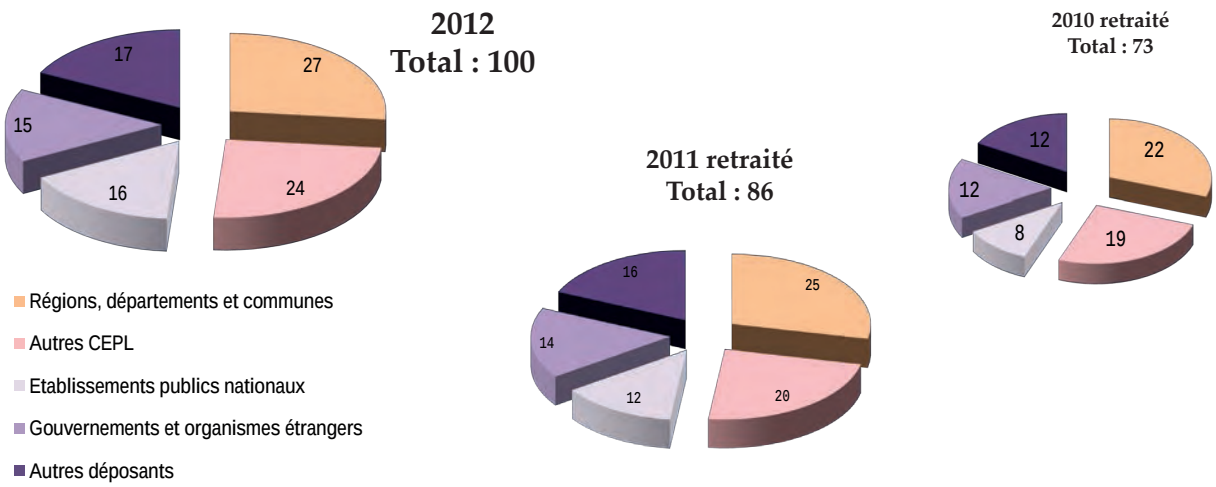

Les engagements hors bilan reflètent la recherche de la pérennité des régimes de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'État

Les engagements de retraite au titre du régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'État, présentés dans les engagements hors bilan, s'élèvent à 1 498 Md€ au 31 décembre 2012. Le besoin de financement actualisé s'élève à 431 Md€ à l'horizon 2112, soit 21 % du PIB. Entre 2009 et 2010, l'impact de la reforme des retraites est estimée à 108 Md€. Entre 2012 et 2011, la hausse de plus de 3 points de cotisation supplémentaires pour les fonctionnaires civils de l'État et de plus de 7 points pour les militaires a un impact estimé à la baisse de près de 162 Md€ du besoin de financement actualisé.

Besoin de financement actualisé du régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'État

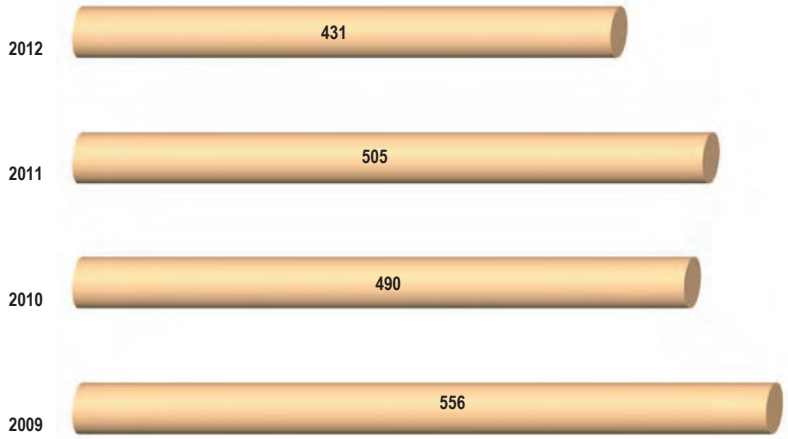

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA DETTE MAASTRICHTIENNE ET LA DETTE DE L'ÉTAT ?

La dette financière présentée dans le Compte Général de l'Etat et le rapport de présentation n'a pas le même périmètre que celle publiée trimestriellement par l'INSEE (« dette maastrichtienne »).
Au 31 décembre 2012, les montants des dettes s'élèvent à (en Md€) :

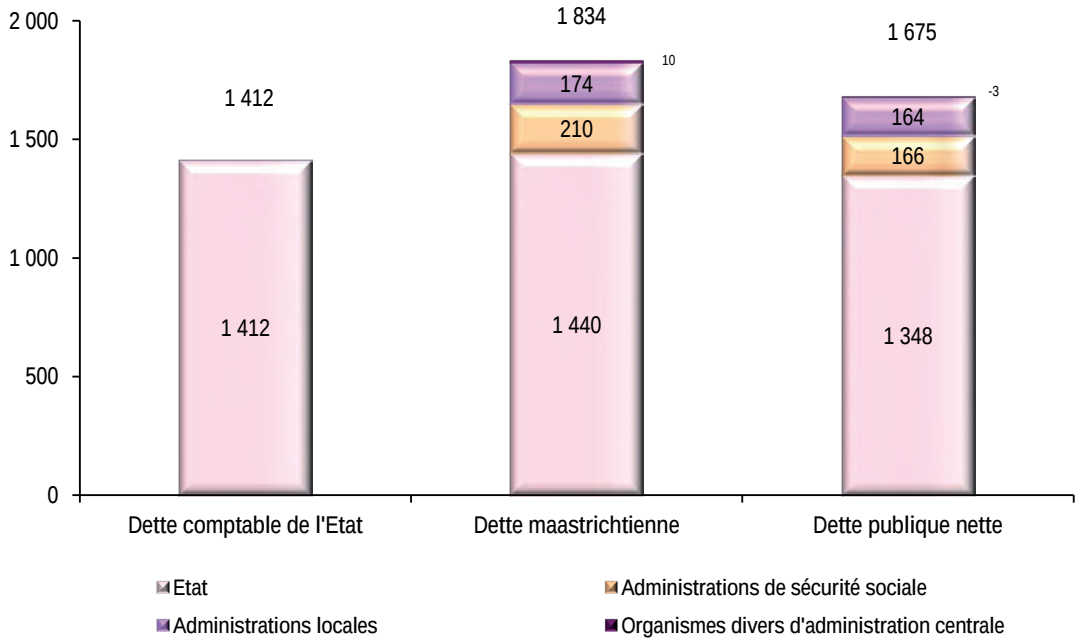

La dette comptable de l'État (dette financière au sens du compte général de l'État) représente l'ensemble des emprunts émis par l'Etat. Elle est composée d'une partie négociable (c'est-à-dire contractée sous forme d'instruments financiers échangeables sur les marchés financiers tels que les obligations et les bons du Trésor) gérée par l'Agence France Trésor (AFT) et d'une partie non négociable (moins de 0,1 % du total de la dette).

La dette au sens du traité de Maastricht est une dette brute consolidée qui couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. Elle est évaluée en valeur nominale et non à la valeur de marché.

Sont inclus dans ce calcul uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les Euro medium term notes (EMTN) ainsi que les emprunts.

Elle est aussi appelée dette publique notifiée. Celle-ci s'élève à 90,2 % du PIB fin 2012, soit 1 833,8 milliards d'euros, contre 85,8 % fin 2011.

La dette publique nette est égale à la dette publique notifiée de laquelle on retranche les dépôts (trésorerie), les crédits et les titres de créances négociables (à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

Dette maastrichtienne et dette publique nette - Source : INSEE (« Comptes nationaux annuels », au 29 mars 2013).

Environnement International de la France

L'année 2012 a été marqué par :
– Une faible croissance des économies avancées et un rythme de croissance plus faible dans les pays émergents ;
– Une contraction du PIB de la zone euro depuis la fin du premier trimestre 2012.

Une évolution disparate des économies mondiales

Une croissance timide des économies avancées

Au premier trimestre 2012, les économies avancées ont légèrement accéléré (+ 0,3 % après + 0,2 % au dernier trimestre 2011). L'activité a nettement rebondi au Japon et est restée soutenue aux États-Unis. À l'inverse, elle s'est de nouveau contractée au Royaume-Uni et a été stable dans la zone euro.

Au deuxième trimestre, les économies avancées ont ralenti, avec une croissance quasi nulle (+ 0,1 % après + 0,4 % au premier trimestre). L'activité a en particulier fortement ralenti au Japon, après le rebond du premier trimestre. Les chefs d'entreprise avancent une dégradation du climat des affaires, notamment parce que les tensions financières se ravivent en Europe. Ainsi, dans la zone euro, l'activité s'est contractée (- 0,2 %), la demande intérieure restant déprimée. À l'inverse, la demande intérieure soutiendrait l'activité aux États-Unis et au Japon.

Au troisième trimestre 2012, l'activité des économies avancées a légèrement accéléré par rapport au trimestre précédent (+ 0,2 % après + 0,1 %). Elle a progressé aux États-Unis et a fortement rebondi au Royaume-Uni grâce aux Jeux Olympiques et au rattrapage d'activité après les congés exceptionnels de juin. En revanche, elle s'est de nouveau contractée dans la zone euro et a chuté au Japon.

Au quatrième trimestre 2012, l'activité a fléchi dans les économies avancées (- 0,2 % après + 0,3 %) alors qu'une stabilité de l'activité était attendue dans les prévisions (0,0 %). Elle a stagné aux États-Unis et au Japon, et s'est contractée au Royaume-Uni et dans l'ensemble des pays de la zone euro.

Un rythme de croissance réduit dans les pays émergents

En début d'année, les pays émergents ont bénéficié de la reprise du commerce mondial avec la stabilisation des échanges en Asie, après la dissipation du choc lié aux inondations thaïlandaises. Par ailleurs, les politiques de resserrement monétaire menées pour juguler les tensions inflationnistes ont porté leurs fruits et l'inflation a fléchi. Les économies émergentes se sont néanmoins installées depuis plusieurs trimestres sur un rythme de croissance plus faible que leur tendance de long terme.

Sur le second semestre, malgré l'assouplissement des politiques budgétaires et monétaires, l'accélération de la demande de ces économies s'est faite attendre. En particulier, l'économie chinoise n'a pas donné de signes d'accélération : elle a été pénalisée par la baisse de la demande en provenance de l'Union Européenne, son premier client.

En toute fin d'année, les assouplissements budgétaires et monétaires ont entraîné une accélération de la demande intérieure. Celle-ci s'est traduite par des importations dynamiques (+ 4,5 % au quatrième trimestre après + 1,5 % au troisième trimestre 2012).

Un ralentissement des échanges extérieurs

Dans cet environnement international sans tonus, la demande étrangère adressée à la France est restée stable au premier semestre (0,1 % au premier trimestre et 0,3 % au second), avant de se contracter en fin d'année (- 0,6 % au quatrième trimestre après + 0,7 % au troisième trimestre provenant essentiellement d'un rebond dans le secteur aéronautique et spatial, tandis que la demande des autres catégories de biens et services s'est contractée).

2012, année de repli de l'activité en zone euro

Après avoir été stable au premier trimestre 2012 (0,0 %), le **PIB de la zone euro** s'est contracté sur le reste de l'année (- 0,2 % au deuxième trimestre, - 0,1 % au troisième puis - 0,6 % au quatrième).
Le **pouvoir d'achat** des ménages, impacté par les mesures de consolidation budgétaire et par la dégradation du marché du travail dans la majorité des pays, a contribué au recul (- 1,3 %) de la **consommation** sur l'année. Compte tenu des conditions d'octroi de crédit, de la faible utilisation des capacités de production et de l'incertitude pesant sur les perspectives de la demande, **l'investissement** a également connu une baisse de - 3,9 %. Ces évolutions sont intervenues dans un contexte **d'inflation** « contenue » à 2,5 %.

L'annonce, au deuxième semestre, par la Banque Centrale Européenne (BCE) d'un programme d'achat de titres souverains et la levée de l'incertitude sur la ratification du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) par l'Allemagne ont cependant réduit le risque d'une nouvelle aggravation de la crise de la dette européenne et pourraient créer un climat propice au rétablissement de la confiance.

Dette publique dans la zone euro

À la fin du quatrième trimestre 2012, le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'est établi à 90,6 % dans la zone euro (ZE17), contre 87,2 % à la fin du quatrième trimestre 2011. Dans l'UE27, le ratio a également augmenté passant de 82,5 % à 85,3 %.

Fin 2012 et par rapport à 2011, six États membres ont enregistré une **amélioration de leur dette publique**, exprimée en pourcentage du PIB, et vingt-et-un une **détérioration**. À la fin de 2012, les plus bas ratios de dette publique par rapport au PIB ont été relevés en Estonie (10,1 %), en Bulgarie (18,5 %), au Luxembourg (20,8 %), en Roumanie (37,8 %), en Suède (38,2 %) ainsi qu'en Lettonie et en Lituanie (40,7 % chacun). Quatorze États membres ont affiché un **ratio de dette publique supérieur à 60% du PIB :** la Grèce (156,9 %), l'Italie (127,0 %), le Portugal (123,6 %), l'Irlande (117,6 %), la Belgique (99,6 %), la France (90,2 %), le Royaume-Uni (90,0 %), Chypre (85,8 %), l'Espagne (84,2 %), l'Allemagne (81,9 %), la Hongrie (79,2 %), l'Autriche (73,4 %), Malte (72,1 %) et les Pays-Bas (71,2 %).

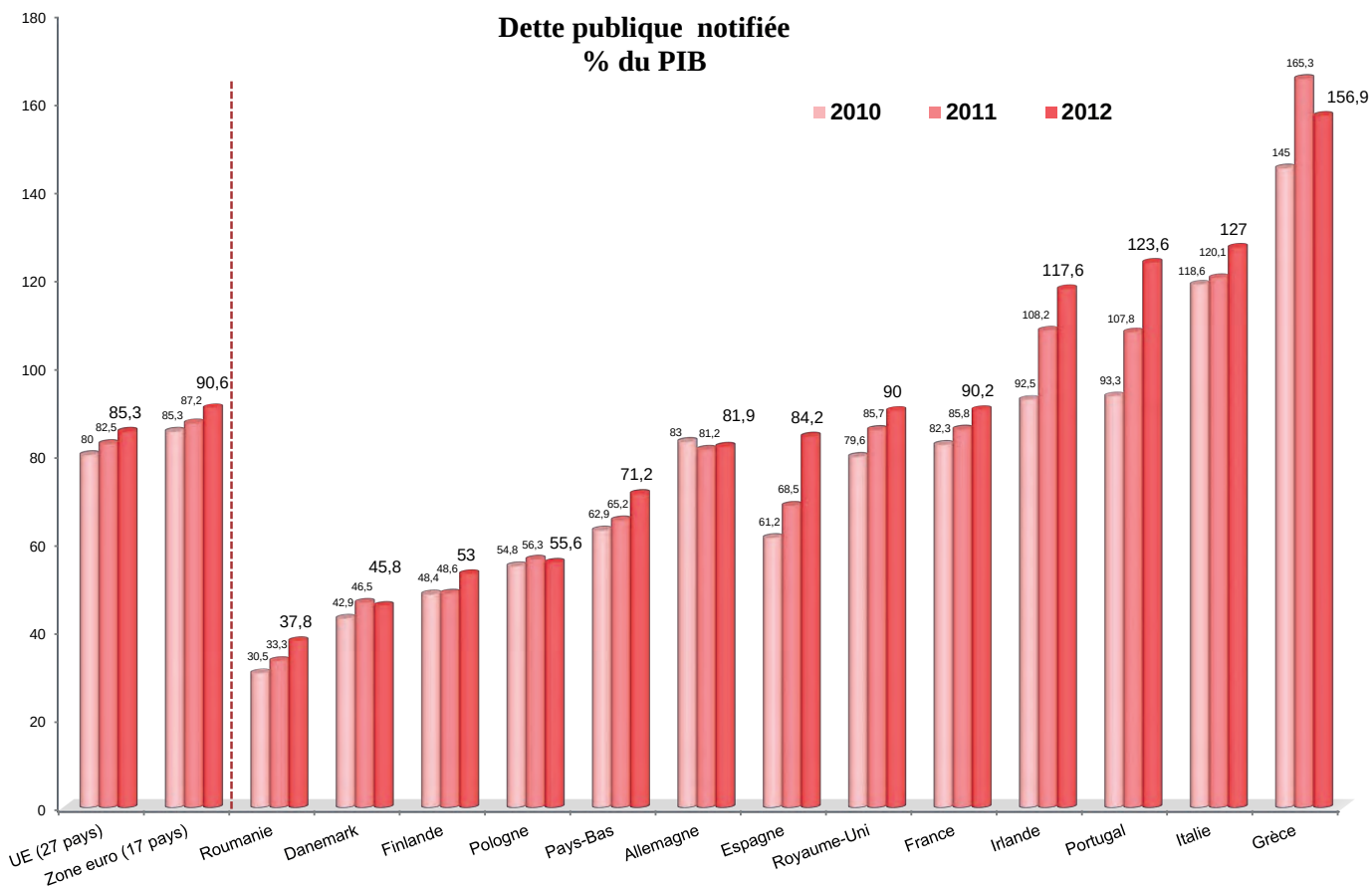

États financiers

Compte de résultat

Charges (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Charges de fonctionnement	235,0	230,6	228,4
Charges d'intervention	156,8	160,4	200,0
Charges financières	59,0	63,2	47,8
Total des Charges (I)	**450,8**	**454,2**	**476,2**

Produits (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Produits de fonctionnement	61,8	63,7	64,1
Produits d'intervention	12,1	25,1	34,6
Produits financiers	15,1	17,0	16,4
Produits Régaliens nets	269,0	267,4	254,0
Total des Produits (II)	**358,0**	**373,3**	**369,1**

SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (III = II - I)	- 92,8	- 81,0	- 107,2

Le solde des opérations de l'exercice ne peut être interprété comme le résultat d'une entreprise, en raison des spécificités de l'État.

Dans le cas de l'État, les produits ne correspondent pas, pour l'essentiel, à la vente des biens ou des services produits par l'activité qui a engendré les charges. Les produits, essentiellement les impôts, sont largement indépendants des charges, et sont, par principe, non affectés.

Bilan

Actif (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Immobilisations incorporelles et corporelles	496,6	483,7	469,3
Immobilisations financières	299,2	285,5	291,1
Stocks	30,7	30,6	30,5
Créances	81,0	80,2	67,8
Trésorerie active	30,6	28,3	25,4
Autres actifs	11,4	13,2	10,7
Total Actif (I)	**949,5**	**921,5**	**894,8**

Passif (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Dettes financières	1 412,1	1339,3	1 254,8
Dettes non financières	168,3	153,5	156,1
Provisions pour risques et charges	105,6	100,5	113,2
Trésorerie passive	99,6	86,2	72,9
Autres passifs	73,6	70,0	72,3
Total Passif hors situation nette(II)	**1 859,2**	**1 749,5**	**1 669,3**

SITUATION NETTE (III = II - I)	- 909,7	- 828,0	- 774,5

La différence entre l'actif et le passif conduit à déterminer la situation nette de l'État. Celle-ci ne peut pas être interprétée de manière similaire aux capitaux propres d'une entreprise, l'État ne disposant pas de « capital social » ou d'équivalent.

Par ailleurs, l'État dispose d'un actif incorporel particulier qui n'est pas valorisé dans ses comptes : sa souveraineté et sa capacité à lever l'impôt.
Enfin, l'État comptabilise des charges qui pourraient être considérées comme des investissements pour la collectivité (par exemple des dépenses liées à la recherche ou à l'enseignement).

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse la variation de la trésorerie en distinguant les flux provenant respectivement de l'activité, de l'investissement et du financement. Il privilégie l'analyse dynamique et la notion de flux par rapport aux concepts plus statiques d'actif ou de patrimoine.

La trésorerie nette de début et de fin de période est calculée par différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Elle est structurellement négative en raison de l'importance des dépôts des correspondants du Trésor (établissements publics, collectivités locales, …) enregistrés en trésorerie passive.

(en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Flux de trésorerie liés à l'activité (I)	- 64,4	- 76,0	- 93,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)	- 22,3	- 13,1	- 15,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (III)	76,5	80,7	81,6
Flux de trésorerie nets non ventilés (Iv)	-1,0	-1,9	0,3
Variation de trésorerie (V = I + II + III + IV = VII - VI)	**-11,2**	**-10,3**	**- 26,8**
Trésorerie en début de période (VI)	- 57,9	- 47,6	- 20,8
Trésorerie en fin de période (VII)	- 69,0	- 57,9	- 47,6

Principaux engagements hors bilan mentionnés en annexe

Conformément à la norme comptable n° 13, les engagements hors bilan sont également présentés dans l'annexe.

(en md€)	2012	2011	2010
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des militaires	1 498	1 192	1 200
Subsention d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite subventionné	293	195	203
Garanties de protection des épargnants	394	339	313
Dette garantie	163	124	138

Des états financiers comparables

En application de la norme 14 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » du recueil des normes comptables de l'État, les exercices antérieurs présentés sont retraités des impacts des changements de méthodes comptables et des corrections d'erreurs intervenus en 2012.

Cette norme permet donc de présenter des états financiers plus fiables et plus pertinents et de les comparer dans le temps et avec ceux des autres entités.

Méthodes et règles comptables

La **LOLF**, au travers de son article 54, prévoit que «(…) le rapport de présentation indique notamment **les changements des méthodes et des règles comptables** appliqués au cours de l'exercice. ».

L'**information comparative retraitée** permet ainsi, dans les comptes 2011 et 2010 présentés, d'intégrer les impacts des changements intervenus en 2012.

Un enrichissement des états financiers

Changements de méthodes comptables

Un changement de méthode comptable est justifié par l'application d'une nouvelle norme ou la volonté d'améliorer l'information contenue dans les états financiers.

L'application d'une méthode à des opérations qui ne se produisaient pas auparavant, qui n'étaient pas significatives, ou qui diffèrent de celles survenues précédemment ne constitue pas un changement de méthode comptable.

Corrections d'erreurs

Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers qui résulte de la non prise en compte d'informations qui étaient disponibles lors de la publication des états financiers concernés et qui auraient donc dû être prises en compte.

Retraitements opérés dans les états financiers

Les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs sont appliqués de manière rétrospective aux exercices antérieurs présentés sauf lorsque cela est impraticable (exemple : données antérieures non disponibles ou non reconstituables). Dans ce cas, la nouvelle méthode est appliquée à l'ouverture de la première période praticable.

Cas des changements d'estimations comptables

Les changements d'estimations ne donnent pas lieu à retraitement des exercices antérieurs présentés car ils résultent d'informations nouvelles ou de nouveaux développements (exemple : ajustement de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, du montant de la consommation périodique d'un actif, résultant de l'évaluation de la situation actuelle des éléments d'actif et de passif et des avantages et obligations futurs attendus qui y sont associés).

Les principaux changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs de 2012

Conformément aux dispositions de la norme 14, les comptes des exercices présentés (2011 et 2010) ont été retraités des impacts des changements de méthodes comptables et des corrections d'erreurs intervenus en 2012.

Ils font varier les comptes 2011 et 2010 des montant nets suivants :

(Md€)

Bilan	2011	2010
Actif	-7 101	-6 542
Passif	-13 645	3 665
Situation Nette	6 544	-10 207

Compte de Résultat	2011	2010
Charges Nettes	-5 565	-2 714
Produits Nets	7	121
Résultat	5 572	2 835

Les principaux retraitements concernent :

- Les reclassements de présentation Chorus, résultent des modifications des règles de gestion, du fait de l'application du plan comptable de l'État cible (PCE), afin de présenter sur 3 exercices des états financiers comparables.

- L'extension de périmètre et la fiabilisation des concessions hydrauliques ont une incidence de + 1 917 M€ sur les immobilisations corporelles, de + 270 M€ sur les dettes non financières et de + 1 647 M€ sur la situation nette 2011 (+ 1 562 M€ en 2010).

- Les immobilisations financières :

– La fiabilisation des biens immobiliers des entités contrôlées (universités, CROUS), conduit à augmenter la valeur de la participation de l'État dans ces dernières de 2 132 M€ en 2011 et 2010.

– Les participations financières contrôlées : la suppression de la distinction entre entités contrôlées opérateurs et non opérateurs, conduit à diminuer la valeur des participations, désormais évaluées par équivalence en fonction de la quote-part des capitaux propres hors subventions d'investissements détenus par l'État, de 17 244 M€ en 2011 (- 17 223 M€ en 2010).

– Les participations financières non contrôlées :
(i) Caisse des dépôts et consignations (CDC) : le coût d'acquisition des titres a été réévalué de 7 061 M€ et correspond désormais à la quote-part des capitaux propres consolidés IAS-IFRS au 31 décembre 2005.

(ii) Fonds stratégique d'investissement (FSI) et France Télécom : une dépréciation des titres de respectivement 418 M€ et 1 066 M€ a été comptabilisée en 2011, en contrepartie des charges financières nettes.

– La création d'une rubrique dédiée aux entités sans personnalité morale au sein des immobilisations financières (impact 2011 : 8 268 M€, impact 2010 : 8 814 M€), conduit à faire varier pour les mêmes montants globaux les rubriques « participations et créances rattachées » et « autres immobilisations financières ».

- Les opérations de fiabilisation des actifs de la Défense ont impacté la situation nette 2011 de + 2 037 M€ (+ 811 M€ en 2010) et ont conduit à corriger les immobilisations corporelles de + 831 M€ (+ 838 M€ en 2010), les stocks au 31 décembre 2011 de + 1 206 M€, et les charges nettes de fonctionnement 2011 de - 1 400 M€ (- 48 M€ en 2010).

- Les provisions pour charges :
– Les changements normatifs liés aux dispositifs d'intervention (normes 2, 12 et 13 du RNCE) conduisent en 2011 à diminuer les provisions pour charges de 24 666 M€ (- 20 424 M€ en 2010) et les charges nettes d'intervention de 3 439 M€ (- 1 828 M€ en 2010).

– La fiabilisation des provisions se traduit par une augmentation des provisions en 2011 de 21 623 M€ (+ 23 915 M€ en 2010) et une diminution des charges nettes d'intervention de 2 292 M€ (- 950 M€ en 2010).

- Autres corrections
– La fiabilisation des encours et des mises en service d'infrastructures routières se traduit par une augmentation des constructions de 546 M€ et une diminution des immobilisations corporelles en cours de 522 M€ en 2011 (respectivement + 334 M€ et - 325 M€ pour 2010).

– L'exclusion pour le calcul des intérêts de retard complémentaires, des créances fiscales des sociétés en procédures collectives, se traduit en 2011 par une diminution des créances de 213 M€ (- 180 M€ pour 2010), une augmentation de 40 M€ des charges nettes de fonctionnement (112 M€ en 2010) et de 7 M€ des produits fiscaux nets (121 M€ en 2010).

– La modification de la date d'arrêté pour la prise en compte des produits à recevoir de taxe sur les conventions d'assurance conduit à diminuer les créances de 7 M€ en 2011 (- 857 M€ en 2010).

– Le reversement à l'État de cotisations par la Caisse nationale des agents des collectivités locales (CNRACL) doit être comptabilisé en produits de personnel et non en produits d'intervention. Il en résulte pour 2011 une diminution des charges nettes de fonctionnement de 434 M€ et une augmentation de même montant des charges nettes d'intervention (615 M€ pour 2010).

L'activité de l'État

L'activité courante de l'État et sa mission de redistribution sont retracées au travers des charges de fonctionnement et des charges d'intervention. Les charges de personnel représentent 57 % des charges de fonctionnement. Les transferts aux collectivités territoriales constituent le poste le plus significatif des charges d'intervention (48 % du total des charges d'intervention, soit 27 % des produits fiscaux nets). L'État finance ses missions grâce aux produits régaliens, issus de l'exercice de sa souveraineté. La quasi totalité des produits régaliens est constituée des produits fiscaux (impôts et taxes).

Les produits régaliens

Les produits régaliens sont les produits issus de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers. Ils sont essentiellement constitués des produits fiscaux (impôts et taxes).

PRODUITS REGALIENS (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Produits Fiscaux Nets	281,7	278,7	266,0
+ Autres produits régaliens	6,4	6,9	5,6
- Ressources propres du budget de l'UE	-19,0 -7,1% *	-18,2 -6,8% *	-17,6 -6,9% *
= Produits régaliens nets	**269,0**	**267,4**	**254,0**

* Poids dans le total des produits régaliens nets

En 2012, les **produits régaliens nets** s'établissent à 269 040 M€, soit une augmentation de 1 621 M€ par rapport à 2011.

Cette évolution est principalement le résultat de la hausse du produit net d'impôt sur le revenu (+ 8 736 M€) et de la TVA (+ 4 126 M€) compensée, dans une moindre mesure, par une baisse de l'impôt sur les sociétés (- 2 824 M€) et des autres produits de nature fiscale (- 6 619 M€).

L'environnement économique et de nouvelles mesures fiscales sont à l'origine de cette évolution.

Les produits régaliens sont composés :

– des **produits fiscaux nets** qui représentent 98 % des produits régaliens avant déduction des contributions au budget de l'Union européenne. Les produits fiscaux, présentés nets des remboursements et dégrèvements, s'établissent à 281 714 M€ (+ 3 032 M€ par rapport à 2011) ;

– des **produits des amendes, prélèvements divers et autres pénalités** qui s'établissent à 6 371 M€, en baisse de 590 M€ par rapport à 2011.

Ils sont par ailleurs diminués des **ressources propres du budget de l'Union européenne** basées sur le revenu national brut et sur la TVA. Le prélèvement de 19 045 M€ affectés à l'Union européenne est ainsi présenté dans les produits régaliens nets conformément aux normes comptables applicables à l'État. Elles sont en hausse de 821 M€ et représentent près de 7 % du total des produits régaliens nets.

Évolution des produits fiscaux

Les produits fiscaux nets sont déterminés **après déduction :**

– des **obligations fiscales,** c'est-à-dire des décisions fiscales dont les contribuables peuvent se prévaloir pour s'acquitter de l'impôt brut (crédits d'impôt, réductions d'impôt…) ;

– des **décisions fiscales qui remettent en cause le bien fondé de la créance** initialement comptabilisée, telles que les annulations suite à erreur dans l'établissement de l'assiette de l'impôt par exemple.

L'augmentation des produits fiscaux nets, après prise en compte des obligations et décisions fiscales, s'élève à 3 032 M€, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

– la hausse de l'impôt sur le revenu (IR) (+ 8 736 M€) issue de plusieurs mesures fiscales dont la désindexation du barème des taux, le recul d'un ensemble de réductions et d'exonérations et une contribution exceptionnelle de 3 % sur le revenu fiscal de référence pour les hauts revenus ;

– la progression du produit brut de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+ 4 866 M€) induite par le maintien de la consommation et la création d'un nouveau taux intermédiaire (7 %) ;

– la diminution de l'impôt sur les sociétés (IS) (- 2 824 M€) expliquée, d'une part, par le recul du produit brut (- 1 622 M€) et, d'autre part, par l'accroissement des remboursements et restitution d'IS au titre de l'exercice (+ 1 202 M€ sur l'ensemble des obligations fiscales portant sur l'IS).

– la diminution des produits bruts des autres produits de nature fiscale pour 8 904 M€, qui s'explique principalement par les effets de la réforme de la taxe professionnelle (en 2011, l'État a enregistré un produit non récurrent lié aux acomptes 2010 de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprise (CVAE).

Les principales mesures fiscales sur 2012

L'impôt sur le revenu

Le gel du barème (ou désindexation) de l'impôt sur le revenu voté en décembre 2011, la poursuite du plafonnement global de la fiscalité dérogatoire et, dans une moindre mesure, la réforme du régime des plus-values immobilières qui a porté de 15 à 30 ans la durée de détention permettant de bénéficier d'une exonération totale (LFI 2012) ont contribué à l'accroissement des produits d'IR.

L'impôt sur les sociétés

L'exercice 2012 contient les effets en année pleine de la limitation de la possibilité donnée aux entreprises de reporter leurs déficits et de la hausse dans le calcul de l'IS de la quote-part pour frais et charges appliquée aux plus-values à long terme sur les titres de participation (LFR II 2011).

Par ailleurs, la LFR II 2012 a supprimé la retenue à la source applicable aux revenus distribués aux OPCVM et autres organismes de placement étrangers afin de se conformer au droit communautaire. En contrepartie, une contribution additionnelle à l'IS de 3 % pour les montants distribués a été mise en place, quelle que soit la qualité du bénéficiaire (personnes physiques ou morales) et son lieu de résidence (en France ou à l'étranger) à l'exception des organismes de placement collectif et des PME indépendantes (au sens de la réglementation communautaire).

Autres éléments de variation

Une taxe sur les transactions financières a été adoptée dans le cadre de la LFR I 2012 qui a fixé son taux à 0,1 %. Celui-ci a été porté à 0,2 % dans le cadre du vote de la LFR II 2012.

Une contribution exceptionnelle de 4 % due au titre de l'année 2012 sur la valeur des stocks de produits pétroliers a été adoptée dans le cadre de la LFR II 2012. Celle-ci a généré un produit non récurrent de 549 M€ sur l'exercice.

Enfin, l'avantage fiscal lié à la provision pour investissement a été supprimé (LFR II 2012).

Les principaux produits fiscaux

Répartition des produits fiscaux nets

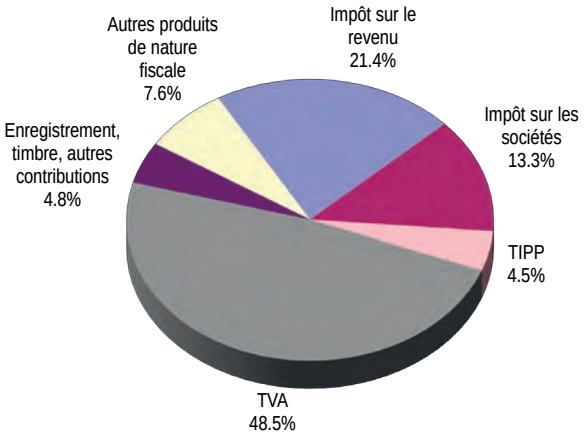

La Taxe sur la valeur ajoutée

La TVA nette des obligations et décisions fiscales s'élève à 136 525 M€ contre 132 399 M€ en 2011, soit une augmentation de 4 126 M€. La TVA demeure le produit fiscal le plus important : sa part dans le total des produits fiscaux nets s'établit à près de 48,5 %. Cette évolution favorable résulte notamment d'une hausse de l'assiette taxable de TVA due à la progression de la consommation des ménages.

L'impôt sur le revenu

La part de l'impôt sur le revenu dans le total des produits fiscaux nets atteint 21,4 %, soit une hausse de 2,9 points par rapport à 2011 (après une hausse de 0,6 point entre 2010 et 2011), avec un montant net de 60 274 M€.

Cette augmentation est essentiellement imputable aux effets en année pleine des nouvelles mesures fiscales votées en 2011 et, pour leur quote-part annuelle, de celles intervenues au cours de l'exercice 2012 sur la base desquelles le solde de l'IR est calculé.

Le montant des obligations et décisions fiscales reste relativement stable par rapport à 2011 (- 600 M€).

L'impôt sur les sociétés

La part de l'impôt sur les sociétés (IS) dans le total des produits fiscaux nets recule légèrement par rapport à l'exercice précédent : 13,3 % en 2012, soit un montant net de 37 344 M€, contre 14,4 % l'an dernier.

En 2012, les obligations fiscales d'IS continuent leur hausse. Celles-ci augmentent de 1 402 M€ par rapport à 2011 après la hausse modérée de 652 M€ observée au cours du dernier exercice. Cette évolution est notamment expliquée par la hausse des remboursements et restitutions d'impôts versés (+ 2 366 M€) qui n'a pas été entièrement compensée par la diminution des restitutions liées aux crédits d'impôts ou de taxe déductible (- 1 407 M€).

Les autres produits de nature fiscale et assimilée

La part de ces produits fiscaux présente désormais un niveau normatif de l'ordre de 7,6 % après une hausse en 2011 liée à l'effet non récurrent de la réforme de la taxe professionnelle (TP) (en effet, ces produits intégraient en 2011 les acomptes de CVAE versés en 2010). Les principaux impôts composant cette ligne sont les produits de retenues à la source (7 227 M€), le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) (5 606 M€), les frais d'assiette et de recouvrement des impôts recouvrés pour le compte des collectivités territoriales (2 718 M€), les produits de fonds de solidarité intégrés aux comptes de l'État (1 541 M€) et le produit de la taxe systémique sur les banques (1 026 M€).

Le passage des produits fiscaux bruts aux produits fiscaux nets

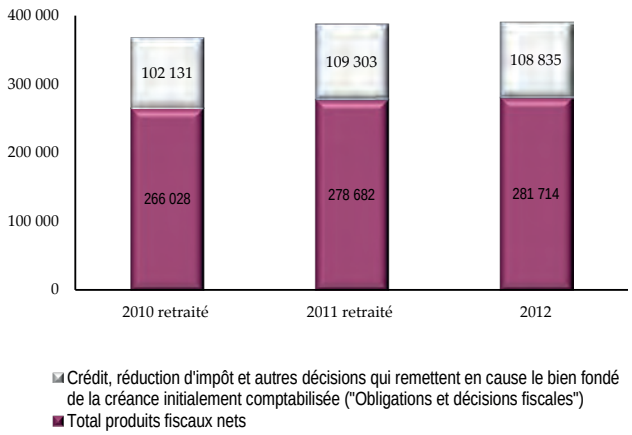

Les créances redevables

Les créances sur les redevables représentent la majeure partie des créances de l'État (69 % du total des créances nettes) : il s'agit des sommes dues par les tiers au titre des impôts et taxes

	2012	2011 retraité	2010 retraité
Créances redevables brutes	**80 773**	77 805	73 697
Dépréciation des créances redevables	**24 809**	24 207	28 562
Taux moyen de dépréciation	*30.7%*	*31.1%*	*38.8%*
Créances redevables nettes	**55 964**	**53 598**	**45 135**

Les **créances brutes** recouvrées pour le compte de l'État représentent 70 % des créances redevables brutes, celles recouvrées pour le compte de tiers (collectivité, sécurité sociale, affectation spéciale) 18 % et celles liées aux amendes et autres pénalités 12 %.

Entre 2012 et 2011, le **taux moyen de dépréciation** est quasi stable à **30,7 %**. Le taux moyen de dépréciation intègre un taux de dépréciation sur les créances liées aux amendes et autres pénalités de 50,8 % compensé par celui observé sur les créances pour le compte de tiers (20,9 %). Pour mémoire, des changements d'estimation de taux étaient intervenus sur 2011 expliquant la forte baisse des dépréciations entre 2011 et 2010.

Répartition des créances brutes redevables (en M€)

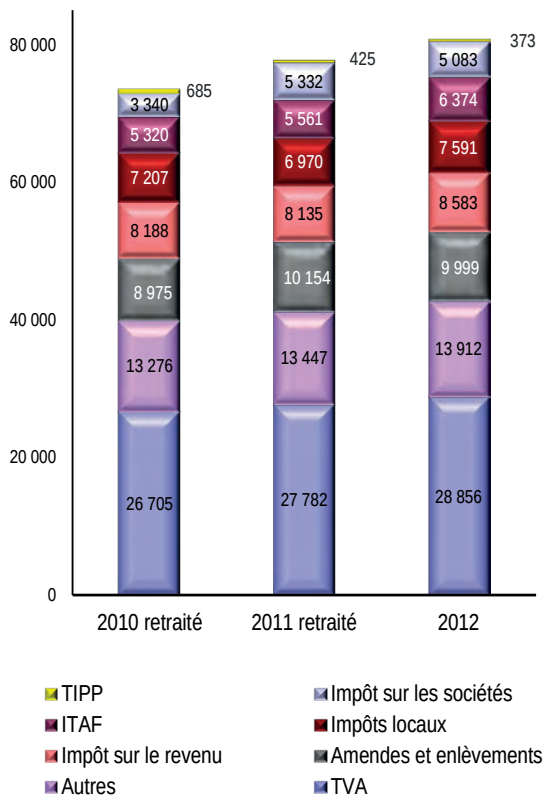

La **structure des créances brutes** reste relativement stable fin 2012 par rapport à 2011. Par ailleurs, la **TVA** représente comme l'an dernier la part la plus significative du total des créances redevables brutes (35,7 % contre 35,7 % en 2011) et la part de l'**impôt sur les sociétés** (6,3 %) est en légère diminution (- 0,6 point).

Les « **autres créances liées à l'impôt** » représentent 17,2 % contre 17,3 % en 2011, se plaçant ainsi devant les créances d'**impôt sur le revenu** dont la part dans le total des créances croît légèrement (10,6 % en 2012 contre 10,5 % en 2011). Enfin, 9,4 % des créances à l'égard des redevables sont relatives aux créances d'**impôts locaux** (+ 0,4 point par rapport à 2011).

Les acomptes d'IS

En 2012, le montant des acomptes enregistré au bilan de l'État s'élève à 42 267 M€. Ces acomptes représentent les versements opérés par les entreprises en 2012, basés sur le montant de leur dernier bénéfice fiscal connu (soit 2011 pour les acomptes 2012). Le produit sera enregistré dans le compte de résultat de l'État au moment du dépôt de la déclaration fiscale par les entreprises (courant 2013). Ainsi, le produit d'IS net enregistré en 2012, basé sur les recettes d'acomptes 2011, s'élève à 38 360 M€.

Les engagements fiscaux de l'État

Les engagements fiscaux de l'État sont inscrits **dans les engagements hors bilan du compte général de l'État.** Ils comprennent notamment les estimations sur les déficits d'impôt (impôt sur les sociétés principalement). Au 31 décembre 2012, le montant des déficits reportables en avant d'IS s'élève à 338 Md€. Ces déficits reportables constituent pour l'État une perspective de moindres produits fiscaux. Toutefois, l'imputation de ces déficits relève d'événements incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'État (par exemple la cessation ou la liquidation des entreprises qui les avaient constatés).

Répartition géographique des restes à recouvrer d'impôts par région

Les restes à recouvrer d'impôts sont particulièrement élevés en région Île de France (33,6 % du total des restes à recouvrer, dont 24,4 % au titre des restes à recouvrer de la Direction des grandes entreprises).

Hors Île de France, les restes à recouvrer les plus importants se situent en régions PACA (proche de 8 %), Rhône-Alpes (5 %), Nord-Pas-de-Calais (3 %) et Languedoc-Roussillon (proche de 3 %). Cette structure demeure proche de celle de 2011.

Les restes à recouvrer sont à mettre en relation avec les prises en charge des produits fiscaux. Ces dernières se répartissent de la même façon que les restes à recouvrer et se concentrent sur les régions qui ont une activité économique et une densité de population plus marquées.

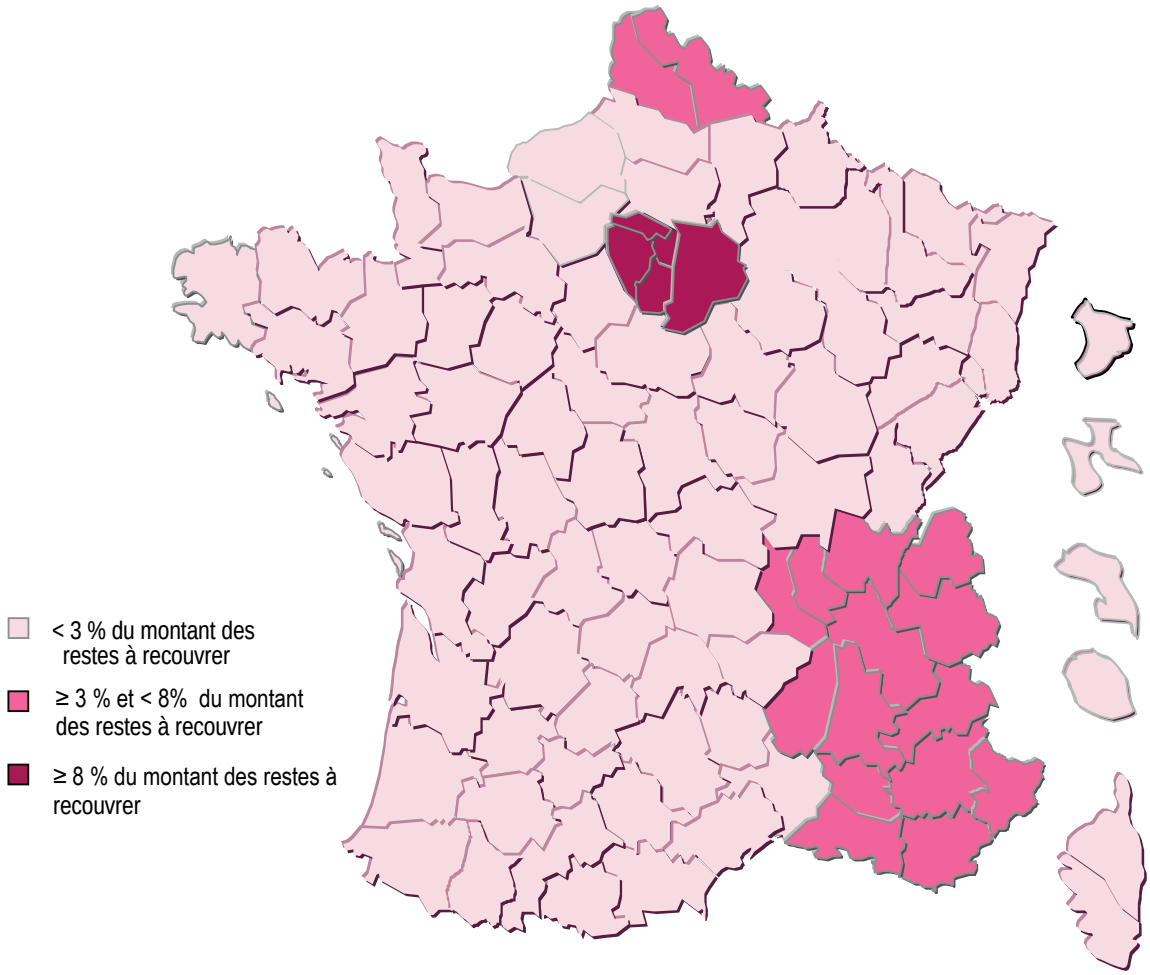

Les coûts supportés de l'État pour assurer ses missions de service public

Les charges nettes de l'État sont de trois natures : les charges de fonctionnement, les charges d'intervention et les charges financières et lui permettent d'assurer ses missions de service public.

Ventilation des charges de fonctionnement, d'intervention et financières par nature

Ventilation des charges (en md€)	Charges de fonctionnement	Charges d'intervention	Charges financières
Charges Brutes	235,0	156,8	59,0
Produits présentés en déduction	- 61,8	- 12,1	- 15,1
Charges nettes	173,2	144,8	43,9

Charges brutes de fonctionnement

- Les charges de fonctionnement reflètent les coûts supportés par l'État dans le cadre des missions de service public qu'il conduit.

- **57 %** sont des **charges de personnel** (rémunérations, pensions et charges sociales des titulaires civils notamment) ;
- **19 %** sont des **dotations aux amortissements** des immobilisations et aux **provisions** pour risques et charges ;
- **11 %** sont des **subventions** versées aux établissements publics pour la mise en œuvre des politiques de régulation économique et sociale de l'État **;**
- **9 %** sont des **achats** (matières, fournitures, sous-traitance de prestations de services informatiques, locations immobilières, entretien du matériel militaire) ;
- **3 %** sont d'**autres charges de fonctionnement.**

Charges brutes d'intervention

- Les charges d'intervention reflètent essentiellement l'activité de redistribution exercée par l'État.

- **49 %** sont des **transferts aux collectivités territoriales** (dotations de fonctionnement aux collectivités territoriales par exemple) ;
- **23 %** sont des **transferts aux ménages** (bourses versées par l'Éducation nationale par exemple) ;
- **15 %** sont des transferts aux **autres collectivités** (subventions à des associations par exemple) ;
- **8** % sont des **transferts aux entreprises** (participation de l'État à la rénovation du réseau ferré par exemple) ;
- **5** % sont des **dotations aux provisions**.

Charges brutes financières

- Les charges financières concernent principalement les intérêts sur les titres négociables émis par l'État (76% du poste des charges financières) qui se répartissent ainsi :

- **83 % de charges d'intérêts** sur les **OAT** ;
- **16% de charges d'intérêts** sur les **BTAN** ;
- **1 % de charges d'intérêts** sur les **BTF**.

Produits de fonctionnement

- Il s'agit des produits des prestations de service rendues au travers des budgets annexes (contrôle et exploitation aériens principalement) et de reprises d'amortissements et de provisions.

Produits d'intervention

- Il s'agit de participations de tiers à des dépenses d'intérêt public et de participations extérieures au régime des pensionnés de l'État.

Produits financiers

- Il s'agit de produits des créances de l'actif immobilisé et d'autres produits financiers.

Ventilation des charges de fonctionnement, d'intervention et financières par secteur

Par anticipation de l'application de la norme n° 16 sur l'information sectorielle, applicable à compter des comptes clos au 31/12/2013, les charges de fonctionnement, d'intervention et financières sont présentées ci-dessous par secteur :

Secteur	Charges de fonctionnement brutes	*dont charges de personnel*	Charges d'intervention brutes	Charges financières	Total général
Finances	97 135	*62 003*	27 232	8 301	132 668
Education	82 167	*59 751*	13 110	0	95 278
Social et Développement durable	13 582	*5 842*	48 829	12	62 423
Dettes financières	-1	*0*	1 659	49 688	51 345
Défense	48 670	*20 090*	1 054	16	49 740
Autres missions régaliennes	31 894	*23 328*	5 585	685	38 163
Collectivités territoriales	35	*9*	3 183	0	3 218
Total des charges ventilées	**273 482**	***171 022***	**100 652**	**58 702**	**432 836**
Prélèvements sur recettes (financement des collectivités territoriales)	0		55 741	0	55 741
Neutralisations(*)	-39 913	*-37 494*	0	0	-39 913
Charges non ventilées	1 427	*1 003*	454	297	2 179
Total des charges	**234 997**	***134 531***	**156 847**	**58 999**	**450 843**

(*) neutralisation des cotisations patronales versées par le budget général au CAS pension essentiellement

La ligne de **prélèvements sur recettes** concerne les prélèvements qui sont effectués au profit des collectivités locales (dont la dotation globale de fonctionnement pour 41,4 Md€).

Le secteur Finances (132,7 Md€) :

Les charges de la **mission Pensions** (57 489 M€) correspondent principalement aux pensions comptabilisées au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite (43 668 M€), du statut d'ancien agent des PTT, de La Poste et de France Télécom (6 481 M€), des victimes de guerre et autres invalidités militaires (4 857 M€) et du statut d'ouvrier des établissements industriels de l'État (1 809 M€).

La ligne **Remboursements et dégrèvements** contient les dotations aux provisions fiscales et aux dépréciations des créances redevables pour 29,6 Md€ qui ne peuvent être analysées qu'au regard des reprises de provisions. Retraitées de ces dotations, les charges comptabilisées pour cette mission ne s'élèvent plus qu'à 14,5 Md€.

Mission	Charges de fonctionnement brutes	*dont charges de personnel*	Charges d'intervention brutes	Charges financières	Total général
Secteur Finances	**97 135**	***62 003***	**27 232**	**8 301**	**132 668**
Pensions	52 633	*52 025*	4 857		57 489
Remboursements et dégrèvements	30 081		14 020	0	44 101
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 283	*8 666*	308	1	11 592
Régimes sociaux et de retraite	390	*376*	6 321		6 711
Participations financières de l'État	0		0	7 078	7 078
Économie	1 591	*936*	585	0	2 177
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	658		690		1 348
Prêts à des États étrangers				1 171	1 171
Autres missions	498	*0*	452	52	1 002

Le secteur Éducation (95,3 Md€) :

La **mission Enseignement scolaire** (63 196 M€) rassemble l'ensemble des moyens que l'État consacre au service public de l'éducation. Elle a pour vocation l'enseignement public du primaire et du secondaire et le soutien à l'enseignement privé du même niveau. Au 31 décembre 2011, 1 044 096 personnes, dont 849 647 enseignants (chiffres du Ministère de l'éducation nationale), contribuent à la réalisation de cette mission. Ainsi, les charges de personnel représentent 57 998 M€, soit 92 % des charges engagées dans le cadre de cette mission.

La **mission de recherche des établissements d'enseignement** supérieur (28 429 M€) est organisée autour de différents domaines et vise à créer des pôles de référence scientifiques. L'État subventionne les entités qui prennent en charge une partie de la mission : à ce titre, les subventions pour charges de service public de cette mission s'élèvent à 18 559 M€ et représentent 65 % du total des charges de cette mission. Les charges de personnel avec un montant de 1 126 M€ représentent 4 % du total des charges rattachées à cette mission.

Mission	Charges de fonctionnement brutes	*dont charges de personnel*	Charges d'intervention brutes	Charges financières	Total général
Secteur Education	**82 167**	***59 751***	**13 110**	**0**	**95 278**
Enseignement scolaire	59 024	*57 998*	4 171	0	63 196
Recherche et enseignement supérieur	21 274	*1 126*	7 155	0	28 429
Culture	1 560	*627*	853	0	2 413
Médias, livre et industries culturelles	308	*0*	931	0	1 240

Le secteur Social et Développement durable (62,4 Md€)

Mission	Charges de fonctionnement brutes	*dont charges de personnel*	Charges d'intervention brutes	Charges financières	Total général
Secteur Social et Développement durable	**13 582**	***5 842***	**48 829**	**12**	**62 423**
Solidarité, insertion et égalité des chances	1 497	*721*	20 964	0	22 461
Écologie, développement et aménagement durables	6 395	*3 441*	4 930	9	11 335
Travail et emploi	2 463	*595*	8 051	0	10 514
Ville et logement	141		8 196	0	8 337
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	2 028	*921*	1 933		3 961
Outre-mer	206	*126*	1 841		2 047
Santé	398		1 071		1 469
Immigration, asile et intégration	181	*37*	597		778
Autres missions	274	*0*	1 245	3	1 522

Les charges de la **mission Solidarité, insertion et égalité** des chances sont composées à 93 % de charges d'intervention et principalement pour objectif de permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie d'exercer un libre choix de vie (11 211 M€) et d'offrir de nouvelles opportunités d'insertion aux personnes les plus éloignées de l'emploi (2 595 M€).

La **mission Écologie, développement et aménagement durable** reflète l'action de l'État, en matière d'infrastructures de transports, établie par le schéma national d'infrastructures de transport (SNIT) pour 5 410 M€ et les charges induites par la conduite et le pilotage des politiques de cette mission (3 919 M€ dont 86 % de charges de personnel).

La **mission interministérielle Travail et emploi** regroupe l'ensemble des crédits consacrés aux actions en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage. Outre des dispositifs de soutien direct à l'emploi, au reclassement ou à la formation des demandeurs d'emploi, elle finance l'allocation spécifique de solidarité ainsi que les moyens de fonctionnement des différents acteurs du service public de l'emploi, notamment Pôle emploi.

Le secteur Dette Financière (51,3 Md€)

La **mission gestion de la dette** résulte en premier lieu du montant d'intérêts réglés aux porteurs des différentes catégories de titres émis par l'État. Le poids de cette mission dans le total des charges ventilées est de 11 %.

Le secteur Défense (49,7 Md €) :

La politique de défense de la France a pour objectif premier d'assurer l'intégrité du territoire et la sécurité de la population, des biens et des ressources de la France et de ses partenaires.

Mission	Charges de fonctionnement brutes	*dont charges de personnel*	Charges d'intervention brutes	Charges financières	Total général
Secteur Défense	**48 670**	***20 090***	**1 054**	**16**	**49 740**
Défense	43 754	*20 004*	331	16	44 101
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 578	*85*	723		3 300
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'Etat	995	*1*			995
Approvisionnement des armées en produits pétroliers, autres fluides et produits complémentaires	746				746
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	597				597

Les charges rattachées à la **mission Défense** (44 101 M€) sont principalement des charges de fonctionnement en raison de l'importance du personnel employé et de l'entretien des équipements. La préparation et le déploiement des forces constituent un des enjeux forts, expliquant l'importance des charges de personnel qui s'élèvent à 20 004 M€, soit 45 % des charges totales de cette mission. L'utilisation des équipements et du matériel se reflète comptablement au travers des dotations aux amortissements.

Les autres missions régaliennes (38,2 Md€) :

Mission	Charges de fonctionnement brutes	*dont charges de personnel*	Charges d'intervention brutes	Charges financières	Total général
Secteur Autres missions régaliennes	**31 894**	***23 328***	**5 585**	**685**	**38 163**
Sécurité	17 094	*14 947*	53	24	17 171
Justice	6 654	*4 495*	414	44	7 112
Action extérieure de l'État	2 088	*889*	1 882	3	3 972
Aide publique au développement	239	*213*	2 989	589	3 817
Administration générale et territoriale de l'État	2 693	*1 834*	118	20	2 832
Direction de l'action du Gouvernement	1 001	*291*	31	4	1 036
Pouvoirs publics	991				991
Conseil et contrôle de l'État	603	*497*	0		603
Sécurité civile	346	*162*	98	1	446

La **mission sécurité** regroupe les moyens de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Elle a pour finalité d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement reflètent les coûts supportés par l'État dans le cadre des missions de service public qu'il conduit. Les charges de personnel, qui prennent en compte, dans le cadre du nouveau système comptable, la procédure de rétablissement des crédits relative aux personnels mis à disposition des tiers, représentent 57 % des charges de fonctionnement.

Charges de Fonctionnement (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Charges de fonctionnement direct	208,3 54,7 % *	204,1 55,7 % *	204,1 53,9 % *
Charges de fonctionnement indirect	26,7 7,0 % *	26,5 7,2 % *	24,4 6,4 % *
- Produits de fonctionnement	- 61,8	- 63,8	- 64,1
= Charges de fonctionnement nettes	**173,2** **45,5 % ***	**166,8** **45,5 % ***	**164,4** **43,4 % ***

* Poids dans le total des charges nettes (financement de l'UE inclus)

La hausse des charges de fonctionnement nettes observée en 2012 (+ 6 349 M€) traduit entre autres :

- l'augmentation des dotations nettes de reprises aux provisions et aux dépréciations (+ 4 922 M€ par rapport à 2011) en particulier en matière de litiges liés à l'impôt ;
- l'augmentation des charges de personnel (+ 723 M€) ainsi que celle des admissions en non valeur des créances sur amendes et d'impôts d'État (+ 776 M€ sur le passage de ces créances irrécouvrables).

Les **charges de fonctionnement direct,** en augmentation de 4 239 M€, sont les suivantes :

	2012		2011 retraité		2010 retraité	
	Montant	part du total des charges*	Montant	part du total des charges	Montant	part du total des charges
Charges de personnel	134 531	35,3%	133 808	36,5%	133 394	35,2%
Achats, variations de stocks et prestations externes	20 600	5,4%	20 281	5,5%	20 109	5,3%
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	44 997	11,8%	42 441	11,6%	43 297	11,4%
Autres charges de fonctionnement	8 172	2,1%	7 531	2,1%	7 283	1,9%
Total des charges de fonctionnement direct	208 300	54,7%	204 061	55,7%	204 082	53,9%

Les **charges de fonctionnement indirect,** composées à 99,99 % des subventions pour charges de service public, enregistrent une légère hausse (+ 198 M€), expliquée par l'évolution des subventions versées aux établissements publics nationaux (EPN + 483 M€), en partie compensée par l'évolution des autres opérateurs (associations, GIP et autres pour - 283 M€).

Les subventions pour charges de service public comprennent entre autres :

- des subventions versées aux établissements de formation supérieure (11 701 M€) ;
- des subventions pour le financement de la recherche scientifique et pluridisciplinaire (ex. : CNRS, INSERM, CEA), de la recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables et de la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (5 949 M€) ;
- des subventions à Pôle Emploi (1 501 M€) ;
- des subventions au titre du patrimoine et de la création ainsi qu'en faveur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (911 M€) ;
- des subventions aux agences régionales de santé (ARS) (566 M€).

Par ailleurs, **les produits de fonctionnement** hors reprises de provisions augmentent légèrement (+ 453 M€).

Les charges de personnel

L'augmentation de 723 M€ de ce poste, soit une évolution de + 1 % par rapport à l'exercice précédent, résulte de la diminution des rémunérations de personnel cependant inférieure à l'accroissement des charges de pensions.

La diminution des **rémunérations de personnel** (- 577 M€) résulte principalement de la poursuite de l'effort de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux au sein de la fonction publique d'État ainsi que de changements de périmètre (poursuite de l'autonomie financière des universités). Sur les deux dernières années, la baisse cumulée représente - 1 848 M€.

Ces facteurs de diminution interviennent dans un contexte de gel du point d'indice de la fonction publique depuis sa dernière revalorisation (+ 0,5 % au 1er juillet 2010) et de relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique suite à la revalorisation du SMIC au 1er janvier et 1er juillet 2012.

La part des **pensions** dans le total des charges de personnel progresse de 1 832 M€ sur l'exercice (+ 3990 M€ sur les deux dernières années), notamment en raison :

- de l'augmentation du montant total des pensions servies aux nouveaux entrants par rapport à celles servies aux sortants, compte tenu d'un nombre de pensionnés un peu plus important d'une année sur l'autre ;

- de la revalorisation annuelle des pensions (+ 2,1 % au 1er avril 2012) en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Ventilation des charges de personnel

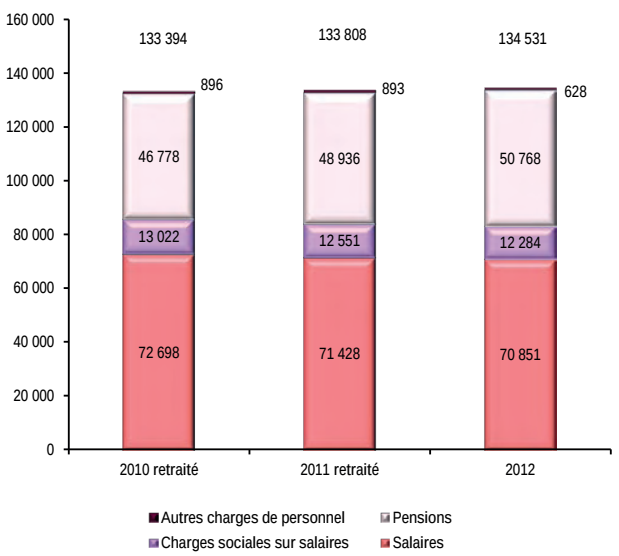

Les engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires civils et militaires

Les engagements de retraite des fonctionnaires sont présentés en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes conformément à la norme 13 du recueil des normes comptables de l'État.

Les engagements de retraite de l'État constituent les principaux engagements hors bilan de l'État. Leur évaluation s'effectue, à législation constante, sur la base de la **valeur actualisée des pensions qui seraient versées aux retraités et aux actifs** présents à la date d'évaluation (méthode des « unités de crédit projetées »).

Les engagements sont évalués au 31 décembre 2012 à 1 498 Md€ au titre des retraites des fonctionnaires de l'État et des militaires, **soit environ 74 % du PIB,** à **129 Md€** au titre des fonctionnaires de La Poste et à **52 Md€** au titre des autres pensions.

L'approche dite « en système ouvert », permet d'appréhender les besoins de financement futurs inhérents au régime de retraite, compte tenu des masses de prestations et de cotisations anticipées. Le « **besoin de financement actualisé** » mesure les réserves qui seraient en théorie nécessaires aujourd'hui, en étant placées au taux d'intérêt du marché, pour faire face à l'ensemble des décaissements nécessaires pour combler les déficits anticipés. Ainsi, le **besoin de financement actualisé total** évalué à 915 Md€ est réparti comme suit :

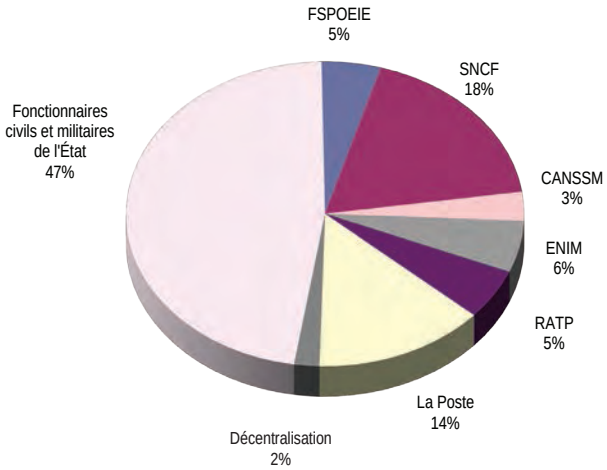

L'annexe au compte général de l'État, dans son paragraphe 6.4, détaille les différentes méthodes et hypothèses d'évaluation.

Les provisions pour risques et charges, hors provisions pour transferts

L'État procède à la comptabilisation de provisions pour risques et charges, dès lors que pèse sur lui une obligation vis-à-vis de tiers engendrant un risque de sortie de ressources futures.

Les provisions pour risques découlent principalement de litiges résultant de la mise en jeu de la responsabilité de l'État et, dans une moindre mesure, d'engagements donnés par l'État.

L'encours des **provisions pour risques** au 31 décembre 2012 s'établit à 16 468 M€, **dont** 13 553 M€ de **provisions pour litiges** qui connaissent une augmentation de + 2 707 M€ sur l'exercice.

Les provisions pour litiges portent à 89 % sur des litiges liés à l'impôt. Ces provisions intègrent également une estimation des sanctions pécuniaires dans le cadre des litiges communautaires.

L'encours des **provisions pour charges, hors transferts**, s'élève à 20 680 M€ au 31 décembre 2012.

Il comporte notamment

– la part financée par l'État des obligations de fin de cycle - démantèlement et assainissement d'installations nucléaires - découlant de l'activité du CEA pour 9 097 M€ ;

– les provisions pour charges de personnel pour 8 618 M€ (dont près de la moitié au titre des accidents du travail) ;

– les provisions pour charges liées au plan d'accompagnement des restructurations (PAR) du ministère chargé de la défense pour 862 M€. Chaque année, au premier semestre, le ministre de la défense remet à la délégation aux restructurations une décision relative aux restructurations de la défense dans le cadre de la «modernisation de l'outil de défense 2009-2014».

Évolution des provisions (hors provisions pour transferts)

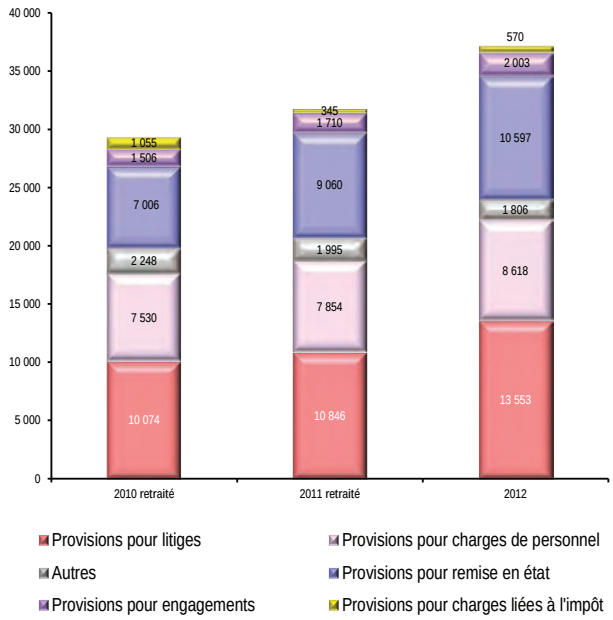

Les dettes de fonctionnement

Les dettes de fonctionnement font partie des dettes non financières et correspondent à la part des charges de fonctionnement de l'exercice restant à payer au 31 décembre 2012.

Elles s'élèvent à 6 706 M€ en 2012, en diminution par rapport à 2011 (- 447 M€).

Les dettes de fonctionnement sont composées à 55 % de **factures non parvenues et de charges à payer** envers :

– les fournisseurs pour 1 661 M€;

– le personnel, les pensionnés et comptes rattachés pour 1 035 M€ ;

– la Sécurité sociale et les autres organismes sociaux pour 991 M€.

Elles comprennent également les dettes vis-à-vis des **opérateurs de l'État bénéficiaires de subventions pour charges de service public** pour 1 337 M€ : celles-ci concernent comme en 2011 les travaux réalisés par le CEA au titre de ses obligations de fin de cycle dans le cadre du démantèlement d'installations nucléaires.

La diminution des dettes de fonctionnement par rapport à 2011 concerne principalement les fournisseurs, reflétant ainsi le **raccourcissement des délais de paiement de l'État de 36 à 23 jours** *(Rapports de l'Observatoire des délais de paiement).*

Les charges d'intervention

Les charges d'intervention sont relatives à des versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État. Ces versements interviennent :

– dans le cadre d'opérations de distribution d'aides ou de soutien à des catégories de bénéficiaires identifiés (ménages, entreprises ou collectivités) et sont effectués soit directement par les services de l'État, soit indirectement par l'intermédiaire d'organismes tiers ;

– dans le cadre de la mise en jeu de la garantie de l'État.

Elles sont en partie couvertes par des produits versés par des entités extérieures à l'État pour participer aux actions d'intervention de celui-ci.

Charges d'intervention (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Charges d'intervention hors dotations	146,3 38,4 % *	146,6 40,0 % *	182,8 48,3 % *
Dotations aux provisions nettes des reprises	0,2	- 5,7	- 12,6 **
- Produits d'intervention	- 1,8	- 5,6	- 4,8
= Charges d'intervention nettes	**144,7** **38,0 % ***	**135,3** **36,9 % ***	**165,4** **43,7 % ***

* Poids dans le total des charges nettes (financement de l'UE inclus)
** Produit exceptionnel en 2010 principalement lié à la reprise des créances fiscales suite à la suppression de la taxe professionnelle

En 2012, les charges d'intervention nettes augmentent de 9 427 M€ sous l'effet combiné de :

- la diminution des **contributions reçues de tiers** (- 3 844 M€) principalement de l'agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) ;
- l'augmentation des dotations **aux provisions et dépréciations nettes des reprises** (+ 5 874 M€) principalement expliquée par des reprises importantes en 2011 sur la provision pour pensions militaires d'invalidité (+ 3 035 M€) et sur les dépréciations des créances recouvrées pour le compte de tiers (+ 2 281 M€).

Les **transferts** représentent 99,9 % des **charges d'intervention hors dotations.** Les transferts sont versés à des bénéficiaires clairement identifiés par la loi organique. Il s'agit des ménages, des entreprises, des collectivités territoriales et des autres collectivités. Ces mêmes catégories ont été retenues pour le classement comptable des transferts. Le bénéficiaire est le destinataire final d'un transfert dans le cadre d'une politique publique déterminée générant des transferts versés **directement** par les services de l'État ou **indirectement** par l'intermédiaire d'organismes redistributeurs.

L'évolution des **charges d'intervention hors dotations et mise en jeu de garanties** de + 193 M€ est présentée ci dessous :

	2012		2011 retraité		2010 retraité	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Transferts aux ménages	35 321	24,1%	35 069	24,0%	35 330	19,3%
Transferts aux entreprises	12 007	8,2%	11 683	8,0%	13 147	7,2%
Transferts aux collectivités territoriales	75 444	51,6%	76 196	52,1%	109 661	60,0%
Transferts aux autres collectivités	23 546	16,1%	23 176	15,9%	24 623	13,5%
Total des charges d'intervention (hors dotation)	146 317	100,0%	146 125	100,0%	182 761	100,0%

Principaux transferts aux collectivités territoriales (Md€)

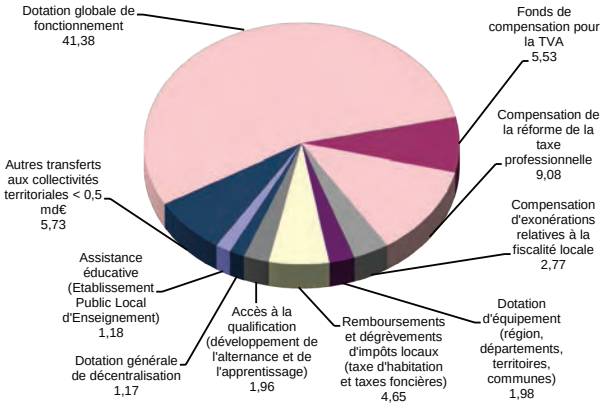

Les **transferts aux ménages** représentent **24 %** du montant total des transferts :

Au total, les transferts aux ménages sont stables entre 2011 et 2012 (+ 252 M€). Au sein de ces transferts, certains dispositifs connaissent cependant des variations significatives :
Les dispositifs relatifs à lutte contre le handicap et la dépendance augmentent de + 768 M€, ceux relatifs aux solidarités actives (RSA, APRE) de + 659 M€ ; ces hausses sont en partie compensées par la diminution observée sur les dispositifs inférieurs à 250 M€.

Principaux transferts aux autres collectivités

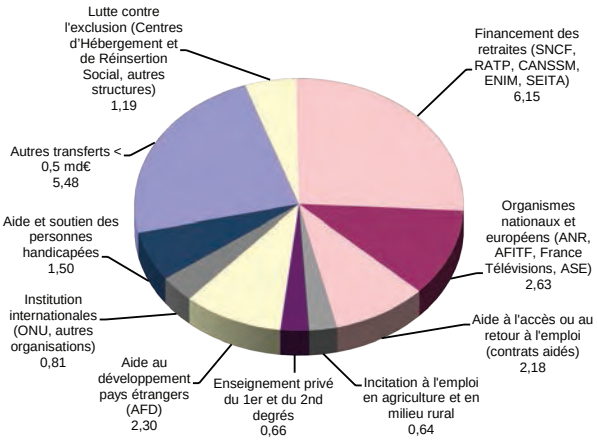

Les **transferts aux entreprises** représentent **8 %** du montant total des transferts.

Les charges de transferts aux entreprises sont en hausse sur l'exercice (+ 323 M€) principalement expliquée par l'augmentation des subventions aux infrastructures ferroviaires (RFF) de + 115 M€. Les charges réparties sur des dispositifs de moins de 500 M€ concernent plus de 500 actions et sous actions différentes.

Les **transferts aux collectivités territoriales** représentent **52 %** du montant total des transferts.

La diminution de ces charges sur l'exercice (- 753 M€) est principalement expliquée par le reversement direct de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) désormais sans impact en charges ni en produits au niveau de l'État (auparavant comptabilisée en charges pour 1 041 M€ lors du transfert et en produits lors de l'encaissement).

Principaux transferts aux ménages

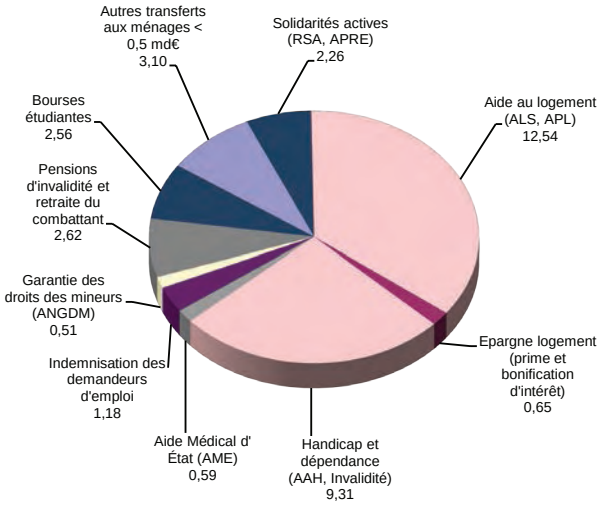

Les **transferts aux autres collectivités** représentent **16 %** du montant total des transferts :

L'augmentation de ces charges sur l'exercice (+ 370 M€) est principalement expliquée par la hausse de + 144 M€ des transferts liés au financement des retraites transports (RATP et SNCF) et de + 82 M€ des transferts relatifs aux retraites des autres statuts (CANSSM, ENIM et Seita).

Principaux transferts aux entreprises

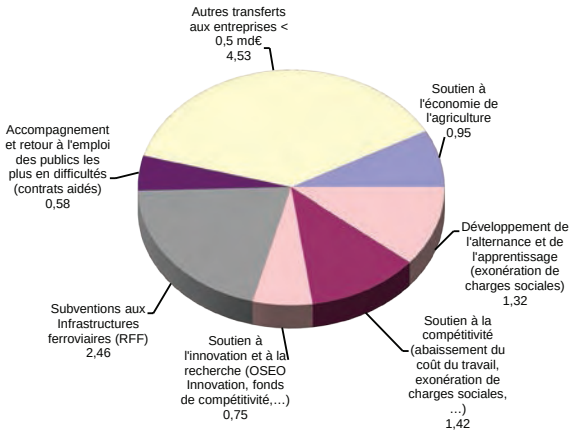

Les dettes d'intervention

Les dettes d'intervention font partie des dettes non financières de l'État relatives aux transferts de charges, directs et indirects, qu'il effectue envers les ménages, les entreprises, les collectivités territoriales et d'autres organismes

Elles atteignent 7 036 M€ en 2012, en augmentation par rapport à 2011 (+ 112 M€). Elles se composent de dettes relatives aux transferts pour 2 064 M€ et de charges à payer pour 4 972 M€.

Les dettes relatives aux **transferts aux ménages et aux entreprises** s'élèvent à 532 M€. Elles augmentent de + 101 M€ en une année, en particulier pour les transferts à destination des ménages (+ 95 M€).

Les dettes pour **transferts aux collectivités territoriales et aux autres organismes** représentent 1 532 M€, en baisse de - 195 M€ par rapport à 2011. Elles se composent notamment des dotations versées aux fonds des collectivités territoriales pour accompagner financièrement leurs politiques locales et assurer entre elles une répartition équitable de leurs recettes (fonds de péréquation).

Les **charges à payer** intègrent à hauteur de 2 984 M€ les **passifs sociaux.** Ces passifs constituent des dispositifs d'intervention au titre de la solidarité. Ils sont dits « transparents » lorsque des organismes tiers en assurent la mise en œuvre, tandis que l'État en assure le financement, tout en conservant le pouvoir de décision. Parmi les passifs sociaux, on relève en particulier les prestations de solidarité suivantes :

- **les aides au logement**, parmi lesquelles l'allocation de logement social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL). Celles-ci compensent une partie de la dépense de logement (loyer ou mensualité de prêt d'accession à la propriété) sous condition de ressources ;

- **le revenu de solidarité active** (RSA) qui a été mis en place en juin 2009 et vise à lutter contre la pauvreté et à inciter les bénéficiaires à retrouver une activité. Ce dispositif apporte un complément de revenu financé par l'État (RSA chapeau) au RSA socle qui, quant à lui, est financé par les départements et a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Les bénéficiaires sont au nombre de 2 millions (juin 2012). Le montant moyen mensuel global atteint 379,12 € ;

- **l'allocation adultes handicapés** (AAH) qui est une prestation non contributive destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes handicapées. Elle concerne 1 million de bénéficiaires pour un montant moyen de 776,59 € à taux plein au 1er septembre 2012.

Les provisions pour transferts

L'État procède à la comptabilisation de provisions pour risques et charges, dès lors que pèse sur lui une obligation vis-à-vis de tiers engendrant un risque de sortie de ressources futures probable et sans contrepartie.

Les provisions pour transferts concernent les dispositifs d'intervention gérés par l'État ou par des organismes redistributeurs en son nom.

Évolution des provisions pour transferts

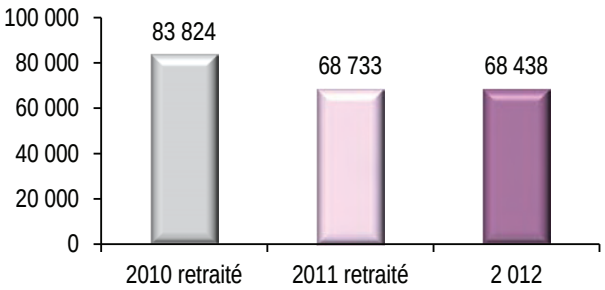

Les **provisions pour transferts** s'élèvent à 68 438 M€ en 2012. Elles représentent le principal poste des provisions pour charges. Ces provisions concernent entre autres :

- **les dispositifs d'indemnisation spécifiques** pour 31 021 M€, en particulier au titre des pensions militaires d'invalidité (PMI), de la retraite du combattant ou des victimes civiles de faits de guerre ou d'actes de terrorisme ;

- les indemnités versées par **l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs** (ANGDM) aux anciens mineurs « non actifs » des entreprises minières ou ardoisières qui ont cessé leur activité, pour 7 689 M€ ;

- les engagements de l'Etat à l'égard du **Fonds européen de développement (FED), de l'agence française de développement (AFD) et de l'aide publique au développement (APD)** pour 7 174 M€ ;

- les engagements de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales au titre du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** pour 6 369 M€ ;

- **les rentes mutualistes** des anciens combattants et victimes de guerre, pour 4 071 M€ ;

- **les primes des plans d'épargne logement** (PEL) pour 2 617 M€.

Les **reprises de provisions pour transferts excèdent les dotations** à hauteur de 295 M€. En fin d'année, les dotations représentent le montant qui est porté en provisions pour transfert au bilan et les reprises correspondent à l'annulation des provisions de l'année précédente.

Ce solde positif est principalement dû aux reprises liées aux missions d'**aide publique au développement** (+ 1 217 M€ dont programmes de coopération communautaire et multilatérale pour + 1 113 M€), **engagements financiers de l'État** (+ 1 069 M€ dont dispositif d'épargne logement pour + 941 M€), **écologie, développement et aménagement durables** (+ 270 M€) et **politique des territoires** (+ 222 M€). Cet effet positif est nuancé par les dotations nettes liées à la mission **pensions** (2 401 M€ dont les pensions militaires d'invalidité pour 1 544 M€).

La dette garantie par l'État

La dette garantie fait partie des **engagements hors bilan.**

Elle concerne les engagements des sociétés, organismes bancaires, collectivités ou établissements publics (couvrant plusieurs secteurs d'activité de l'économie) qui bénéficient de la garantie de l'État. En cas d'éventuelle défaillance du débiteur, l'État supportera la charge du règlement des intérêts ou du remboursement des échéances d'amortissement prévues au contrat.

Évolution de l'encours de dette garantie de l'État

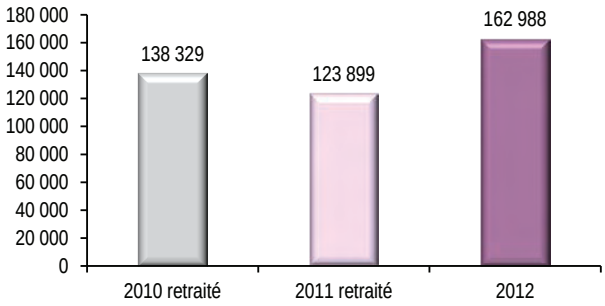

L'un des principaux dispositifs concerne **le plan de stabilité de la zone euro.**

L'exercice 2012 a en effet été marqué par la poursuite des perturbations significatives apparues depuis la fin de l'année 2009 sur le marché des titres souverains de certains membres de la zone euro, en premier lieu la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Afin d'assurer la stabilité de la zone euro, différents mécanismes ont été successivement mis en place dont :

- le **FESF (Fonds européen de stabilité financière)**, créé en 2010 pour une durée de trois ans et dont l'objet est de contracter des emprunts sur les marchés financiers, avec la garantie des États membres de la zone euro. A fin 2012, le FESF est engagé sur trois programmes (Irlande, Portugal et Grèce) dont l'exposition en garantie pour la France est d'environ 58,1 Md€ (contre 7,3 Md€ fin 2011) dont 20,7 Md€ de surgaranties.

Par ailleurs, l'État a accordé de nouvelles garanties significatives en 2012 auprès de :

- **Dexia** au titre des financements contractés ou émis auprès de tiers bénéficiaires entre le 9 octobre 2008 inclus et le 31 octobre 2010 inclus venant à échéance au plus tard le 31 octobre 2014 inclus et ceux contractés ou émis auprès de tiers bénéficiaires entre le 3 novembre 2011 et le 31 décembre 2021 pour un montant d'environ 26,9 Md€ (contre 16,8 Md€ fin 2011) ;

- **l'Unedic** au titre des emprunts contractés au cours des années 2011 et 2012 par l'association pour un montant d'environ 9,7 Md€ (contre 1,9 Md€ fin 2011).

Les garanties de protection des épargnants

Les dépôts du livret A, du livret bleu, du livret de développement durable (LDD) et du livret d'épargne populaire (LEP) sont centralisés partiellement au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Conformément à la loi de modernisation de l'économie, dite LME, et à la loi de finances rectificative pour 2008, la garantie de l'État porte depuis le 1er janvier 2009 sur l'ensemble des dépôts effectués par les épargnants sur les livrets réglementés ainsi que sur les créances détenues par les établissements de crédit sur le fonds d'épargne.

Au 31 décembre 2012, les montants de l'encours de garantie de l'État sur les dépôts s'élèvent à 394 Md€.

Les sommes centralisées au fonds d'épargne sont utilisées pour effectuer des opérations de banque, notamment des prêts aux organismes HLM, ce qui génère un risque de transformation. La loi de modernisation de l'économie a introduit une surveillance du fonds d'épargne.

L'existence de règles prudentielles déjà suivies actuellement par le fonds d'épargne (et portant notamment sur le niveau minimal des fonds propres ou la liquidité du fonds d'épargne) sécurise l'ensemble du dispositif et rend peu probable la mise en jeu de la garantie de l'État qui n'intervient qu'en dernier ressort.

Évolution de la garantie de protection des épargnants

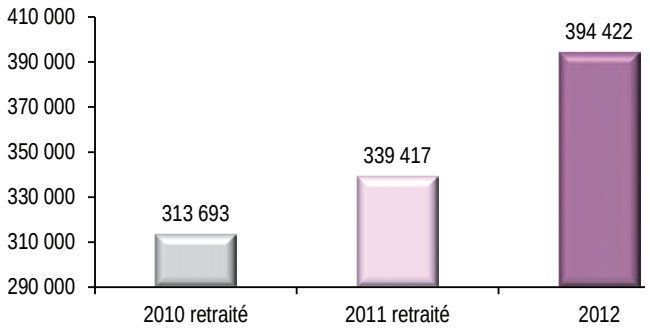

Les charges financières

Les charges financières concernent plus particulièrement les intérêts liés aux titres négociables émis par l'État, qui font l'objet d'un développement spécifique dans la partie Financement de l'État. Les produits financiers comprennent les produits des créances de l'actif immobilisé, qui sont développées dans la partie Patrimoine de l'État, et d'autres produits financiers.

La diminution des **charges financières nettes** observée en 2012 (- 2 351 M€) traduit entre autres :

Charges Financières (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Charge nette de la dette négociable	44,1	45,0	41,0
+ Autres charges financières	14,8	18,3	6,8
- Produits financiers	-15,1	-17,0	-16,4
= Charges financières nettes	**43,9** *11,5 % **	**46,2** *12,6 % **	**31,4** *8,3 % **

* Poids dans le total des charges nettes (financement de l'UE inclus)

- un niveau moindre de **dotations nettes des reprises aux provisions** pour les participations contrôlées par l'État (impact positif de 5 685 M€) ;
- la légère diminution de la **charge nette de la dette négociable** (- 767 M€), principalement expliquée par la division par trois des charges d'intérêt sur BTF (- 1 051 M€) non compensée par la faible hausse de la charge nette sur OAT et BTAN (+ 257 M€).

Les charges nettes de la dette négociable

Depuis le mois de juillet 2012, l'État émet des **BTF à taux d'intérêt négatifs.** A la différence des BTF à taux d'intérêt positifs (les intérêts précomptés à l'émission sont constatés en charges financières), les BTF à taux d'intérêt négatifs génèrent un encaissement d'intérêts lors de l'émission. Ceux-ci sont constatés en produits financiers. La charge nette sur BTF est ainsi passée de 1 610 M€ en 2011 à 559 M€ en 2012.

La charge nette de la dette négociable sur OAT et BTAN est contenue à un niveau de 43 886 M€, quasi-équivalent à celui de 2011 (+ 0,59 %) alors que l'encours de ces titres a progressé de + 82 707 M€ (+ 7,4 %). Dans un **contexte de baisse des taux moyens pondérés,** l'impact de la hausse de l'encours sur la charge d'intérêts (+ 3 029 M€) est effacé par l'effet de la baisse du taux (- 2 920 M€), l'évolution des pertes nettes sur rachats ou échanges d'emprunts étant non significative sur l'année (impact négatif de + 148 M€).

La **charge d'indexation,** incluse dans la charge nette de la dette négociable sur OAT et BTAN pour 3 618 M€, diminue quant à elle de - 794 M€. Son évolution reflète celle des coefficients d'indexation (corrigé des variations saisonnières, l'indice des prix à la consommation s'élève à 2,0 % au 31 décembre 2012 contre 2,1 % au 31 décembre 2011).

Les produits financiers

La diminution des **produits financiers** (- 1 888 M€) s'explique principalement par la baisse des **dividendes** de la CDC (- 1 066 M€) et de la Banque de France (- 678 M€) et par la baisse des rémunérations des garanties accordées par l'État comptabilisés en **autres intérêts et produits assimilés.**

PASSAGE DU SOLDE BUDGÉTAIRE AU RÉSULTAT PATRIMONIAL

La tenue d'une comptabilité en droits constatés et d'une comptabilité budgétaire donne lieu à deux résultats :

- le **solde budgétaire** d'exécution des lois de finances ;
- le **résultat patrimonial.**

La **comptabilité budgétaire** retrace, d'une part, la consommation des autorisations d'engagement (capacité d'engager juridiquement l'État), et d'autre part, l'exécution des dépenses budgétaires au moment où elles sont payées, et des recettes budgétaires au moment où elles sont encaissées. Elle donne lieu à la production du solde budgétaire.

La **comptabilité générale** décrit la situation patrimoniale de l'État, c'est-à-dire l'ensemble de ce qu'il contrôle (terrains, immeubles…), de ses créances et de ses dettes. C'est une comptabilité de droits constatés qui vise à rattacher les charges et les produits à l'exercice qui les a vu naître. Elle donne lieu à la production du solde des opérations de l'exercice et du bilan qui se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette.

Les deux comptabilités sont liées. Le passage entre les deux résultats (budgétaire et patrimonial) s'articule comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les éléments d'articulation correspondent principalement à :

- des décalages entre l'année de la constatation de la recette budgétaire et celle de la comptabilisation en produit : - 1 069 M€. Il s'agit :

– des restes à recouvrer sur les produits de l'année dont l'impact est nul sur le solde d'exécution budgétaire alors qu'ils affectent le résultat patrimonial à hauteur de 13 894 M€ ;

– des recettes budgétaires prises en charge sur les années antérieures sans impact sur le résultat patrimonial : - 11 056 M€ ;

– L'impact du rattachement des acomptes d'impôt sur les sociétés pour - 3 907 M€ ;

- des dépenses et des recettes qui ne se traduisent pas par des charges ou des produits (+ 19 849 M€). Ces opérations de dépenses et de recettes budgétaires inscrites au bilan et non au compte de résultat n'ont aucun impact patrimonial (immobilisations par exemple) ;

- des opérations constatées uniquement en comptabilité patrimoniale (- 21 676 M€) : dotations aux amortissements et aux provisions constatées sur des comptes de charges (- 64 525 M€), reprises sur provisions constatées sur des comptes de produits (+ 48 936 M€), charges à payer (- 1 439 M€), valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (- 1 723 M€), produits constatés d'avance (- 2 415 M€), charges constatées d'avance (- 982 M€), charges n'ayant pas donné lieu à des dépenses sur 2012 (- 1 886 M€), produits à recevoir (+ 73 M€), variations de stocks (+ 207 M€), production stockée (+ 95 M€), permettent le rattachement des charges et des produits à l'exercice et sont sans incidence budgétaire.

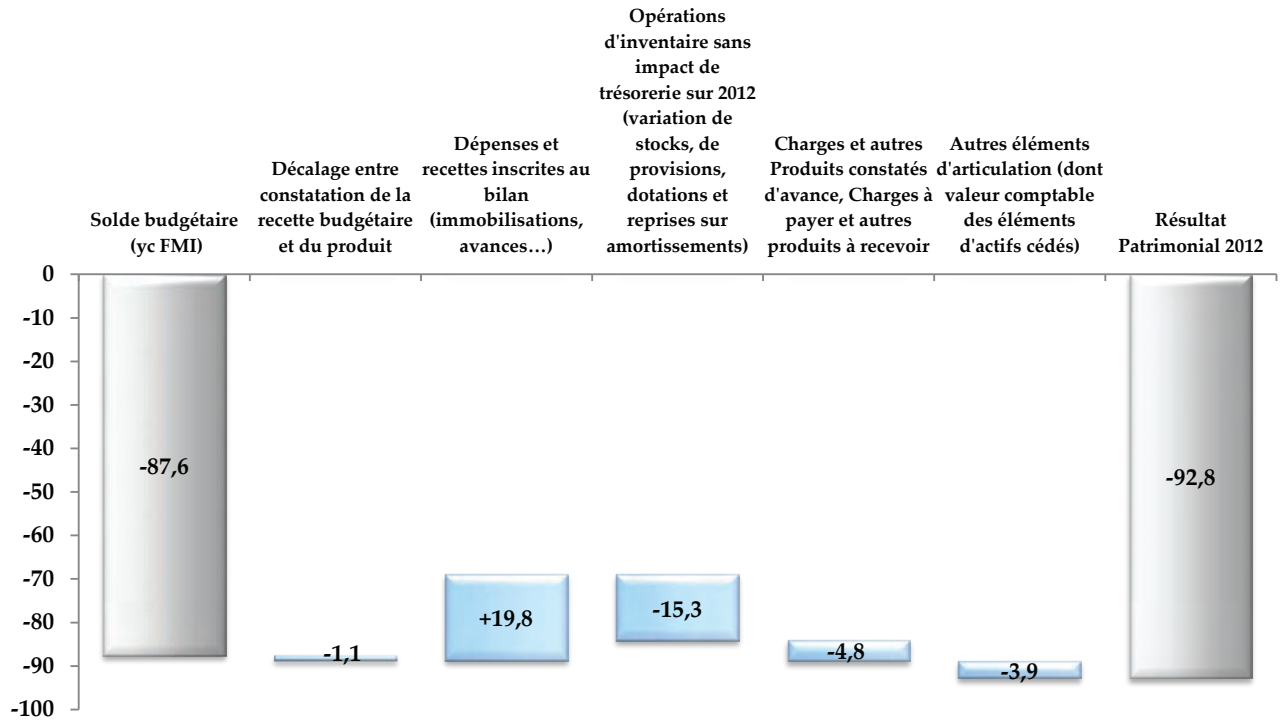

Le patrimoine de l'État

L'actif immobilisé intègre les immobilisations incorporelles, corporelles et financières. C'est le poste majeur de l'actif net, puisqu'il représente 84 % du total au 31 décembre 2012 et s'élève à 796 Md€.
Les stocks et les créances, ou actif circulant, correspondent aux éléments qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être détenus de façon durable par l'État. L'actif circulant s'élève à 112 Md€ au 31 décembre 2012 en valeur nette, comme en 2011.

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'État regroupent essentiellement des projets liés au programme d'équipement des forces et révèlent l'importance de cette fonction régalienne. Ces projets ont pour vocation de développer les armements et matériels nécessaires au succès des opérations décidées par le Chef de l'État et le Gouvernement. Ils concourent à la préservation au niveau national ou européen des technologies et savoir-faire industriels.

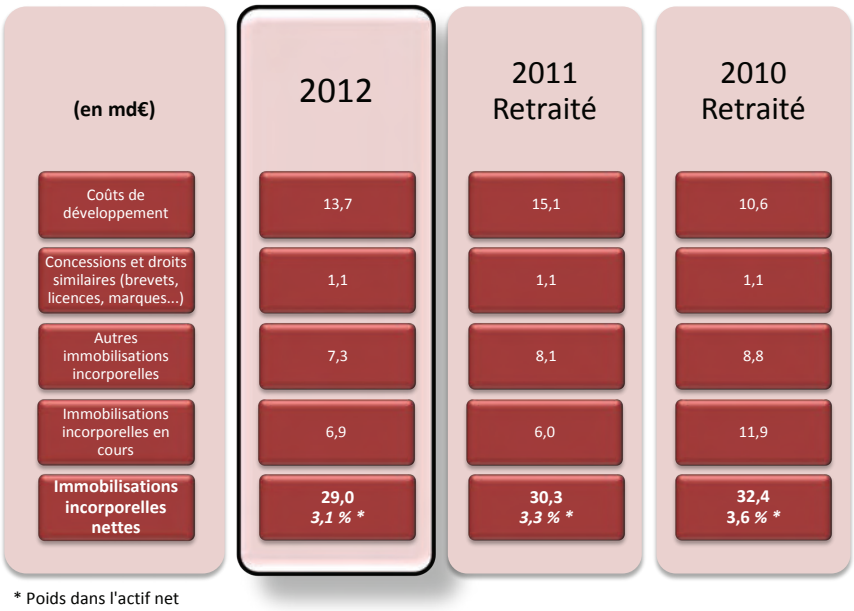

* Poids dans l'actif net

En valeur brute, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 42 773 M€ au 31 décembre 2012, en diminution de 1 828 M€ par rapport au 31 décembre 2011 retraité.

Le taux d'amortissement (amortissement / valeur brute) traduit le niveau d'obsolescence des immobilisations. Il s'établit à 32,2 % au 31 décembre 2012 contre 32,1 % au 31 décembre 2011 retraité. Ce ratio traduit le niveau satisfaisant d'ancienneté des immobilisations incorporelles de l'État, dont le taux de renouvellement est bon.

Immobilisations incorporelles par mission

Missions	Coûts de Développement	Concessions et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles nettes	Variation 2012/2011
Défense	13 692	350	1	6 041	20 083	-1 433
Économie		7	7 145	16	7 167	124
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		458		269	726	58
Immobilisations non affectées à un programme	1	39	174	180	394	71
Sécurité		33		132	165	12
Enseignement scolaire		75		36	111	24
Autres missions	2	146	2	195	345	-159
Total des immobilisations incorporelles nettes	13 694	1 107	7 321	6 869	28 992	-1 302

Les immobilisations incorporelles relèvent principalement des missions « Défense », « Économie » et « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

Défense (20,1 Md€)

Les immobilisations incorporelles relevant de la Défense sont essentiellement des coûts de développement militaires achevés et en cours, relevant du programme « Équipement des forces ».

Un développement militaire est un ensemble d'opérations déployé dans le cadre d'un projet défini au préalable (au cours des phases initialisation, orientation et élaboration), permettant de préparer la production d'un équipement prêt à l'emploi ou de réaliser un système d'armement répondant aux besoins militaires exprimés initialement.

Ces investissements particulièrement importants sont à mettre en relation avec la durée de vie des matériels militaires (30 à 40 ans environ) et avec la nécessité de ne connaître aucune rupture de capacité.

Pour l'année 2012, ces investissements couvrent principalement les études, travaux et acquisitions suite au retour d'expérience issu des opérations extérieures en cours, ainsi que les travaux de renouvellement et d'intégration de nouvelles technologies réalisés afin d'assurer la crédibilité technique de la dissuasion.

Ils concernent notamment les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, l'avion de combat Rafale, le missile ASMP Amélioré (ASMPA), les missiles mer-sol balistiques stratégiques (MSBS), la commande de Tactical Transport Helicopter (TTH), les hélicoptères de lutte de jour et de nuit contre des objectifs terrestres (dont chars) et aériens lents.

Au 31 décembre 2012, les développements militaires achevés et en cours représentent au total près de 74 % des immobilisations incorporelles en valeur brute.

La variation des immobilisations incorporelles de la mission Défense, en baisse de 1 433 M€ par rapport à 2011, est principalement expliquée par la diminution des coûts de développement pour 1 223 M€, notamment la diminution des sous-actions « Frapper à distance - Rafale » pour - 301 M€ et « Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51 » pour - 259 M€.

Économie (7,2 Md€)

Les immobilisations incorporelles relevant de la mission Économie comprennent notamment le spectre hertzien. A la clôture des comptes 2008, le spectre hertzien a été inscrit au bilan de l'État pour la première fois, pour une valeur de 4 096 M€. Au 31 décembre 2012, le spectre est valorisé à hauteur de 7 144 M€ en valeur nette, soit une augmentation de 123 M€ par rapport à 2011.

Le spectre hertzien correspond à l'ensemble des fréquences sur lesquelles peuvent opérer les systèmes de radiocommunication. Ces fréquences sont affectées à différentes entités, dont l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP), qui attribue les fréquences à des opérateurs de télécommunications en contrepartie du versement de redevances (licences UMTS et GSM notamment). Les autres affectataires comprennent notamment le ministère chargé de la défense, le ministère en charge de la recherche, le ministère chargé de l'intérieur, l'Aviation civile et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Le spectre hertzien fait partie du domaine public contrôlé par l'État. Cet actif est d'une durée de vie indéterminée, non amortissable et pouvant éventuellement faire l'objet d'une dépréciation en fonction de l'évolution des technologies ou d'autres conditions du marché.

Gestion des finances publiques et des ressources humaines (0,7 Md€)

Les immobilisations incorporelles rattachées à cette mission sont principalement des logiciels produits en interne qui sont des projets informatiques qui peuvent être réalisés intégralement par les services de l'État ou à l'aide de prestataires extérieurs.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus par l'État et utilisés sur plus d'un an contrairement aux stocks qui n'ont pas vocation à être conservés au-delà de cette période. Elles contribuent à lui donner les moyens d'assurer ses missions sur le moyen et le long terme.

(en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Parc Immobilier	60,1	60,0	56,4
Infrastructures routières	130,0	126,1	120,6
Matériel militaire	37,8	37,5	38,9
Matériel technique, industriel et outillages	2,0	2,2	2,2
Autres immobilisations corporelles	2,0	2,2	2,1
Immobilisations mises en concession ou assimilées	200,4	194,3	184,8
Immobilisations corporelles en cours et encours sur actifs remis en concession	35,3	31,1	31,9
Immobilisations corporelles nettes	**467,6** *49,3 % **	**453,4** *49,1 % **	**436,9** *48,8 % **

* Poids dans l'actif net

Au 31 décembre 2012, la part de la valeur nette des immobilisations corporelles (qui représente dans une certaine mesure la valeur actuelle de l'immobilisation compte tenu de l'usage qui en est fait) rapportée à la valeur brute s'élève à 87 %, chiffre stable par rapport à 2011. Ce ratio indique que le niveau actuel des investissements permet d'assurer le renouvellement des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles en cours de l'État continuent d'augmenter (+3 812 M€), signe d'un bon maintien du volume d'investissement en matériel pour les années à venir.

Immobilisations corporelles par mission

Missions	Infrastuctures routières	Parc Immobilier	Matériel technique industriel et outillage	Matériels militaires et assimilés	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations mises en concessions ou assimilées	Immobilisations corporelles en cours et encours sur actifs remis en concession	Total des immobili-sations corporelles nettes	Variation 2012/2011
Écologie, développement et aménagement durables	130 039	3 551	46	0	116	199 795	4 946	338 492	12 032
Défense	0	15 998	1 478	37 798	522	0	23 774	79 571	2 248
Justice	0	9 332	4	0	18	0	1 563	10 917	-122
Sécurité	0	9 206	120	6	659	0	810	10 802	418
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	0	6 281	24	0	130	0	367	6 803	-108
Action extérieure de l'État	0	5 857	1	0	12	0	32	5 902	423
Administration générale et territoriale de l'État	0	2 356	1	0	23	0	164	2 544	15
Culture	0	1 318	1	0	72	0	1 018	2 409	200
Enseignement scolaire	0	1 405	0	0	9	0	163	1 577	-100
Immobilisations non affectées à un programme	0	985	151	0	84	0	333	1 552	35
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	0	364	2	0	10	0	1 142	1 518	-478
Direction de l'action du Gouvernement	0	665	9	0	27	0	26	727	191
Recherche et enseignement supérieur	0	145	1	0	0	0	530	677	-159
Solidarité, insertion et égalité des chances	0	635	0	0	2	0	19	656	-36
Sport, jeunesse et vie associative	0	1	0	0	0	588	64	653	14
Conseil et contrôle de l'État	0	577	0	0	1	0	9	587	48
Autres missions	0	1 386	195	0	333	0	331	2 244	-427
Total des immobilisations corporelles nettes	130 039	60 064	2 033	37 805	2 017	200 383	35 292	467 633	14 194

Les immobilisations corporelles relèvent principalement des missions « Écologie, développement et aménagement durables » (72 %) et « Défense » (17 %).

Écologie, développement et aménagement durables (338,5 Md€)

Sont rattachées à cette mission les immobilisations mises en concession ou assimilées pour un montant de 199 795 M€, les infrastructures routières pour un montant de 130 039 M€ ainsi que des immobilisations corporelles en cours et encours sur actifs remis en concession (4 946 M€).

Les **infrastructures routières** regroupent les routes nationales, les autoroutes et les ouvrages d'art (ponts, tunnels) associés. Elles sont valorisées au coût de remplacement déprécié. A l'issue des transferts liés à la décentralisation, la longueur à la fin de 2010 du réseau routier national comportait 21 146 km de voies, dont 12 598 km non concédés, composés de 2 844 km d'autoroutes et de 9 754 km de routes nationales (source : « Repère – Chiffres-clés du transport », édition 2012 - Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement).

Les **concessions** sont des contrats par lesquels une personne publique (le concédant) confie à une personne physique ou à une personne morale (le concessionnaire) l'exécution d'un service public pour une durée déterminée généralement longue et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public. Les actifs concédés sont valorisés selon la même méthode que celle employée pour les biens de même nature non concédés.

Au 31 décembre 2012, les principales concessions sont, sauf exception, valorisées selon la méthode du coût de remplacement : il s'agit des concessions autoroutières, valorisées pour 144 539 M€, des concessions hydrauliques pour 47 024 M€ et des concessions ferroviaires pour 6 491 M€.

L'augmentation des immobilisations de cette mission est expliquée majoritairement par la **réévaluation annuelle** des concessions (+ 6 032 M€) et des infrastructures routières (+ 3 835 M€).

Défense (79,6 Md€)

Les immobilisations corporelles relevant de la Défense sont essentiellement des matériels militaires et assimilés, des immobilisations en cours de matériels militaires, des terrains et des constructions.

Les matériels militaires et assimilés représentent 37 798 M€ au 31 décembre 2012. Ils sont principalement composés d'équipements militaires complets (aéronefs, bâtiments de surface…).

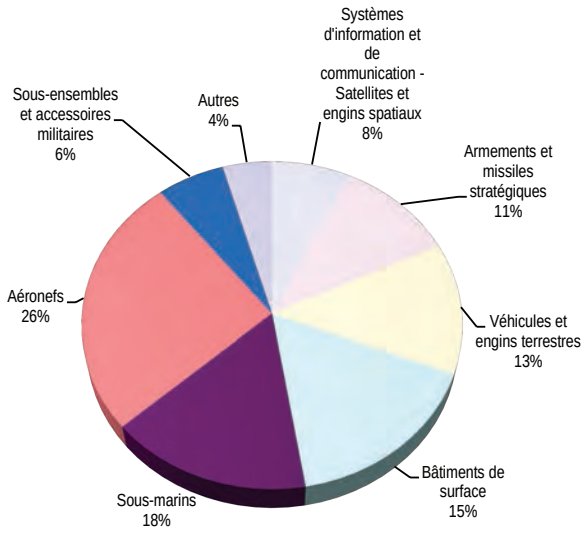

Les immobilisations en cours s'élèvent à 23 774 M€, dont 17 632 M€ d'opérations d'armement en cours, parmi lesquels figurent l'aéronef Rafale, l'avion de transport A400M, le missile M51 et la frégate FREMM.

Immobilisations corporelles significatives des autres missions (Parc Immobilier : 60,1 Md€)

Le **parc immobilier** valorisé représente 13 % des immobilisations corporelles nettes et comprend notamment :

– le parc immobilier affecté au programme préparation et emploi des forces, du Ministère de la défense (15 998 M€) ;

– le parc immobilier pénitentiaire (5 901 M€) ;

– les immeubles de la gendarmerie nationale (6 601 M€) ;

– les immeubles des affaires étrangères et du réseau diplomatique et consulaire français (5 857 M€) dont 162 ambassades, 17 représentations et 98 postes consulaires.

Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les participations financières de l'État dans près de 1 907 entités (dont 1 032 établissements publics de santé (EPS)). Ces dernières comprennent des établissements publics, des groupements d'intérêt public ou économique et des associations à qui l'État délègue des missions de service public. Les participations financières de l'État comprennent aussi des participations dans le capital de sociétés et d'organismes internationaux.

Les immobilisations financières concernent dans une moindre mesure des prêts et avances consentis à des États étrangers notamment dans la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée, d'une part, à financer des projets participant au développement économique des pays émergents, et d'autre part, au plan d'assistance européen pour la Grèce.

	31 décembre 2012	Evolution 2012		31 décembre 2011 retraité	31 décembre 2010 retraité
		Variation 2011/2012 (hors écart d'équivalence)	Variation Ecart d'équivalence		
Participations et créances rattachées	270 647	17 713	-3 684	256 618	267 119
Prêts et avances	19 107	-338		19 445	14 512
Entités sans personnalité morale	8 176	-93		8 269	8 814
Autres immobilisations financières	1 226	79		1 147	615
Total	299 156	17 361	-3 684	285 478	291 059

La valeur nette des immobilisations financières s'établit à 299 156 M€ au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 13 677 M€ par rapport au 31 décembre 2011 retraité. Cette évolution provient essentiellement de la hausse de la valeur des **participations** (+ 15 366 M€) compensée par la légère diminution des **créances rattachées** (- 1 337 M€).

L'évolution des **participations** (valeur nette de 231 445 M€ contre 216 080 M€ fin 2011) résulte principalement des événements suivants :

- les mouvements de périmètre se traduisent par 19 entrées et 19 sorties d'entités pour des impacts en valeur brute respectivement de + 20 070 M€ et de - 1 423 M€. Les augmentations de périmètre en valeur concernent principalement les **participations financières non contrôlées** dont la **souscription de l'État au capital du MES** pour 16 309 M€. Par ailleurs, ces mêmes participations augmentent du fait de la participation de la France à la **recapitalisation de Dexia** pour 2 585 M€ et de l'augmentation de la valeur de **GDF Suez** pour 1 244 M€ en raison du paiement de dividendes en actions ;

- l'ajustement à la baisse de l'**écart d'équivalence** pour un montant de 3 684 M€ relatifs aux **participations contrôlées** (771 entités au 31 décembre 2012 contre 770 en 2011) compensé, dans une moindre mesure, par l'augmentation de la valeur initiale pour 814 M€ de ces participations.

L'évolution de la valeur d'équivalence d'une entité peut être positive lorsque ses capitaux propres s'apprécient (cas de l'ANRU pour 676 M€ et de la Poste pour 529 M€) ou, à l'inverse, négative lorsque l'entité rencontre une dégradation de sa situation nette au titre d'une baisse des réserves (cas d'EDF dont la valeur d'équivalence diminue de - 3 979 M€) ou d'une dégradation de son résultat (CEA pour - 1 044 M€).

Les immobilisations financières intègrent également les **créances rattachées à des participations** pour 39 202 M€ dont 29 002 M€ au titre des « investissements d'avenir » et le solde au titre de prêts et d'avances (dont 6 540 M€ à l'Agence de services et de paiement et 2 546 M€ à l'Agence française et de développement (AFD)).

Les **prêts et avances non rattachés** à des participations présentent un niveau stable par rapport à 2011. Ils se composent principalement du prêt consenti à la Grèce dans le cadre du plan de soutien européen (11 389 M€). Le solde se réparti pour deux tiers à d'autres prêts à des banques et États étrangers et pour le tiers restant à des dispositifs de soutien aux entreprises qui n'ont à rembourser l'État qu'en cas de succès du projet financé.

Les principales participations de l'État

ENTITE	FORME	% DE DETENTION	MONTANT VALEUR BRUTE EN Md€
	SA	84,5	21,8
	SA	36,05	13,4
	EPIC	100	4,0
	EPIC	100	7,3
	EPIC	100	4,9
	EPIC	100	2,7
	EPIC	54,4	2,0
	via SOGEPA (SA)	0,06	1,7
• TSA (Ex Thomson SA)	SA	100	1,3
	Institution financière publique	100	31,6
	Institution financière publique	100	26,3
	SA	49	9,8
	Institution financière de droit belge	44,4	2,6
	EPIC	100	2,5
	SA	100	1,9
	EPIC	100	1,7
• MES	Institution internationale	20,4	16,3
	Institution internationale	5,0	11,8
	Institution internationale	4,51	9,5
	Institution internationale	5,2	2,8
	Institution internationale	15,3	1,9
• FAsD	Institution internationale	10	1,2
	EPIC	100	9,5
	SA	77,12	5,8
	SA	100	5,4
• Etablissements publics de santé (EPS)	EPA	100	4,6
	EPA	100	1,6

Les **participations de l'État** regroupent des entités ayant une personnalité juridique et morale distincte de l'État. Ces entités effectuent ou sont chargées d'une mission de service public dans des conditions étroitement définies par l'État. Parmi ces participations, certaines entités reçoivent des subventions de l'État à des fins de fonctionnement ou d'investissement (cf. charges de fonctionnement indirect).

Les **structures de défaisance** comprennent l'établissement public de financement et de restructuration et de l'établissement public de la réalisation de la défaisance. Ces entités avaient été créées en 1995 pour faire face à la crise du secteur financier public et parapublic.

La catégorie des **entités non contrôlées** regroupe les entités dans lesquelles l'État détient une participation minoritaire ne lui conférant pas le contrôle ainsi que celles répondant aux critères du contrôle mais dont l'exercice est restreint par des dispositions explicites, de nature législative par exemple.

Des participations rentables

	2012	2011 retraité	2010 retraité
Participations en valeur nette	231 445	216 080	223 773
Produits des participations	5 709	7 504	7 949
Taux de rendement moyen des participations	2,47%	3,47%	3,55%

Au-delà de leur rôle stratégique et historique, certaines participations peuvent représenter une source de financement supplémentaire de l'État.

En 2012, les **produits des participations** s'établissent à 5 709 M€ en baisse de 1 795 M€ (principalement sur les entités non contrôlées). Ils se répartissent entre :

- les **entités contrôlées** (2 697 M€ contre 2 759 M€ en 2011) dont EDF pour 1 795 M€, la SNCF pour 199 M€, La Poste pour 111 M€, et la DCNS (Direction des constructions navales systèmes et services) pour 86 M€ ;

- et les **entités non contrôlées** (3 012 M€ contre 4 745 M€ en 2011) dont GDF-Suez pour 1 244 M€ (1 217 M€ en 2011), la Banque de France pour 877 M€ (contre 1 555 M€ en 2011), France Télécom pour 492 M€ (499 M€ en 2011) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour 103 M€ (1 169 M€ en 2011).

La baisse du produit provenant de la CDC tient en particulier à la dégradation du résultat net du groupe.

Les créances rattachées à des participations

D'un montant brut de 39 202 M€, les créances rattachées à des participations sont principalement des avances versées dans le cadre des investissements d'avenir (29 002 M€) dont les fonds sont redistribués par l'ANR (20 151 M€), la CDC (4 643 M€), OSEO (1 750 M€), l'ADEME (1 481 M€) et d'autres entités (pour 977 M€).

Le Commissariat général à l'investissement est chargé de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'État. Pour ce faire, il prépare les décisions du Gouvernement relatives aux contrats passés entre l'État et les organismes chargés de la gestion des fonds, il coordonne la préparation des cahiers des charges accompagnant les appels à projets, il supervise l'instruction des projets d'investissement et formule des avis et des propositions. Enfin, il veille à l'évaluation des investissements et dresse un bilan annuel de l'exécution du programme.

Les prêts et avances

D'un montant brut de 24 298 M€, les prêts et avances se composent principalement :

- pour 19 728 M€ des **prêts et avances à des États étrangers** versés en vue notamment de favoriser le développement économique des pays émergents et de soutenir la Grèce dans le cadre du plan d'assistance prévu à l'échelle européenne ;

- et pour 3 168 M€ des **prêts et avances remboursables sous conditions** destinés en particulier au financement de projets industriels et commerciaux (domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durable).

Prêts et avances (en millions €)

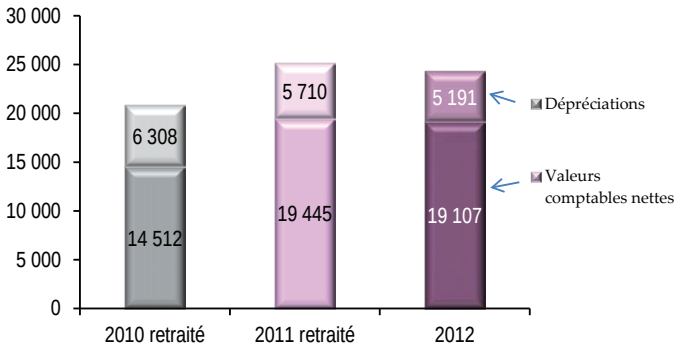

Les prêts sont **dépréciés** à hauteur de 5 191 M€, soit **21,3 % de la valeur brute**. Ce ratio moyen de dépréciation est en recul de 1,3 points par rapport à 2011 en raison de la reprise de dépréciation relative aux prêts pour consolidation des dettes envers la France (514 M€).

Les **prêts à la Grèce** représentent 47 % du poste. Les prêts bilatéraux détenus par l'État au titre du premier programme d'assistance financière à la Grèce s'élèvent à 11 389 M€ au 31 décembre 2012. Au total, six versements ont été effectués depuis la mise en place du programme d'assistance financière en mai 2010.

Les stocks

Les stocks sont des biens entrés ou destinés à entrer dans un processus de production, de prestation de services, de redistribution ou de commercialisation. Contrairement aux immobilisations, les stocks ne sont pas destinés à servir de façon durable à l'activité de l'État.

Stocks (en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Approvisionnements	35,4	35,3	34,5
Dépréciation sur stock d'approvisionnements	-5,3	-5,3	-4,5
Autres	0,6	0,6	0,5
= Stocks Nets	30,7 *3,2 % **	30,6 *3,3 % **	30,5 *3,4 % **

* Poids dans l'actif net

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 30 735 M€ au 31 décembre 2012. Ils représentent 3,2 % du total de l'actif et ont légèrement augmenté de 149 M€ par rapport à l'exercice 2011. Ils sont essentiellement constitués de stocks d'approvisionnements et relèvent pour plus de 99 % du ministère de la Défense. Ils comprennent les stocks de munitions, missiles, artifices, pièces de rechange et accessoires pour équipements militaires.

Hors ministère de la Défense, les stocks se composent des vaccins et médicaments (ministère de l'Agriculture), des pièces détachées aéronautiques (en majorité du ministère de l'Intérieur), des munitions (Gendarmerie et Police nationales) et de l'ensemble des stocks des budgets annexes et comptes de commerce.

Le financement de l'État

Le financement de l'État sert à couvrir les besoins de financement de son activité courante, de sa mission de redistribution et de sa politique d'investissement.
Les émissions d'emprunts représentent, en complément des produits régaliens, le principal mode de financement de l'État.
Les emprunts se composent essentiellement de titres négociables qui sont constitués d'obligations et de bons du Trésor échangeables sur les marchés financiers.

Les besoins de financement

Dans le tableau des flux de trésorerie, les opérations de l'État à l'origine d'encaissements et de décaissements sont retracées, selon leur nature, en trois catégories : activité, investissement et financement. Face à l'évolution marquée des flux liés à l'investissement (acquisitions et cessions d'immobilisations) et à l'activité (fonctionnement et intervention de l'État), les besoins de financement (recours à la dette) progressent.

(en md€)	2012	2011 Retraité	2010 Retraité
Flux de trésorerie liés à l'activité (I)	- 64,4	- 76,0	- 93,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)	- 22,3	- 13,1	- 15,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (III)	76,5	80,7	81,6
Flux de trésorerie nets non ventilés (Iv)	-1,0	-1,9	0,3
Variation de trésorerie (V = I + II + III + IV = VII - VI)	**-11,2**	**-10,3**	**- 26,8**
Trésorerie en début de période (VI)	- 57,9	- 47,6	- 20,8
Trésorerie en fin de période (VII)	- 69,0	- 57,9	- 47,6

La variation de trésorerie, sensiblement du même ordre de grandeur en 2012 (- 11 172 M€) qu'en 2011 (- 10 311 M€), résulte cependant de variations singulières.

En effet, les **décaissements nets liés à l'activité** (fonctionnement et intervention) marquent un recul de - 11 593 M€ alors que **les décaissements nets liés aux investissements** progressent de + 9 178 M€ (en raison notamment du financement des participations dans le Mécanisme européen de stabilité (MES) et Dexia et le préfinancement des aides communautaires de la PAC).

Les **opérations de financement** se traduisent par des encaissements en recul de - 4 186 M€ ; cette baisse est expliquée par une augmentation des remboursements d'emprunts (+ 3 149 M€) et par une légère diminution des encaissements provenant des émissions d'emprunts (- 965 M€).

Les flux liés à l'activité

	2012	2011 retraité	2010 retraité
Flux de trésorerie nets liés à l'activité (I)	-64 390	-75 983	-93 424
Encaissements liés à l'activité	470 295	454 612	432 032
Décaissements liés à l'activité	534 685	530 595	525 456

Les flux liés à l'activité de l'État représentent l'ensemble des encaissements et décaissements consécutifs à des recettes et dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel par exemple), d'intervention (dotations aux collectivités entre autres) ou financières (intérêts en particulier).

En baisse de 11 593 M€, les **flux liés à l'activité sont générateurs d'un besoin de financement** en 2012 à hauteur de 64 390 M€.

Les **encaissements** propres à l'activité (470 295 M€) sont composés en particulier, pour l'exercice 2012, des :

- impôts et taxes encaissés à hauteur de 346 903 M€, principalement au titre d'encaissements réalisés sur TVA, impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés ;

- d'encaissements au titre des recouvrements et produits à verser à des tiers bénéficiaires des impôts directs locaux (taxe d'habitation (TH), taxe foncière (TF), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisation foncière des entreprises (CFE)) pour 72 604 M€.

Les **décaissements** liés à l'activité (534 685 M€) résultent principalement :

- des dépenses d'intervention évaluées à 144 736 M€ dont 64 403 M€ suite aux transferts effectués aux collectivités locales, 26 178 M€ en raison de décaissements réalisés pour transferts aux ménages ;

- des dépenses de personnel dont le montant s'élève à 132 910 M€ ;

- des décaissements au titre des versements au profit des collectivités territoriales à hauteur de 81 542 M€ ;

- des intérêts payés pour 44 933 M€.

La diminution du besoin de financement lié à l'activité par rapport à l'exercice précédent résulte principalement de l'**augmentation des impôts et taxes versés** (+ 16 205 M€).

Les flux liés à l'investissement

	2012	2011 retraité	2010 retraité
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement (II)	-22 255	-13 077	-15 273
Acquistions d'immobilisations	32 317	30 303	28 752
Cessions d'immobilisations	10 062	17 225	13 479

Les flux liés à l'investissement représentent les encaissements et les décaissements suite aux acquisitions et cessions d'actifs immobilisés. Ces flux intègrent également les effets des opérations en capital sur les immobilisations financières.

Le besoin de financement lié aux **opérations d'investissement** s'établit à 22 255 M€ en 2012, en augmentation de 9 178 M€ par rapport à l'exercice 2011. Celui-ci s'explique en particulier pour l'exercice 2012 par la différence entre :

- le financement des immobilisations (**décaissements pour 32 317 M€** dont 6 726 M€ d'avance au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune, 6 523 M€ de souscription au capital du MES, 2 585 M€ de recapitalisation de Dexia) ;

- et les cessions ou remboursements d'immobilisations (**encaissements de 10 062 M€** dont 9 498 M€ en provenance des immobilisations financières).

L'**augmentation du besoin de financement lié à l'investissement** par rapport à l'exercice précédent résulte en particulier du remboursement, en 2011, des prêts et avances au secteur automobile pour un montant de 4 000 M€.

Par ailleurs, des versements aux bénéficiaires finaux des investissements d'avenir ont par ailleurs été constatés pour un montant de 907 M€ en 2012 contre 1 107 M€ en 2011.

Effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles par rapport à la valeur de ces immobilisations

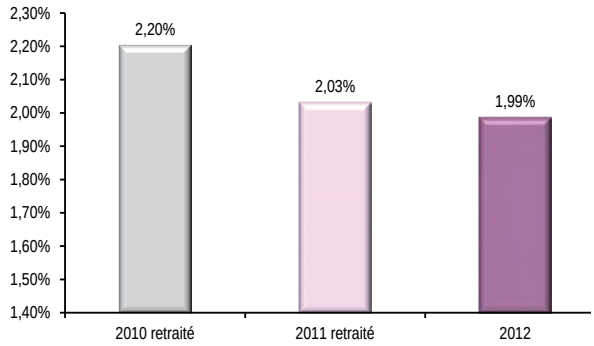

En 2012, l'effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles reste soutenu et s'élève à 9 869 M€, quasi-stable (+ 41 M€) par rapport à 2011. L'effort d'investissement est défini comme la différence entre les flux d'acquisitions et les flux de cessions d'immobilisations par rapport à leur valeur nette.

Le besoin de financement

Les décaissements liés à l'activité et à l'investissement ne sont pas couverts en totalité par des encaissements de même nature, expliquant ainsi la mise en place d'opérations de financement.

Détermination du besoin de financement

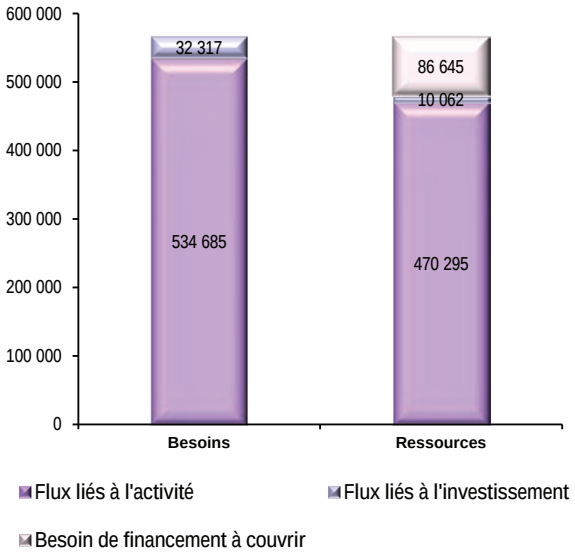

Globalement, il se dégage un besoin de financement lié à l'activité et à l'investissement de 86 645 M€ contre 89 060 M€ en 2011. Ce besoin de financement induit ainsi un recours à l'emprunt.

La situation de trésorerie

La trésorerie de l'État comprend à l'actif les fonds bancaires et fonds en caisse, les valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement, les créances liées à la gestion de trésorerie et les équivalents de trésorerie (placements liquides).

Au passif, la trésorerie comprend principalement les dettes à court terme correspondant aux dépôts de fonds au Trésor et aux comptes à terme.

Les actifs et passifs financiers composant la trésorerie de l'État affichent une valeur nette négative de 69 029 M€ en baisse de 11 172 M€. Cette position reflète les évolutions des flux de trésorerie sur l'activité, l'investissement et le financement développées supra.

La trésorerie active (30 554 M€) est principalement constituée des placements visant à optimiser la gestion de la trésorerie. Il s'agit des dépôts sur les marchés interbancaires représentés notamment par les prêts en blanc (prêt à très courte durée) ou des titres pris en pensions prenant la forme d'échange de titres contre de la trésorerie.

La trésorerie passive (99 583 M€) est constituée de fonds reçus à vue ou à très court terme et pouvant donner lieu à rémunération. Ils sont constitués en quasi-totalité des dépôts des correspondants et personnes habilitées. Ces derniers sont constitués d'organismes qui, soit déposent à titre obligatoire ou facultatif des fonds sur un compte bancaire ouvert auprès d'un comptable du Trésor, soit sont autorisés à procéder à des opérations de recettes et de dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor.

Le recours à l'emprunt

Sur les trois dernières années, le recours à l'emprunt s'est traduit par les émissions et les remboursements ci-dessous :

	2012	2011 retraité	2010 retraité
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement (III)	76 477	80 663	81 612
Emissions d'emprunts	200 342	201 307	192 599
Remboursements des emprunts (hors BTF)	123 698	120 549	110 743
Flux liés aux instruments financiers à terme	-168	-95	-244

La ressource de financement par emprunt

La dette couvre une partie du besoin de financement issu de l'activité courante

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement représentent une ressource de 76 477 M€, en baisse de 4 186 M€ par rapport à 2011. Cette position résulte :

- de la ressource de financement générée par la dette négociable à long et moyen terme pour 89 112 M€, en diminution de 1 570 M€. Cette évolution est imputable aux OAT (hausse des remboursements de 4 866 M€ en partie compensée par la baisse de 2 407 M€ sur les remboursements de BTAN) ;

- et du besoin de financement de 11 196 M€ généré par la dette négociable à court terme, en hausse de 1 854 M€. La position des BTF en 2012 suit la tendance générale observée en 2011 de moindre recours à l'endettement à court terme par la mobilisation d'autres ressources de trésorerie. Cette situation est favorisée par les actions conduites pour inciter certains organismes (CEPL, EPN…) à réorienter leurs placements par la vente des encours d'OPCVM et par le rapatriement des fonds sur leurs comptes au Trésor.

Evolution des émissions et remboursements

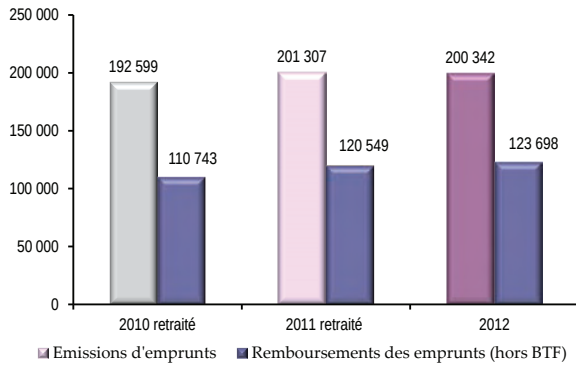

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2012	2011 retraité	2010 retraité
ÉMISSIONS D' EMPRUNTS			
OAT	129 259	128 065	134 934
BTAN	82 280	82 584	84 647
Solde des BTF	-11 196	-9 342	-26 982
Total Emissions d'emprunts (I)	200 342	201 307	192 599
REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (hors BTF)			
Dette négociable	-122 426	-119 966	-106 610
OAT	*-63 320*	*-58 454*	*-34 342*
BTAN	*-59 106*	*-61 513*	*-72 267*
Dette non négociable	-1 272	-583	-4 134
Total Remboursements des emprunts (hors BTF) (II)	-123 698	-120 549	-110 743
Poids par rapport aux impôts et taxes encaissés	*35,7%*	*36,5%*	*33,2%*
Flux liés aux instruments financiers à terme (III)	-168	-95	-244
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT IV=I+II+III	76 477	80 663	81 612

La structure de la dette

Les besoins de financement générés par l'activité et l'investissement engendrent un recours à l'emprunt depuis plusieurs exercices et plus particulièrement pour les titres négociables représentant l'essentiel de la dette financière (plus de 99 %) Structure de la dette financière.

Structure de la dette financière

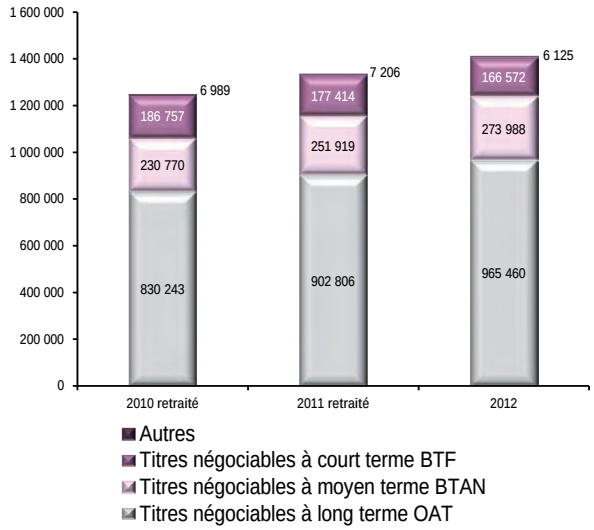

Au 31 décembre 2012, la dette négociable (1 406 019 M€) est en hausse de 73 880 M€. Elle se compose de 69 % d'OAT, de 19 % de BTAN et de 12 % de BTF.

Perspectives

Assurer, malgré un contexte de faible croissance, le retour à la maîtrise des finances publiques dans l'ensemble de la zone euro

L'engagement européen des États membres

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire prévoit que les États membres mettent en œuvre dans leur droit national des dispositions, dont le plein respect et la stricte observance sont garantis tout au long du processus budgétaire, afin que soit assuré le respect de l'objectif de moyen terme propre à chaque pays. Cet objectif est l'équilibre structurel pour la France. Le traité prévoit en outre que soit mis en œuvre un mécanisme de correction permettant de revenir sur la trajectoire en cas d'écarts importants. La loi organique relative à la programmation et la gouvernance des finances publiques du 17 décembre 2012 met en œuvre l'ensemble de ces dispositions en :

- formalisant le contenu des lois de programmation qui devront désormais inclure une trajectoire de solde structurel et définir l'objectif à moyen terme de la France ;
- prévoyant que les projets de loi de finances et de finances rectificative comprendront désormais un article liminaire, soumis à un vote, présentant la trajectoire de solde nominal et de solde structurel de l'ensemble des administrations publiques ;
- instituant un Haut conseil des finances publiques chargé de donner un avis sur les prévisions macroéconomiques et sur la cohérence de l'article liminaire des lois de finances annuelles avec la trajectoire de solde structurel de loi de programmation et de signaler le cas échéant des écarts importants par rapport à la trajectoire au moment de la loi de règlement ;
- prévoyant que la loi de programmation des finances publiques devra définir un mécanisme de correction prévoyant, en cas d'écarts importants, que le Gouvernement explique les raisons de ces écarts lors de l'examen du projet de loi de règlement, présente des mesures de corrections dans le rapport présenté au moment du débat d'orientation des finances publiques et tienne compte de ces écarts dans le plus prochain projet de loi de finances de l'année.

La pérennisation des mécanismes de solidarité financière

Les tensions financières observées dans la zone euro ont amené les chefs d'État et de gouvernement à renforcer les dispositifs permettant d'assurer sa stabilité financière. Décidée par le Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010, adoptée par le Conseil européen du 11 mars 2011, la création du Mécanisme européen de stabilité (MES) repose sur la pérennisation du mécanisme d'aide apportée à un pays en difficulté et le dote d'un capital effectif, contrairement au Fonds européen de stabilité financière (FESF) qu'il remplacera à terme.

Inauguré en octobre 2012, le MES dispose d'une capacité nouvelle de prêt de 500 Md€, sur la base d'un capital de 700 Md€, formé par 620 Md€ de capital libérable et 80 Md€ de capital libéré. A ce titre, la France, dont la quote-part est fixée à 20,39 % du total, y contribue à hauteur de 16,31 Md€ (dont 6,5 Md€ décaissé fin 2012).

En 2013, Chypre devrait solliciter une assistance financière auprès de l'Union européenne et du Fonds monétaire international pour recapitaliser un secteur bancaire fortement fragilisé par son exposition à la Grèce.

La poursuite des plans de soutien à l'économie en France

La création de la Banque Publique d'investissement (BPI), en toute fin d'année 2012, s'adressera aux TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elle devrait permettre de rationaliser et de mettre en cohérence les dispositifs existants dans le cadre du financement et du développement de ces entreprises.

Enfin, l'État continuera d'apporter sa garantie auprès des secteurs en difficulté et en particulier auprès du Crédit immobilier de France, de Dexia et du Groupe PSA.

Contrôle interne et système d'information

Le contrôle interne

Le **rapport annuel sur le contrôle interne comptable et financier** de l'État et de ses établissements publics s'inscrit dans la volonté d'informer le Parlement sur le dispositif de maîtrise des risques et de qualité comptable mis en place par l'administration dans la production du compte général de l'État incluant les établissements publics nationaux figurant au bilan. Il s'agit aussi de partager les **meilleures pratiques** des grandes entreprises **pour améliorer la transparence en matière de risques financiers et comptables**.

L'article 47-2 de la Constitution et la **loi organique relative aux lois de finances (LOLF)**, en prévoyant que les comptes de l'État et de ses établissements publics doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ont, en effet, renforcé les exigences de qualité comptable et de transparence financière.

Le **décret n° 2012-1246** du 7 novembre 2012 relatif à la **gestion budgétaire et comptable publique**, prévoit que « dans chaque ministère, est mis en place un **dispositif de contrôle interne comptable**. Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable. Le **ministre chargé du budget définit le cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable et veille à sa mise en œuvre** ».

Le décret prévoit des dispositions similaires pour les établissements publics de l'État.

Pour répondre à ces impératifs, les services de l'État et les établissements publics ont renforcé leur **système global de maîtrise des risques** visant à améliorer de manière continue l'efficacité et la fiabilité de leurs procédures comptables et financières, en s'appuyant, dans ce domaine, sur les acquis anciens et solides de l'administration.

Le rapport sur le contrôle interne comptable et financier a ainsi vocation à rendre compte des **conditions d'élaboration des comptes de l'État et des établissements publics nationaux**, des actions engagées par leurs services pour en **assurer la qualité** ainsi que de l'évolution des travaux menés d'un exercice à l'autre en vue d'une amélioration permanente.

Dans son **acte de certification sur les comptes de l'État 2011**, la **Cour des comptes** a souligné les progrès accomplis par l'administration, dans la conception et le développement des dispositifs ministériels de contrôle interne comptable. Elle a cependant mis en évidence les marges d'amélioration encore nécessaires en ce domaine, notamment au niveau du renforcement de l'efficacité du dispositif, afin d'obtenir une assurance raisonnable quant à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter les comptes publics.

L'année 2012 a donc été consacrée à la poursuite du renforcement du dispositif de contrôle interne comptable et d'audit interne dans l'ensemble des services de l'État et de ses établissements publics.

Le rapport 2012 sur le contrôle interne comptable et financier de l'État et de ses établissements publics s'attache ainsi à décrire les actions prioritaires engagées pour **renforcer la maîtrise des risques financiers** et la **fiabilisation des comptes de l'État et de ses établissements publics**, en privilégiant le suivi et la gestion des principaux risques identifiés notamment par les évaluations internes de l'administration. Ainsi, le rapport 2012 présente:

- l'analyse des risques et le pilotage : l'adaptation permanente du contrôle interne comptable financier ;
- l'organisation opérationnelle du contrôle interne comptable et financier.

La modernisation du système d'information comptable

Chorus, levier d'amélioration de la gestion des finances de l'État

Chorus est un outil informatique commun et intégré destiné à la gestion financière, budgétaire et comptable de l'État. Il est au cœur d'un projet stratégique de refonte des systèmes d'information financière de l'État.

Chorus vise à répondre aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) à travers :

– la conformité aux normes comptables nationales,

– l'allégement des travaux de clôture comptable et la production d'une information financière plus rapide et plus complète,

– l'amélioration du pilotage de la performance,

– le renforcement de la traçabilité des opérations et de l'auditabilité des comptes,

– la production de restitutions comptables enrichies.

Chorus est un progiciel de gestion intégré, dont le déploiement a été planifié sur plusieurs années, ayant vocation à être utilisé par tous les gestionnaires et comptables de l'État tant en administration centrale que déconcentrée.

2012 : les comptes de l'État entièrement tenus sous Chorus

Une nouvelle étape stratégique du projet Chorus concernant la tenue de la comptabilité de l'État

Depuis le 1er janvier 2012, l'intégralité de la comptabilité de l'État (comptabilité générale, budgétaire et d'analyse des coûts) est tenue dans Chorus. Ce progiciel unique a remplacé plusieurs applications de comptabilité (CGL, TCC), de gestion de la dépense (Accord, NDL, NDC) ou des actifs (STGPE), ainsi que des outils de pilotage (infocentre India) ou encore diverses applications de gestion financière propres aux ministères.

Certaines applications informatiques « métier » subsistent encore (notamment pour la gestion des recettes fiscales, de la dette financière, des flux de trésorerie ou de la paie des personnels) mais celles-ci seront interfacées avec Chorus qui agrégera ainsi l'ensemble des informations comptables et financières de l'État.

Des avancées concrètes dans la tenue de la comptabilité de l'État

Désormais, une seule saisie permet l'alimentation simultanée des trois comptabilités (comptabilité générale, budgétaire et d'analyse des coûts) prévues par la LOLF.

La centralisation des écritures des comptabilités auxiliaires (fournisseurs, clients, immobilisations et stocks) est effectuée automatiquement et en temps réel dans la comptabilité générale.

Chorus a permis parallèlement une simplification et une rationalisation du plan de comptes. Le nombre de comptes utilisés par les comptables a ainsi été réduit de moitié afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence du plan de comptes, sans perte d'informations (utilisant la capacité de Chorus à les administrer sous forme d'axes d'analyse).

L'automatisation d'un grand nombre d'écritures (écritures de rapprochement, écritures d'inventaire…), qui décharge les comptables de tâches fastidieuses (ressaisies, contrôles) et l'outil intégré qui renforce les liens avec les ordonnateurs permettent une évolution du métier de comptable public vers davantage de pilotage, d'analyse et de conseil afin de renforcer la qualité comptable.

En 2012, le progiciel a traité environ 105 millions d'écritures.

L'État dispose désormais d'une comptabilité rénovée, conforme aux dispositions de la LOLF et aux meilleurs standards internationaux.

Le déploiement de Chorus a été accompagné par une démarche efficiente au niveau de l'organisation

La mise en place de nouveaux services

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) puis de la modernisation de l'action publique (MAP), des structures spécifiques - centres de services partagés (CSP) et services facturiers (SFACT) - ont été créées dans un but de recherche accrue d'efficacité de la chaîne de la dépense.

Les services prescripteurs de la dépense, ordonnateurs de l'État, continuent à gérer leur budget, valider des marchés, passer des commandes… Ils disposent, pour les plus importants d'entre eux, de Chorus ; les autres utilisant le service « Chorus - formulaires », qui permet d'enregistrer des informations automatiquement dans Chorus.

Ces dépenses initiées par les services ministériels sont transmises aux CSP, services prestataires communs à plusieurs ordonnateurs qui valident dans Chorus les engagements juridiques, la certification du service fait et participent au contrôle de la qualité comptable.

En aval du CSP se situent les services « Dépenses » des comptables qui peuvent comprendre une cellule supplémentaire sous forme de SFACT (7 pour l'administration centrale et 22 au niveau régional). Le SFACT est destinataire des factures et responsable des contrôles, de leur comptabilisation et de leur paiement.

La dématérialisation, outil de simplification

Le déploiement de Chorus s'est également accompagné d'une dématérialisation des pièces justificatives par les utilisateurs.

L'ensemble des acteurs (acheteurs, gestionnaires, comptables, fournisseurs, Cour des comptes) bénéficie des avantages de la dématérialisation :

- gain de temps pour les services (génération automatique d'actes de gestion, amélioration de l'exploitation des données, accès commun aux pièces justificatives, automatisation de certains contrôles…),
- renforcement de la traçabilité et de la sécurité des données échangées,
- harmonisation des formats d'échange des données,
- réduction des délais de traitement administratif, de contrôle et de paiement,
- réduction des coûts d'archivage et de stockage,
- diminution des frais d'impression et de consommation de papier.

Développement durable

L'année 2012 célèbre 20 ans de développement durable depuis les engagements pris à Rio en 1992 et renouvelés à Johannesburg en 2002. La France a poursuivi les actions initiées au cours des années précédentes en adoptant une seconde stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour la période 2010-2013 qui prolonge et complète les engagements du Grenelle Environnement, notamment sur les aspects sociaux et économiques. Conformément à l'article 1 de la loi de mise en œuvre du Grenelle environnement, la SNDD a fait l'objet d'une mise en œuvre participative incluant les représentants des collectivités territoriales, des milieux économiques et des salariés, ainsi que ceux de la société civile. Elle a pour vocation de permettre à la France d'aller « vers une économie verte et équitable » et propose un cadre de référence et d'orientation commun à l'ensemble des acteurs privés et publics, cohérent avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France.
C'est dans ce contexte que les services de l'État ont été invités à préparer leurs bilans annuels des Plans Administration Exemplaire – exercice 2011.

Du Grenelle de l'environnement aux Plans Administration Exemplaire

Cinq ans sont passés depuis la décision, en octobre 2007, d'appliquer les 268 engagements du Grenelle, sur lesquels s'étaient accordés les 5 collèges (État, collectivités locales, entreprises, syndicats, associations de protection de l'environnement) à l'issue d'un processus de concertation d'une ampleur inédite.

L'élaboration et la publication de 197 décrets d'application de la loi Grenelle 2 sont intervenues en 2011.

La Conférence environnementale, qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 à Paris, traduit l'importance accordée aux grands enjeux environnementaux et précise la voie à suivre pour engager la France dans la transition énergétique et écologique. Elle est nourrie par les travaux de cinq tables rondes :

- Préparer le débat national sur la transition énergétique ;
- Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ;
- Prévenir les risques sanitaires environnementaux ;
- Mettre en œuvre une fiscalité et financer la transition écologique ;
- Améliorer la gouvernance environnementale.

Pour 2012, les engagements pris au cours de cette conférence se sont concrétisés par l'installation en décembre 2012 du comité pour la fiscalité écologique et l'envoi à chaque ministre par le Premier ministre de sa « lettre de cadrage pour la transition écologique » le 23 janvier 2013.

La Conférence environnementale pour la transition écologique s'inscrira dans la durée et se tiendra à une fréquence annuelle. Chaque rendez-vous permettra de faire le point sur l'avancement des dossiers identifiés l'année précédente et de définir un nouveau programme de travail pour l'année suivante.

Au-delà de ces faits marquants de l'année 2012, de nombreuses actions initiées les années précédentes ont été poursuivies et notamment les plans « administration exemplaire » qui arrivent à maturité à l'issue de leur troisième année d'existence.

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013

Comme le prévoit la loi de programmation du Grenelle de l'environnement, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été adoptée par le Gouvernement pour la période 2010-2013.

15 indicateurs phares et 4 indicateurs de contexte économique et social ont été adoptés pour faciliter le suivi de la SNDD et contribuer à sa large diffusion.

Les indicateurs ont été choisis pour :

- illustrer les enjeux clés du développement durable représentés par les 9 défis suivants :
  - défi 1 : Consommation et production durable,
  - défi 2 : Société de la connaissance (éducation et formation ; recherche et développement),
  - défi 3 : Gouvernance,
  - défi 4 : Changement climatique et énergies,
  - défi 5 : Transport et mobilité durables,
  - défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles,
  - défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques,
  - défi 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale,
  - défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.

- être cohérents avec les indicateurs phares européens.

- **pouvoir se décliner au niveau territorial** (y compris l'outre-mer), afin d'exprimer au mieux les préoccupations des populations et ce, au plus près possible du terrain ;

- **fournir des informations sur les répartitions** par catégorie sociale, par classe de revenu, par âge ou entre hommes et femmes.

Chaque année, depuis 2011, ces indicateurs de développement durable sont présentés au Parlement et sont rendus publics (http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-indicateurs-de-la-strategie).

Les «Plans Administration Exemplaire» (PAE)

Le dispositif « État exemplaire » a pour origine la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable, rédigée dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La notion d'« État exemplaire » vise la mise en oeuvre concrète, objective et comparable, dans chaque ministère au sein des services relevant de sa responsabilité (administrations, services déconcentrés, établissements publics), des principes de la responsabilité sociétale des organisations, concept dans lequel les organisations (publiques ou privées) intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes.

Inscrite dans la SNDD, la politique de l'État exemplaire poursuit les mêmes objectifs et utilise les mêmes outils que ceux prescrits aux autres acteurs économiques et sociaux par le Grenelle Environnement.

Pour se préparer aux enjeux d'une économie verte et équitable, l'État s'est donné des objectifs progressifs, s'est doté d'indicateurs de performance et a formé progressivement ses agents à une autre façon d'acheter, de construire, de gérer…

Partant du constat que les dépenses de fonctionnement de l'État constituent un levier pour contribuer au développement durable de l'économie française, l'État a défini des actions communes accompagnées d'objectifs chiffrés pour verdir les achats courants des administrations et orienter les agents vers l'éco et la socio-responsabilité.

Le suivi de la mise en œuvre des PAE est assuré par le commissariat général au développement durable (CGDD) au travers de la remise du bilan annuel du PAE par les différents ministères.

Le bilan de l'exercice 2011

Cinq ministères ont atteint les objectifs fixés et mesurés par les 14 indicateurs de performance associés au dispositif de bonus-malus. Tous les ministères ont dépassé le nombre minimum d'indicateurs à satisfaire.

Dans le détail des indicateurs, des améliorations nettes méritent d'être soulignées.

Dans le domaine du bâtiment et de l'énergie
En France, le secteur du bâtiment consomme 43 % de l'énergie finale totale et produit près de 25 % des émissions de CO2. La réduction de la consommation d'énergie a donc un impact significatif sur la consommation nationale d'énergie et un effet d'entraînement sur l'ensemble du secteur.

Les indicateurs du dispositif Etat exemplaire permettent de mesurer et d'encourager cette évolution tels que :

– ***mesurer les progrès accomplis entre 2009 et 2011 en économie d'énergie :*** l'indicateur repose sur la comparaison, entre ces deux périodes, des dépenses cumulées en électricité, gaz, chauffage et fuel domestique.

Ainsi, la consommation énergétique moyenne par agent a diminué de 12 % (en euros constants) entre 2009 et 2011.

Dans le domaine des transports et des déplacements des agents

L'enjeu est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées aux déplacements des agents de l'Etat, de diminuer la consommation énergétique des voitures particulières des administrations, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents dont les déplacements sont très consommateurs de temps et sources de fatigue.

Les progrès des administrations avaient permis aux administrations de dépasser dès 2010 les objectifs en termes d'émissions de gaz à effet de serre des véhicules particuliers achetés ou loués, fixés par la circulaire du 3 décembre 2008. Les résultats ont encore été améliorés en 2011 : ainsi 91 % des véhicules achetés ou loués émettent moins que le seuil d'émission fixé (de 120 g de CO2/km en 2011) alors même qu'il avait été abaissé par rapport à 2010 (il était de 130 g).

Par ailleurs, presque la moitié (45 %) des chauffeurs professionnels de l'Etat ont été formés à l'éco-conduite en 2011 pour être plus économe en énergie et en gaz à effet de serre. Parallèlement, toutes les administrations ont un dispositif de suivi des kilomètres parcourus en avion, première étape vers la rationalisation des déplacements aériens. Le déploiement de la visioconférence est en cours: toutes les administrations disposent de salles équipées de systèmes de visioconférence, allant jusqu'à plusieurs centaines dans les ministères avec beaucoup de services déconcentrés (intérieur, justice).

Certaines administrations se sont particulièrement investies pour repenser la mobilité de leurs agents en engageant ou consolidant des démarches de plans de déplacement.

Toutes ces mesures permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les coûts économiques et d'améliorer le bien être des agents.

Dans le domaine des achats courants

L'achat public est, de plus en plus, un instrument des politiques de développement durable. Cela est dû à l'importance quantitative des achats publics (entre 10 et 13 % du PIB), qui en fait un levier d'action majeur pour orienter l'économie vers le développement durable.

Ainsi, un indicateur portant sur l'achat de ramettes de papier à copier et de papier graphique blanc aux formats A4 et A3 achetées en 2011, arrêté au 31 décembre 2011 par agent, a permis d'évaluer la réduction des consommations de tous les Ministères entre 2009 et 2011. Les achats de ramettes de papier ont très nettement diminué en deux ans : le nombre de ramettes de papier acheté par agent a été **réduit de près du tiers (30 %).**

Dans le domaine de la responsabilité sociale, les services d'administration centrale de l'Etat ont pu créer 63 000 heures d'insertion dans l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées, par le biais des clauses sociales d'insertion par l'activité économique dans leurs marchés publics. Ceci représente l'équivalent de la création de 35 emplois à temps plein sur un an pour la seule administration centrale.

Enfin, un indicateur introduit en 2011 permet de dresser un état des lieux de la part de femmes accédant à un poste de responsabilité (niveau sous directeur ou plus) dans l'année, sur le nombre total de postes pourvus. Elle est en moyenne de 28 %. Cet état des lieux ciblés permettra d'apporter des mesures correctives.

Dans le domaine de la formation, toutes les administrations ont proposé un module de sensibilisation aux enjeux du développement durable aux managers et décideurs (agents de catégorie A ou A +) entrant en fonction au cours de l'année 2011. Cependant les administrations doivent poursuivre leurs efforts en matière de formation à l'achat public durable car on constate un léger retrait de la part des agents formés à la commande publique durable entre 2010 et 2011.

EXEMPLE : LE PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIREE

Mise en œuvre de la politique d'exemplarité de l'État au regard du développement durable au sein de la DGFIP et réalisation des bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le ministère de l'économie et des finances a un positionnement et des missions qui lui créent des devoirs particuliers en matière de développement durable. En effet, tant ses effectifs importants que son grand nombre d'implantations sur l'ensemble du territoire rendent indispensable la prise en compte dans l'élaboration de son plan « administration exemplaire » des objectifs du Gouvernement en matière de développement durable, sous tous leurs aspects.

En s'appuyant sur les thèmes de la circulaire du 3 décembre 2008, les déplacements et véhicules, l'immobilier et l'énergie, le papier et les solutions d'impression, le nettoyage, les prestations et fournitures diverses constituent des enjeux importants.

La question **des déplacements et véhicules** est sans doute la plus difficile à résoudre en termes d'organisation du fait des services complexes des administrations financières et réparties dans un aussi grand nombre de sites sur tout le territoire. Outre le développement de la pratique de la visioconférence grâce à un déploiement des équipements, des pistes d'optimisation des déplacements sont explorées depuis 2010 en matière de covoiturage ou de e-formation (**en 2011, 1 829 stagiaires ont été formés par le biais de l'e-formation**). Des efforts ont été réalisés en faveur du développement des formations dispensées au niveau local, permettant également de réduire les déplacements (**en 2009, 32 % des actions inscrites au plan national de formation ont été déclinées au niveau local puis 59 % en 2010 ; l'objectif pour 2012 est de 63% des actions inscrites au plan national de formation**). Enfin, Les chauffeurs professionnels de la DGFiP ont suivi une formation à l'éco-conduite au cours du premier semestre 2010. Cette formation théorique et pratique a été dispensée par la société Mobigreen.

En matière d'immobilier et d'énergie, des actions ont d'ores et déjà été menées dans les bâtiments de Bercy : gestion centralisée des températures, vitrages à isolation renforcée, programme de remplacement par des ampoules basse consommation, gestion automatisée de l'éclairage dans les immeubles de plus de 4000 m^2, remplacement des chaudières de plus de dix ans par des chaudières à condensation. En outre, d'importants travaux sont en cours pour rénover les toitures terrasses les plus dégradées. Ces investissements se sont accompagnés d'une action de sensibilisation auprès des directions locales en les incitant notamment à optimiser les abonnements en termes de puissance souscrite et à rationaliser les divers contrats de fourniture d'électricité et de fluides.

En matière de papier et d'impression, la consommation de papier se décompose en deux parties : la consommation de papier en ramettes dans les bureaux et la consommation de papier et d'imprimés à destination du public ou des autres administrations.

L'effort de maîtrise des consommations a déjà été entrepris dans ces deux domaines : d'une part la **dématérialisation des procédures**, notamment des procédures fiscales, comptables ou douanières, d'autre part, la mise en œuvre depuis 2005 d'une politique de solutions d'impression visant **à réduire le coût des impressions et à limiter la consommation de papier en ramette** : généralisation des copieurs multifonctions, suppression de nombreuses productions de documentation papier, remplacées par des supports dématérialisés.

La prestation de nettoyage des locaux est porteuse de progrès « durables » mais d'une approche complexe au plan de l'organisation. Ainsi, les nombreux avantages économiques, environnementaux et sociaux de son organisation en journée (au lieu des horaires fractionnés tôt le matin et tard le soir), donc en site occupé, impliquent de prévoir une planification précise. Dans cette optique, une sensibilisation des directions locales sera conduite afin de parvenir progressivement, avant 2012, à la réalisation de 40 % des prestations en journée.

Par ailleurs, l**es prestataires** verront les obligations de leur cahier des charges renforcées : produits nettoyants **au minimum conformes à l'écolabel européen**, pratiques économes en eau, méthodes de gestion économes des produits lessiviels accompagnées de formation de leurs salariés.

Ressources Humaines

La politique de ressources humaines de la fonction publique d'État

De **profondes évolutions** ont marqué la fonction publique tant du point de vue de ses structures que de ses organisations de travail et modes de fonctionnement. Ces évolutions ont eu pour objectif de rénover la fonction publique afin qu'elle soit capable de s'adapter aux mutations profondes de la société française et de répondre aux aspirations des citoyens. Elles ont eu en particulier pour finalité de mieux prendre en compte la diversité sociale et géographique de la population, tant dans le recrutement que dans la gestion de la carrière des agents, notamment par la promotion de l'égalité professionnelle et de la lutte contre toute forme de discrimination.

Les objectifs stratégiques de la politique de Gestion des Ressources Humaines (GRH), fixés en 2009, demeurent, à savoir mieux recruter, mieux gérer, mieux dialoguer et mieux rémunérer.

Les **trois versants de la fonction publique** (État, territorial, hospitalier) ont des spécificités fortes, articulées autour d'un corpus de règles communes. À ces spécificités peuvent être ajoutées celles de la fonction militaire, de la magistrature et de plusieurs ensembles de personnels sous statut (La Poste, France Télécom).

Les **réformes engagées** se sont inscrites dans une volonté de convergence des trois versants, tout en tenant compte de leurs spécificités respectives.

La **gouvernance et le dialogue social** de la fonction publique ont été profondément rénovés au cours de cette période.

La **Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)** assure une fonction d'animation et de pilotage inter-fonctions publiques avec comme fil conducteur une administration plus efficace, une gestion des ressources humaines (GRH) plus performante, et une meilleure association des agents à travers le dialogue social.

Dans un contexte budgétaire contraint, la maîtrise des dépenses de personnel dans la fonction publique a constitué l'un des axes de la politique salariale. Conformément aux orientations fixées par le précédent gouvernement dans le cadre du budget triennal 2009-2011, la maîtrise de la masse salariale s'est principalement traduite par la maîtrise des effectifs, à travers la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La moitié des gains générés par cette politique a été redistribuée aux agents sous la forme d'enveloppes catégorielles. Ce « retour catégoriel » a permis aux ministères de financer des mesures tant en matière statutaire (réforme de grilles, politique de promotion) qu'en matière indemnitaire (revalorisation des régimes indemnitaires). Les enveloppes catégorielles ont représenté chaque année une dépense de l'ordre de 500 M€ sur la période 2007-2012.

Trois fonctions publiques :

Les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux constituent la fonction publique de l'État. Les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes) et les EPA locaux forment la fonction publique territoriale. Les hôpitaux publics et les établissements publics médico-sociaux (dont ceux consacrés à l'hébergement pour personnes âgées), qui sont des EPA locaux, constituent la fonction publique hospitalière.

Les emplois en Loi de Finances

Avec l'entrée en vigueur de la LOLF, le Parlement vote, en parallèle des crédits relatifs aux dépenses de personnel (titre II des dépenses de l'État), un plafond d'autorisation d'emplois par ministère, exprimé en équivalent temps plein travaillé (ETPT). L'ETPT représente l'unité de décompte budgétaire dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'autorisation d'emplois par ministère et les consommations de ces plafonds dans le cadre de la LOLF.

Le plafond des autorisations d'emplois de l'État s'établit, dans la Loi de Finances rectificative pour 2012, à 1 936 014 ETPT, contre 1 974 451 en Loi de Finances pour 2011 **(- 38 437 ETPT et - 1,95 %)**.

Cette diminution résulte principalement par l'effet des **suppressions d'emplois** qui fait diminuer les effectifs de **30 512 ETPT** (soit 13 629 ETPT au titre des suppressions intervenant en 2012 et - 16 883 ETPT au titre des effets en 2012 des suppressions intervenues en 2011).

A ces suppressions d'emplois effectives s'ajoutent **des mesures de transfert et de variation de périmètre à hauteur de – 8 505 ETPT**, l'essentiel correspond à l'impact des transferts aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de leur autonomie. Le solde de la variation correspond à la prise en compte de corrections techniques traduisant l'affinement des mécanismes de décompte des emplois et n'ayant aucun impact sur les recrutements et la masse salariale.

Enfin, pour la 4ème année consécutive, comme prévu par l'article 64 de la LFI 2008, la Loi de Finances pour 2012 fixe **un plafond des emplois des opérateurs de l'État prévu à 373 518 ETPT** (après 365 909 ETPT dans la LFI 2011, soit + 7 609 ETPT et + 2,1 %). Ce plafond couvre l'ensemble des emplois rémunérés par les opérateurs, à l'exception des emplois temporaires financés intégralement par des ressources propres.

Répartition par ministères des autorisations d'emplois pour l'année 2012 en ETPT

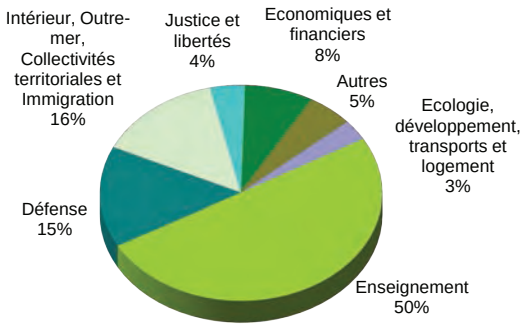

Plus de 50 % des autorisations d'emplois en Loi de Finances pour 2012 ont été accordées aux ministères de l'enseignement (ministère de l'Education Nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), dont 49 % pour l'Education Nationale seule. Pour le reste, 15 % des autorisations ont été accordées au ministère de la Défense, 14 % au sein du ministère de l'Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration et 8 % dans les ministères économiques et financiers.

Plafonds ministériels d'emplois :

Les plafonds ministériels d'emplois permettent au Parlement de connaître précisément les moyens humains mobilisés par un ministère pour conduire une politique publique. Il encadre l'emploi de tous les personnels rémunérés par l'État, quel que soit leur statut. Les plafonds d'emplois sont exprimés en ETPT.

Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) :

L'ETPT est l'unité de décompte budgétaire des agents permettant d'évaluer la force de travail disponible au cours de l'année. Il est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail (temps plein, temps partiel) et par leur période d'activité sur l'année (en fonction de la date du recrutement par exemple), et sert à présenter les plafonds d'emplois en Loi de Finances. A titre d'exemple, un agent en contrat à durée déterminée de trois mois travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 ETP et à 0,8 x 3/12 = 0,2 ETPT.

Effectifs physiques (ou « effectifs ») au 31 décembre :

Il s'agit des effectifs de la fonction publique, qui correspondent aux individus présents au 31 décembre, en emploi principal, de métropole, des départements et collectivités d'Outre-mer et de l'étranger, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Les autorisations d'emplois votées en Lois de Finances

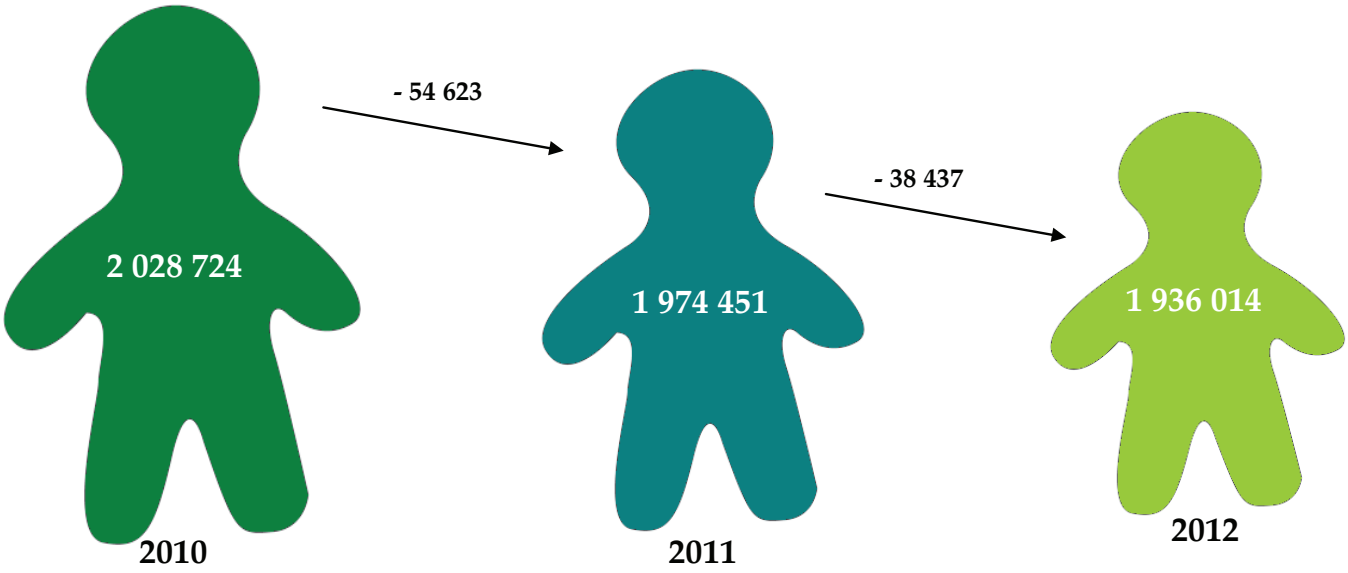

Les effectifs de la fonction publique de l'État

Cette partie a été rédigée à l'aide des données définitives en date du 31 décembre 2010 qui ont fait l'objet d'une publication dans le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - faits et chiffres – Edition 2012 de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique disponible sur le site Internet www.fonction-publique.gouv.fr.

Les chiffres présentés dans le Compte Général de l'État correspondent à une estimation du nombre d'ETPT et d'effectifs physiques dans les ministères au 31 décembre 2011. Les données définitives relatives à l'année 2011 seront disponibles au cours de l'été 2013 sur le même site Internet.

La répartition des agents de la fonction publique

Au **31 décembre 2010, un salarié sur cinq**, soit 5 229 040 personnes, travaillait pour les trois fonctions publiques, hors emplois aidés. Sur ce total, **44 % appartient à la Fonction Publique d'État** soit 2 307 492 personnes y compris les Etablissements Publics Administratifs (EPA). Les effectifs des ministères diminuent de 103 100 individus entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 tandis que dans le même temps, les effectifs des Etablissements publics nationaux à caractère administratif (419 781 agents), qui sont inclus dans la Fonction publique de l'État, sont en hausse de 79 000 agents.

La baisse des effectifs dans les ministères en 2010 (- 5,2 %) concerne principalement les titulaires dont les effectifs baissent de 5,3 % (soit - 79 900 agents). Les non-titulaires et les militaires voient également leurs effectifs diminuer respectivement de 12,6 % (soit - 16 000 agents) et de 1,3 % (soit - 4 400 agents).

La forte diminution des effectifs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (- 60 600 agents en 2010) s'explique essentiellement par le transfert de personnels du budget de l'État vers celui des établissements publics: dans le cadre de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, 51 universités sur 83 sont passées à l'autonomie à compter du 1er janvier 2010. Ainsi, 48 200 agents du ministère de l'Enseignement et de la Recherche ont été transférés vers les universités en 2010, dont 13 900 maîtres de conférences et 7 300 professeurs des universités.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), l'emploi progresse de 0,2 % en 2010 après + 2,1 % en 2009 et + 3,9 % en 2008. La fonction publique hospitalière (FPH) croît, quant à elle, de 14 700 agents, soit + 1,3 % par rapport à l'année précédente.

Au total, 547 600 emplois ont été créés dans l'ensemble des 3 fonctions publiques entre 2000 et 2010.

Solde net d'emplois dans les trois fonctions publiques entre 2000 et 2010 en France (Métropole + DOM)

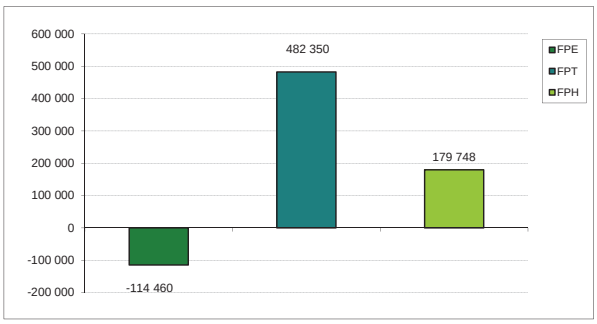

Source : SIAP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

La fonction publique se distingue du secteur privé par son taux de féminisation important

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités socio-démographiques par rapport aux salariés du privé. La proportion de femmes, largement majoritaires dans l'ensemble de la fonction publique, en constitue une. On compte au **31 décembre 2010, 60 % de femmes dans la fonction publique,** contre 44 % parmi les salariés du secteur privé (Evaluation DGAFP, département des études et des statistiques, à partir des données du dernier trimestre 2010 de l'enquête Emploi de l'Insee sur le champ des salariés du privé.). La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui s'élève à 87 % dans les établissements d'hébergement des personnes âgées. Cette part s'élève à 61 % dans la fonction publique territoriale et varie selon le type de collectivité, dans le contexte particulier de développement des structures intercommunales.

Ainsi, les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus de deux tiers dans les départements. Inversement, elles ne constituent que la moitié dans les structures intercommunales.

Enfin, **avec 52 % de femmes, la fonction publique de l'État** est la moins féminisée ; le taux de féminisation est toutefois plus élevé dans les EPA (56 %) que dans les ministères (52 %).

L'emploi des seniors

La part des **50 ans et plus** représente, fin 2010, **27,5 % des effectifs des ministères** dans la fonction publique de l'État, 32,6 % dans la fonction publique territoriale et 27,1 % dans la fonction publique hospitalière.

Au 31 décembre 2010, **l'âge moyen des agents** de la Fonction Publique de l'État travaillant au sein des ministères est de **41,5 ans** (41,8 ans chez les femmes et 40,6 ans chez les hommes). C'est au ministère de la Culture et de la communication et au ministère du Travail, relations sociales, famille et Solidarité que la moyenne d'âge est la plus élevée (48 ans pour les deux ministères), et au ministère de la Défense qu'elle était la plus basse (36 ans).

Au total, 31,9 % des agents titulaires des ministères, 23,2 % des non titulaires et 47,6 % des ouvriers d'État ont 50 ans et plus.

L'insertion des jeunes

Tous ministères confondus, les **moins de 30 ans** représentent, au 31 décembre 2010, 15,8 % de la population.

Trois ans après la fin de leurs études, **13 % des jeunes de la Génération 2007** (primo-sortants en 2007, soit 739 000 individus) occupent un emploi dans la fonction publique et 23 % y ont occupé un emploi au moins une fois. Parmi eux, 50 % sont dans la fonction publique de l'État, une proportion en légère baisse par rapport à Génération 2004 (primo-sortants en 2004, soit 737 000 individus), qui s'est opérée au profit de la fonction publique territoriale (22 %) et hospitalière (28 %).

Les jeunes dont le **plus haut diplôme** est un bac+2 en Santé-social ont plus souvent que la moyenne un emploi dans la fonction publique. Les diplômés d'écoles d'ingénieurs et de commerce représentent quant à eux 4 % de la Génération 2007 contre 39 % pour les titulaires de doctorat. Enfin, la part des jeunes non diplômés (3 années suivant la fin de la formation initiale) occupant un emploi dans la fonction publique s'élève à 5 %.

L'emploi des handicapés

Le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (FIPHFP) a une double vocation : favoriser, grâce à une politique incitative, le recrutement des personnes en situation de handicap ; aider à leur maintien dans l'emploi.

Depuis 2005, la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion** de 6 % de l'effectif total de leurs salariés et d'effectuer une déclaration au FIPHFP. Si le taux de 6 % n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale d'emploi.

En 2011, 10 214 employeurs publics assujettis ont ainsi effectué leur déclaration d'emploi pour les effectifs présents au 1er janvier 2010 : sur les **187 217 travailleurs handicapés dans leurs effectifs**, 30 % étaient affectés dans la fonction publique de l'État, 38 % dans la fonction publique territoriale, 24 % dans la fonction publique hospitalière et 8 % hors champ de la fonction publique (organismes consulaires, La Poste et caisses de sécurité sociale).

Au total, le taux d'emploi légal (direct et indirect) s'établissait à 4,22 % (champ FIPHFP plus large que les trois fonctions publiques) : 3,02 % dans la fonction publique de l'État stricto sensu (5,07 % hors Éducation nationale) ; 5,10 % dans la fonction publique territoriale ; 4,99 % dans la fonction publique hospitalière ; 5,03 % hors fonction publique.

L'évolution de la formation

Deux types de formations sont distingués

- La **formation statutaire** regroupe la formation suivie avant titularisation permettant aux personnes accédant à un emploi d'exercer leurs fonctions, ainsi que les participations aux actions de formation obligatoire prévues par le statut des agents.

- La **formation professionnelle** regroupe les actions de formation continue, la préparation aux examens, les bilans de compétence, les formations accordées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ou encore la professionnalisation.

En 2010, dans la **fonction publique de l'État, un agent a suivi en moyenne 8,2 jours de formation :** 4,6 jours de formation statutaire et 3,6 jours de formation professionnelle. Hors formation interministérielle, c'est au ministère de la Justice que l'on dénombre en moyenne le plus de jours de formation par agent (10,02 jours).

Les dépenses de formation dans les ministères en 2010 s'établissent à 3,7 Md€ dont 2,1 Md€ pour les ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche). Elles représentent 6,3 % de la masse salariale : 2,7 % pour la formation statutaire et 3,6 % pour la formation professionnelle.

Au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), 13 300 jours de formation ont été dispensés à 4 744 agents en 2010 contre 8 237 jours (3 575 agents) en 2009 et 3 053 jours en 2008.

L'ensemble de ces éléments est disponible sur le site :
www.fonction-publique.gouv.fr

DGAFP
Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

Les comptes de l'État dans le cycle de la gestion des finances publiques

La production des comptes de l'État de l'année 2012 s'inscrit dans le cadre d'un cycle pluriannuel. Il a débuté à l'automne 2011 avec l'examen du Projet de Loi de Finances, s'est poursuivi durant l'année 2012 avec l'exécution et la comptabilisation des opérations, puis au printemps 2013 avec la production du Compte Général de l'État et s'achèvera en juillet 2013 avec le vote par le Parlement de la Loi de Règlement.

Cycle de la gestion des finances publiques (calendrier prévisionnel)

2011

Septembre

Dépôt du projet de loi de finances pour 2012

Octobre –Novembre

Examen du projet de loi de finances 2012

31 Décembre

Vote de la loi de finances initiale 2012

2012

1er janvier au 31 décembre

Exécution de la loi de finances et des lois de finances rectificatives pour 2012

2013

Janvier – Mai

Comptabilisation des opérations d'inventaire

Arrêté des comptes 2012

Mission de certification de la Cour des comptes

Production du Compte général de l'Etat 2012, du rapport de présentation et

Rapport de certification de la cour des comptes

Elaboration du projet de loi de règlement (PLR)

Janvier – Mai

Examen du PLR par le Conseil d'Etat

Adoption du PLR en Conseil des ministres

Avant le 1er juin
Dépôt du PLR 2012 à l'Assemblée Nationale

juin - juillet 2013
Examen et vote du PLR
Débat d'orientation des finances publiques

L'examen et le vote de la Loi de Finances par le Parlement

Chaque année, le gouvernement présente à l'automne devant le Parlement le **projet de loi de finances (PLF)** pour l'année suivante. Il retrace la prévision des dépenses de l'État par mission, avec une limite de dépenses de personnel et l'évaluation des recettes. Les annexes au PLF détaillent la répartition des crédits budgétaires par mission et par programme. Des annexes plus générales présentent des documents de politique transversale (DPT) relatifs à des politiques publiques interministérielles concernant des programmes n'appartenant pas à une même mission.

Le **projet de loi de programmation des finances publiques** s'inscrit dans la ligne tracée par le projet de loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, déposé dans le prolongement et pour la mise en œuvre du Traité sur la stabilité, la convergence et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire, signé le 2 mars 2012 à Bruxelles. Ce projet de loi définit pour une période de 5 ans (2012-2017) « les orientations pluriannuelles des finances publiques ». Il couvre l'ensemble des acteurs de la dépense publique : l'État, mais aussi les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales, dans le respect de leurs compétences et de leur autonomie. Le projet de Loi de Finances annuel est donc étroitement articulé avec le projet de loi de programmation des finances publiques.

L'**examen du budget 2012 par le Parlement** s'est déroulé en plusieurs étapes :

– le projet de **Loi de Finances Initiale** (LFI) a été déposé le 28 septembre 2011 sur le bureau de l'Assemblée Nationale ;

– -il a ensuite été discuté par les deux assemblées au cours de l'automne et définitivement adopté le 21 décembre 2011, soit avant le 31 décembre de l'année précédant le début de son exécution.

La Loi de Finances Initiale autorise l'ensemble des ressources et des charges pour l'année à venir. La LFI pour 2012 a ensuite été modifiée par trois lois de finances rectificatives (LFR). L'exécution de la LFI et des LFR trouve sa traduction budgétaire et comptable dans les comptes de l'État et dans la Loi de Règlement.

La production du Compte Général de l'État

Les travaux préalables permettant de produire les comptes de l'État sont :

– le recensement et le suivi de la comptabilisation des opérations d'inventaire (écritures visant à rattacher les charges et produits à l'exercice comptable telles que les charges à payer, produits à recevoir, provisions sur litiges, amortissements des immobilisations, etc.) ;

– la consolidation des écritures de tous les comptables publics ;

– l'l'intégration dans la comptabilité générale de l'État des opérations effectuées par des entités non dotées de la personnalité juridique (budgets annexes, comptes de commerce, pouvoirs publics) ;

– la confection des états financiers : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe.

Parallèlement à la réalisation de ces travaux, conduits par le Service Comptable de l'État (SCE) qui dépend de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, la Cour des comptes procède à l'audit des comptes.

À l'issue de ces phases d'examen des comptes et d'échanges avec le producteur des comptes (DGFiP), la Cour des comptes émet son opinion sur les comptes de l'État, qui peut prendre la forme d'une certification (avec ou sans réserves), d'un refus de certification, ou d'une impossibilité de certifier.

L'élaboration du Projet de Loi de Règlement et son vote par le Parlement.

Le Projet de Loi de Règlement (PLR) constitue un instrument du contrôle parlementaire. La Loi de Règlement est une Loi de Finances et vise :

– à constater les résultats définitifs budgétaires et patrimoniaux de l'année civile écoulée ;

– à approuver les charges et ressources de trésorerie présentées dans un tableau de financement ;

– à approuver les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) ;

– à procéder aux derniers ajustements de crédits : annulation des crédits non consommés et non reportés à la gestion suivante, ouverture des crédits complémentaires en cas de dépassement de la dotation.

Les annexes au PLR, dont le Compte Général de l'État (CGE) fait partie, détaillent l'exécution des Lois de Finances de l'année.

Le calendrier prévisionnel du PLR de 2012 prévoit son dépôt en mai 2013, avant le 1er juin suivant la fin de l'année d'exécution du budget auquel il se rapporte pour être examiné par le Parlement au début de l'été, soit simultanément au débat d'orientation des finances publiques (DOFP). L'adoption par l'Assemblée nationale et par le Sénat de la Loi de Règlement de l'année 2012 est, en effet, une condition préalable à la discussion devant l'Assemblée nationale du Projet de Loi de Finances de l'année 2014.

Qu'apporte la comptabilité patrimoniale à la gestion publique et au débat budgétaire ?

La comptabilité budgétaire vise à retracer les dépenses payées et les recettes encaissées au cours de l'année.

La **comptabilité générale** (appelée aussi patrimoniale) est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations et enregistre donc les opérations dès leur naissance, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle apporte ainsi une dimension complémentaire au débat budgétaire.

De plus, elle recense les éléments du patrimoine de l'État (bâtiments publics, actifs immatériels, participations financières, créances à court terme, etc.) ainsi que ses obligations (dettes fournisseurs, dettes financières, provisions pour risques et charges, etc).

La comptabilité générale est donc **un outil précieux d'aide à la décision des gestionnaires puisqu'elle permet l'analyse du résultat net et du bilan** en complément de l'analyse budgétaire (encaissements – décaissements). Elle offre donc une **vision globale** permettant d'analyser les marges de manœuvre de l'État ou d'être utilisées lors des débats de soutenabilité des finances publiques.

Elle contribue à renforcer la transparence à l'égard du Parlement, facilitant ainsi ses missions de contrôle et d'évaluation de l'action de l'État.

Par ailleurs, le déploiement du logiciel Chorus modernise le système d'information comptable et constitue dès lors un levier supplémentaire d'amélioration de la gestion des finances publiques.

La DGFiP a joué un rôle actif dans le projet Chorus destiné à répondre aux objectifs de la LOLF : qualité comptable, amélioration du pilotage de la performance, renforcement de la traçabilité des opérations et de l'auditabilité des comptes, production plus rapide d'une information financière détaillée.

La comptabilité à trois dimensions

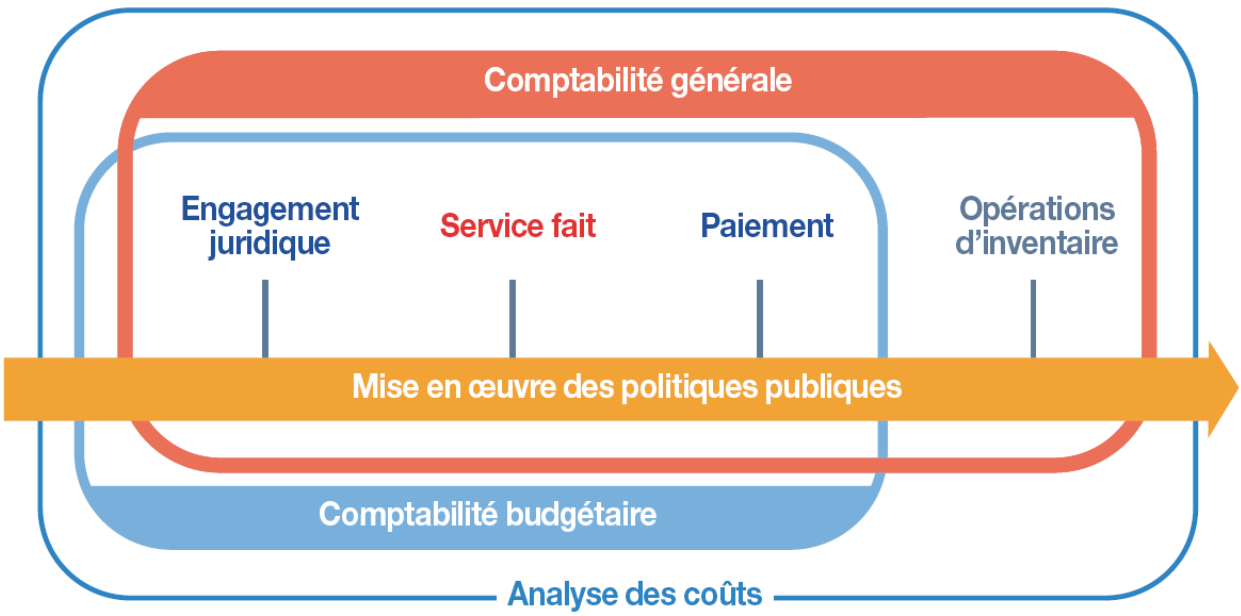

La production des comptes de l'État

Le Compte Général de l'État (CGE) est déposé au Parlement en annexe au Projet de Loi de Règlement. Il repose sur la collecte, le traitement et la sécurisation de l'information comptable et financière, depuis la saisie des opérations courantes jusqu'à la certification des comptes par la Cour des comptes.

Une fonction comptable partagée

La production des comptes mobilise de nombreux acteurs : les gestionnaires des services de l'État, les comptables en charge d'en assurer le suivi financier, le Service Comptable de l'État (SCE).

Les gestionnaires de l'État

Au sein des services et ministères de l'État, les gestionnaires produisant les informations nécessaires à l'élaboration des comptes de l'État sont :

– les différents ministères, chargés des opérations de dépenses et du recensement des opérations d'inventaire en fin d'exercice,

– les budgets annexes et les pouvoirs publics.

Ils sont à l'origine de la chaîne de l'information comptable.

Les comptables de l'État

Les comptables de l'État sont responsables de la comptabilisation des opérations et garants de leur qualité comptable. En administration centrale, ce sont les Contrôleurs budgétaires et Comptables ministériels (CBCM) assistés des Départements comptables ministériels (DCM). En administration déconcentrée, ce sont les directeurs des Directions départementales ou régionales des Finances publiques (DDFiP/DRFiP) et les Trésoriers-Payeurs généraux.

Le Service Comptable de l'Etat (SCE)

La production des comptes de l'État est confiée à la DGFiP. Au sein de cette direction, le Service comptable de l'Etat (SCE) assure la mise en œuvre de la réglementation comptable, anime les opérations de clôture et définit la politique de contrôle interne comptable. Il élabore et produit le Compte général de l'État (CGE), le rapport de présentation ainsi que le projet de Loi de Règlement (PLR). Il en assure la valorisation et la diffusion auprès du public et de ses partenaires.

Les acteurs dans le processus de production des comptes de l'Etat

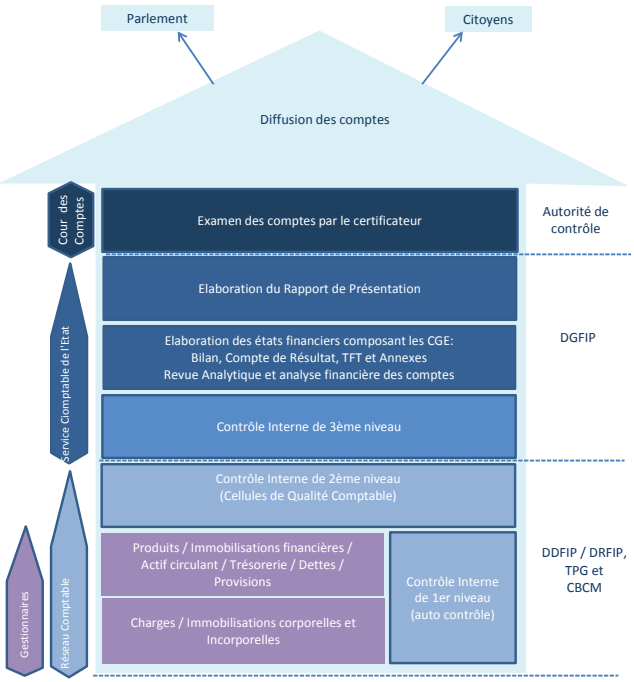

La qualité comptable au cœur du processus de production des comptes

Un dispositif complet, fondé sur l'analyse des différents processus et activités de l'État et la mise en place des moyens et procédures nécessaires au traitement fiable des informations, vise à garantir la qualité des comptes.

Le dispositif de contrôle interne comptable

Les actions engagées par les différents services pour assurer la qualité des comptes sont réalisées tout au long du processus de production des comptes :

– l'autocontrôle de la saisie des transactions courantes constitue le premier niveau de contrôle ;

– les Cellules de Qualité Comptable (CQC), placées auprès de chaque comptable, assurent le deuxième niveau de contrôle ;

– le SCE, chargé du pilotage d'ensemble du dispositif de contrôle interne comptable à l'échelon national, exerce le troisième niveau de contrôle.

Une évaluation continue de la qualité comptable

Pour compléter ces dispositifs de contrôle interne, un processus d'évaluation régulière de la qualité comptable est mis en œuvre via des missions d'audit interne comptable et financier réalisées par des auditeurs intervenant aux niveaux déconcentré et central.

Par ailleurs, sa mission de certification des comptes conduit la Cour des comptes à émettre une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de l'État. Elle s'assure de la correcte application du référentiel comptable applicable à l'État, de la qualité des dispositifs de contrôle interne et de la régularité des comptes.

Quel bilan faire de la clôture de l'exercice 2012 ?

Les comptes de l'État ont été remis au Parlement avant le 1er juin 2013, conformément au calendrier fixé par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Les comptes 2012 sont les premiers établis suite au changement de logiciel de tenue de la comptabilité de l'État. Ils se traduisent également par la volonté marquée d'améliorer constamment l'image fidèle et la transparence sur la situation financière et patrimoniale de l'État. Le contexte économique et financier a renforcé cette exigence de transparence et de qualité des comptes.

La Cour des comptes a reconnu la qualité des comptes produits par l'administration à travers une nouvelle certification des comptes de l'État. L'exercice 2012 a en effet permis une amélioration de la qualité des comptes par rapport aux réserves exprimées lors de l'exercice précédent (7 réserves substantielles sur les comptes 2011). Cette certification place la France au premier plan dans ce domaine, puisque seuls quelques pays (Australie, Canada, Royaume-Uni et Nouvelle-Zélande) se sont engagés dans la démarche.

Naturellement, la dynamique de cette réforme a vocation à se poursuivre en 2013.

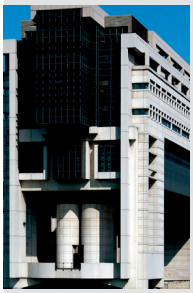

Dates clés

1790 : *vœu, formulé par l'Assemblée nationale constituante, de présentation d'un plan d'organisation et de direction du Trésor public national.*

1800 : *intégration du Trésor Public dans l'administration des Finances.*

1862 : *codification de l'ensemble des règles de la comptabilité publique, établissant le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables.*

1959 : *adoption le 2 janvier de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (souvent qualifiée de « Constitution financière » de la Vème République), texte fondateur qui définit les compétences et les pouvoirs du Gouvernement et du Parlement dans la procédure budgétaire.*

2001 : *adoption de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), qui réforme en profondeur l'ordonnance du 2 janvier 1959, et met en place une triple comptabilité pour l'Etat : budgétaire, patrimoniale et analytique.*

2006 : *entrée en vigueur du premier budget voté selon les principes de la LOLF.*

2007 : *production du premier Compte Général de l'Etat (CGE) en droits constatés, certifié par la Cour des Comptes avec réserves.*

2008 : *création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), issue de la fusion entre la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) et la Direction Générale des Impôts (DGI).*

2012 : *tenue de la comptabilité générale dans Chorus.*

Périmètre des comptes de l'État

Le périmètre comptable de l'État rassemble tous les services ou institutions d'État non dotés de la personnalité juridique. Il correspond globalement à celui des entités ou services dont les moyens de fonctionnement sont autorisés et décrits par la Loi de Finances et exclut les établissements publics et organismes assimilés, dotés d'une personnalité juridique et inclus dans les participations financières de l'État

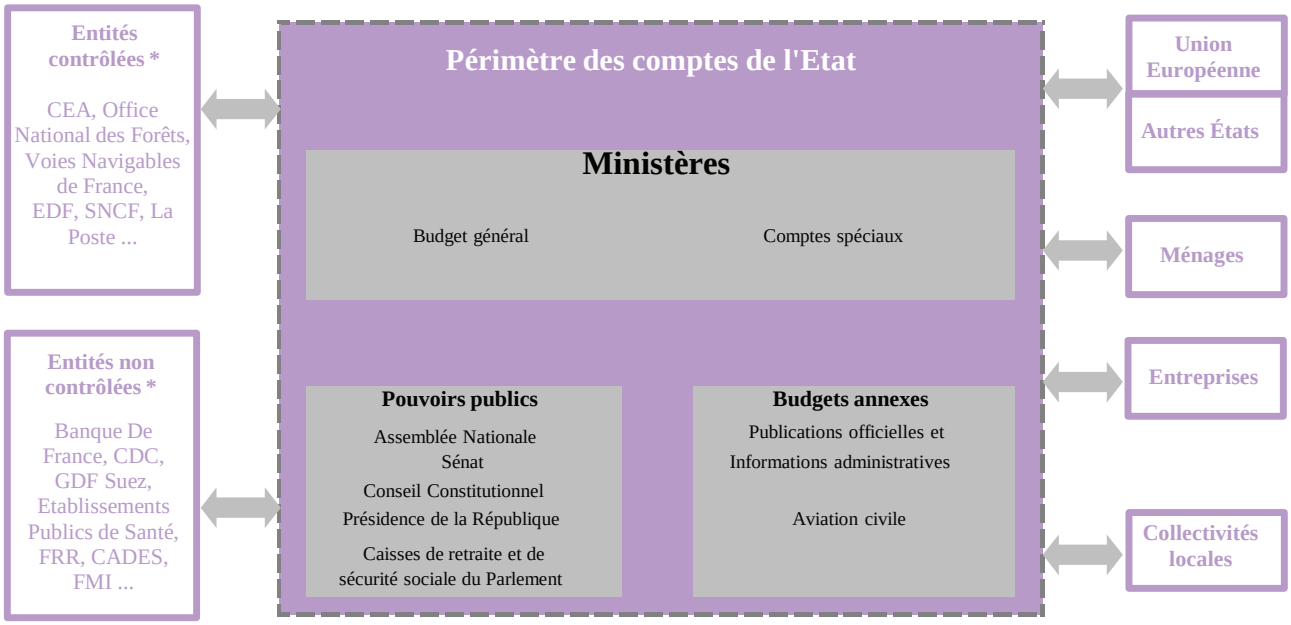

** Les participations détenues par l'Etat dans ces entités sont valorisées dans les comptes de l'Etat en immobilisations financières mais ces entités ne font pas l'objet d'une consolidation comptable avec les comptes de l'État.*

Les entités relevant du périmètre de l'État

Ce périmètre recouvre l'ensemble des ministères, les pouvoirs publics et les budgets annexes.

Les ministères

Le périmètre de l'État comprend en premier lieu l'ensemble des services relevant des ministères, que ce soit en administration centrale ou bien en services déconcentrés. On distingue dans ce périmètre les opérations relevant du budget général de celles relevant des comptes spéciaux.

Le budget général retrace toutes les opérations comptables de l'État, à l'exception de celles qui sont retracées dans les comptes spéciaux. Les charges et les immobilisations sont structurées en fonction de leur nature, ainsi que de leur destination selon trois niveaux : « missions », « programmes », « actions », qui permettent de rattacher les opérations aux différentes politiques publiques définies par l'État.

Depuis la mise en œuvre de la LOLF, il existe quatre types de comptes spéciaux, qui constituent des exceptions au principe de non affectation d'une recette à une dépense :

- les comptes d'affectation spéciale (CAS) concernent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en rapport avec les dépenses (par exemple, la gestion de la redevance audiovisuelle) ;

- les comptes de commerce retracent les opérations de caractère industriel et commercial effectuées à titre accessoire par les services de l'État (par exemple, les opérations du service des essences des armées) ;

- les comptes d'opérations monétaires (par exemple, le compte d'émission des monnaies métalliques) retracent les mouvements de trésorerie des transactions concernées ;

- les comptes de concours financiers retracent les opérations de prêts de plus de quatre ans, principalement aux États étrangers, et d'avances faites par l'État à des collectivités, organismes tiers et personnes privées.

Les pouvoirs publics

Les comptes de l'État intègrent les comptes du Sénat et de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel et de la Présidence de la République.

Les Budgets annexes

Les budgets annexes, comme les comptes spéciaux, constituent des exceptions au principe de non affectation de certaines recettes à certaines dépenses.

Ils présentent les dépenses et recettes d'un service de l'État dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou services donnant lieu à paiement. Ils sont régis par des règles particulières de présentation et de fonctionnement, reflétant leur activité économique et commerciale. Leur comptabilité se rapproche de celle des entreprises.

Il existe deux budgets annexes : « Contrôle et exploitation aériens » et « Publications officielles et information administrative ».

Les entités hors périmètre de l'État

L'État interagit avec de nombreux acteurs externes dans le cadre de ses missions de service public, de son rôle de collecteur de l'impôt et de régulateur de l'activité économique. Ces relations se traduisent dans les comptes de l'État notamment sous forme de subventions aux ménages, entreprises et collectivités, de produits d'impôts, ou encore de prêts à des États étrangers.

L'intervention de l'État dans la vie économique se manifeste également par des participations détenues dans le capital de sociétés, d'établissements ou d'organismes internationaux. Ainsi, les participations détenues par l'État font l'objet d'une valorisation inscrite à l'actif du bilan en immobilisations financières ; elles n'entrent cependant pas directement dans le périmètre des comptes de l'État.

Bruno Bézard
Directeur général
des finances publiques

LA TENUE DES COMPTES DE L'ÉTAT : UNE DES MISSIONS ESSENTIELLES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

La DGFiP est responsable de la qualité de la tenue et de la production des comptes de l'État. Cette mission revêt un enjeu majeur et donne un rôle essentiel au comptable public dans le cadre mis en place de la LOLF qui a instauré un processus de certification des comptes de l'État par la Cour des comptes.

Ces évolutions traduisent l'importance attachée à la production d'une information comptable de qualité pour éclairer les décisions de gestion, donner une image fidèle de la situation financière de l'État et décrire les politiques publiques à long terme.

La DGFiP tient également la comptabilité budgétaire de l'État et consolide l'information sur la situation financière des administrations publiques. Cette comptabilité budgétaire permet de mettre à la disposition du Gouvernement et du Parlement de nombreuses restitutions périodiques et annuelles qui retracent l'exécution des Lois de Finances de l'année et d'établir in fine la Loi de règlement annuelle.

2012 aura été une année particulière pour la tenue de la comptabilité de l'État et la production des comptes avec le changement majeur qu'a constitué le déploiement du nouvel environnement informatique Chorus.

Lexique

AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

L'Allocation aux Adultes Handicapés vise à garantir un revenu minimum aux personnes handicapées pour qu'elles soient en mesure de faire face aux dépenses de la vie courante.

ACOSS

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

L'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale est un établissement public à caractère administratif qui est chargé de la gestion financière du régime général de la Sécurité Sociale. C'est la caisse nationale des URSSAF.

AFITF

Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France

L'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France est un établissement public créé par décret du 26 novembre 2004. A vocation financière, elle finance des projets d'infrastructures de transport dans le respect des objectifs de développement durable, sous la forme de subventions d'investissement ou d'avances remboursables. Elle n'est ni maître d'ouvrage, ni propriétaire, ni gestionnaire de réseau.

ANAH

Agence NAtionale de l'Habitat

L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public d'État créé en 1971. Sa mission est de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine assure la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Ce programme est prévu par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine. Il vise notamment à conduire un effort national de transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Cet effort porte sur les logements, les équipements publics et les aménagements urbains.

ASP

Agence de Services et de Paiement

Les missions assurées par l'Agence de Service et de Paiement pour le compte de ses donneurs d'ordre (État, Union Européenne, collectivités territoriales et autres organismes publics) sont la gestion administrative et financière des aides publiques, l'ingénierie administrative et l'assistance technique et l'évaluation et le suivi de politiques publiques.

BTAN

Bons du Trésor à Intérêts Annuels

Les Bons du Trésor à Intérêts Annuels sont des emprunts à moyen terme dont l'échéance est inférieure à cinq ans.

BTF

Bons à Taux Fixes

Les Bons à Taux Fixes sont des emprunts à court terme dont l'échéance est inférieure à un an.

CADES

Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale est un établissement public administratif qui a pour mission d'amortir la dette sociale française au moyen d'une structure financière équilibrée. Cette structure s'appuie notamment sur des ressources fiscales. Elle allie les garanties que peut offrir un établissement public (impossibilité de faire faillite) et la transparence et l'organisation d'un établissement financier classique.

CANSSM

Caisse Autonome de la Sécurité Sociale des Mines

La Caisse Autonome de la Sécurité Sociale des Mines gère le régime de retraite du régime minier.

CDC

Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations est un groupe public au service de l'intérêt et du développement économique.

CEA

Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives

Le Commissariat à l'Energie Atomique est un acteur majeur du développement, de la recherche, et de l'innovation. Il intervient dans quatre grands domaines : énergies décarbonées, défense et sécurité, technologies pour l'information et technologies pour la santé.

CET

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale est une nouvelle base d'imposition. Elle a remplacé la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010. Elle est due par les personnes physiques ou morales exerçant en France, une activité professionnelle non salariée à titre habituel. Cette contribution comporte une part foncière (la CVAE) et une part assise sur la valeur ajoutée (la CFE).

CFE

Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises constitue le premier élément de la Contribution Economique Territoriale. Elle est assise sur la valeur locative foncière des immeubles à la disposition des entreprises.

CFE = valeur locative cadastrale * coefficient des collectivités locales

La CFE est perçue depuis 2011 au profit des communes et groupements de communes (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre).

Charges d'intervention

Les charges d'intervention sont des versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État. Elles correspondent aux transferts et aux charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État.

COFACE

COmpagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur

La Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur est une société anonyme filiale à 100 % du groupe bancaire Natixis. Elle propose à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur secteur d'activité et leur nationalité, une gamme complète et modulable de prestations pour optimiser la gestion de leur Poste clients ; Assurance-crédit, Affacturage et Services (gestion de créances, notation et information d'entreprise).

Concessions

Les concessions sont les contrats par lesquels une personne publique (concédant) confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – (concessionnaire) la construction ou la gestion d'un service public (infrastructures routière, ferroviaire, stade de France, etc.) pour une durée déterminée (généralement longue) et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public pendant la durée du contrat.

Constructions spécifiques

Elles regroupent les biens immobiliers dont le potentiel de service est spécifique aux missions et activités de l'État. Il s'agit principalement des établissements pénitentiaires dont les caractéristiques sont particulières en raison notamment d'importants dispositifs de sécurisation.

CVAE

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises constitue le deuxième élément de la Contribution Economique Territoriale. Sont redevables de la CVAE les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. La base de la CVAE est la valeur ajoutée fiscale. Cette base est plafonnée à 80 % du chiffre d'affaires pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7,6 millions € et à 85 % dans les autres cas.

Engagements de l'État en matière de retraite des fonctionnaires

Les engagements de l'Etat en matière de retraite des fonctionnaires sont présentés en engagements hors bilan. Leur évaluation s'effectue sur la base de la valeur actualisée des pensions qui seraient versées aux retraités et aux actifs présents à la date de l'évaluation.

ENIM

Etablissement National des Invalides de la Marine

L'Établissement National des Invalides de la Marine est le régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche et de la plaisance.

ERAP

Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières

L'Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour but de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications.

FCTVA

Fonds de Compensation pour la TVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA remplace le fonds d'équipement pour les collectivités locales (FECL). Il permet de compenser une partie de la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics bénéficiaires, sur leurs dépenses réelles d'investissement.

FED

Fonds Européen de Développement

Le Fonds Européen de Développement résulte de l'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000. Il constitue l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Il est financé par les états membres de l'Union Européenne. Il soutient principalement des projets de développement des infrastructures, d'appui à l'intégration et à la coopération régionale, de développement social et culturel, ou encore d'aide humanitaire d'urgence.

FESF

Fonds Européen de Stabilité Financière

Le Fonds Européen de Stabilité Financière a été créé le 9 mai 2010. Il a pour mission de contracter des emprunts, avec la garantie des États membres de la zone euro, en faveur d'un État membre rencontrant des difficultés de solvabilité (crise de la dette).

FFIPSA

Fonds de FInancement des Prestations Sociales Agricoles

Le Fonds de Financement des Prestations Sociales Agricoles, établissement public national à caractère administratif, est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la sécurité sociale et du budget. Il gère le financement du régime de protection sociale des exploitants agricoles.

FMI

Fonds Monétaire International

Le Fonds Monétaire International est une institution internationale multilatérale regroupant 187 pays. Son rôle est de promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière, de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi et de faire reculer la pauvreté.

FNAL

Fonds National d'Aide au Logement

Le Fonds National d'Aide au Logement est chargé de financer l'aide personnalisée au logement, la prime de déménagement, l'allocation de logement des personnes âgées, des infirmiers, des jeunes salariés et de certaines catégories de demandeurs d'emploi. Ces recettes sont constituées par des dotations de l'État, des contributions des régimes de prestations familiales, d'une fraction du droit de consommation et par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs.

FSI

Fonds Stratégique d'Investissement

Le Fonds Stratégique d'Investissement, mis en place par les pouvoirs publics, a pour mission de couvrir les besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

Grand emprunt

Le grand emprunt 2010 vise à financer de nouveaux programmes d'investissement dans des secteurs d'avenir (l'économie de la connaissance, la compétitivité des entreprises, les équipements industriels innovants, etc.). L'effort public est financé par un emprunt de 22 milliards € sur les marchés financiers. Les 13 milliards € restants proviennent du remboursement par les banques des fonds prêtés pendant la crise économique de 2008.

IFER

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Cette imposition est issue de la réforme de la Taxe professionnelle. Elle est applicable aux entreprises de réseau (énergie, transport ferroviaire, télécommunications) et perçue au profit des collectivités territoriales.

Information comparative retraitée

Les deux années de comparaison présentées dans les états financiers et les annexes aux comptes de l'État sont retraitées des changements de méthode comptable et des corrections d'erreur intervenues au cours du dernier exercice clos. Le lecteur des états financiers dispose donc d'une information financière comparable sur 3 années dans le Compte Général de l'État.

OAT

Obligations Assimilables du Trésor

Les Obligations Assimilables du Trésor sont des emprunts à long terme dont l'échéance, généralement de 10 ans, peut atteindre 50 ans.

Opérateurs

Les opérateurs sont des organismes distincts de l'État (ils ont la personnalité morale) au statut juridique public ou privé. Les opérateurs des politiques de l'État sont déterminés au regard des critères suivants : une activité non marchande financée majoritairement par l'État, une mission et des objectifs définis par l'État, une activité étroitement encadrée par l'État. La liste des opérateurs au 31 décembre de chaque année est établie par référence à ces critères sur la base d'une actualisation de la liste de l'annexe « opérateurs » du Projet de Loi de Finances de l'année précédente.

OSEO

Etablissement public de l'État, OSEO a pour mission de financer et d'accompagner les PME, en partenariat avec les banques et les organismes de capital investissement, dans les phases décisives du cycle de vie des entreprises : soutien à l'innovation (OSEO innovation), financement des investissements et du cycle d'exploitation (OSEO financement) et garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres (OSEO garantie).

Partenariat public privé

Le contrat de partenariat public privé est un mode de financement par lequel une autorité publique confie à un prestataire privé le financement, la conception et la gestion d'un équipement, ouvrage ou service assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement étalé dans le temps du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Passifs d'intervention

Ils correspondent aux engagements contractés par l'État au titre des mesures d'intervention, c'est-à-dire lorsque l'État intervient dans son rôle de régulateur économique et social.

PME

Petites et moyennes entreprises

La catégorie des petites et moyennes entreprises est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions € ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions €.

Produits régaliens

Ils correspondent aux produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État et qui proviennent de tiers qui ne reçoivent pas directement, en contrepartie, une ressource d'une valeur équivalente.

Ressources propres de l'UE

Il s'agit de recettes affectées une fois pour toutes à la Communauté Européenne pour financer son budget. Les États membres doivent lui mettre à disposition les versements au titre du budget. Ces recettes lui reviennent de droit sans qu'une décision ultérieure des autorités nationales ne puisse intervenir.

SFEF

Société de Financement de l'Économie Française

Créée en 2008, la Société de Financement de l'Economie Française est chargée de refinancer l'économie en octroyant des crédits pour une durée de 1 à 5 ans aux banques afin de soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales, et cela en levant des fonds sur les marchés par le biais d'émissions obligataires garanties par l'État.

Solde d'exécution budgétaire

Le solde d'exécution budgétaire est la différence entre les recettes reçues et les dépenses versées par l'État pour une année donnée. Les recettes proviennent principalement des impôts et des taxes payées au cours de l'année par les particuliers et les entreprises. Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique : éducation, police, justice, recherche, culture… Le passage du solde budgétaire – qui correspond à une comptabilité de caisse - au résultat patrimonial – qui correspond à une comptabilité d'engagement – est détaillé en page 35 du présent rapport.

Spectre hertzien

Le spectre hertzien correspond à l'ensemble des fréquences sur lesquelles peuvent opérer les systèmes de radiocommunication. Ces fréquences sont affectées à différentes entités, dont l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)[1] , qui attribue les fréquences à des opérateurs de télécommunications en contrepartie du versement de redevances (licences UMTS notamment). Le spectre hertzien fait partie du domaine public contrôlé par l'État et sa valeur a été mise en évidence par des transactions effectives.

SPPE

Société de Prise de Participation de l'État

La Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) a été créée pour garantir la stabilité financière et soutenir le financement de l'économie. Pour ce faire, elle souscrit des titres émis par les établissements financiers et qui constituent des fonds propres réglementaires. Ces investissements permettent d'augmenter les fonds propres des banques pour qu'elles soient en capacité de soutenir le développement du crédit à l'économie, pour financer les projets des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, tout en maintenant leur haut niveau de solvabilité.

1 - Les autres affectataires comprennent notamment le ministère de la Défense, le ministère de la Recherche, le ministère de l'Intérieur, l'Aviation Civile, et le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

TICPE (ex TIPP)

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

La Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers est la principale taxe en France perçue sur les produits pétroliers. C'est un droit d'accise.

Transferts

Ils correspondent aux versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange, effectués soit directement par les services de l'État, soit indirectement par l'intermédiaire d'organismes tiers, relevant le plus souvent du périmètre des opérateurs des politiques de l'État dans leur rôle de redistribution, au profit d'un ou plusieurs bénéficiaire(s) appartenant à des périmètres strictement identifiés (ménages, entreprises, collectivités territoriales et autres collectivités).

UQA

Unités de Quantités Attribuées

En ratifiant le protocole de Kyoto, la France a acquis, d'une part, le droit d'émettre à titre gratuit une certaine quantité de gaz à effet de serre, et d'autre part, s'est engagée à annuler une quantité de droits équivalente à ses émissions.

Dans le cadre de ce protocole, les droits d'émission de gaz à effet de serre, appelés des UQA (Unités de quantité attribuées) ont été attribués gratuitement à l'État pour une période de 5 ans (2008 - 2012). Ces UQA correspondent ainsi au volume total des émissions de gaz à effet de serre autorisées au cours de la période. Une partie de ces UQA est allouée gratuitement par l'État aux entreprises polluantes, selon le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ). Ce plan PNAQ est établi pour 5 ans mais les quotas correspondants sont délivrés annuellement aux sociétés, par cinquième. Les entreprises ont l'obligation de restituer, en avril N+1, un nombre de quotas équivalent à leurs émissions de l'année N, sous peine d'amende, sans les dispenser de l'obligation de restitution.

Seules les UQA relevant de PNAQ sont constatées à l'actif du bilan de l'État.

Crédits photos :

(de gauche à droite et de haut en bas)

– Page de couverture : centre des finances publiques : MEIE/MBCPRE-SG-SEP1D-Photo©SALESSE ALAIN / chercheur : © Laurent Mignaux - METL-MEDDE / Préfecture de Police - Service de la Communication 757R025 / justice : © MJ/DICOM/Caroline Montagné / soldat : © J.-R. Drahi © Armée de Terre / école : © Philippe Devernay – MENJVA

– Sommaire : © unité photographique – Présidence de la République / © Hôtel Matignon – Premier ministre / © Sénat / © Conseil d'Etat – Caroline Rose / © Assemblée nationale – 2011

– Faits marquants de l'exercice 2012 : Photos MEFI- SG – SIRCOM

– Immobilisations financières : Energies et transport © Laurent Mignaux/METL-MEDDE / Frégate© Vincent Maupilé – Marine@France-défense / Hôpital Haut-Lévêque© Laurent Mignaux_METL-MEDDE

– Développement durable et ressources humaines : voiture : © Laurent Migaux MEDDTL / éolienne : © Laurent Migaux MEDDTL

– Les comptes de l'Etat dans le cycle de la gestion des finances publiques : MEFI- SG-SEP1D-Photo©SG-SEP1D

– Périmètre des comptes de l'Etat : MEFI- SG-SEP1D-Photo©SG-SEP1D

Les travaux de pré-presse ont été réalisés par les équipes de l'atelier PAO - montage du SDNC (Service de la Documentation National du Cadastre).

Sauf précision contraire, les données chiffrées présentées dans ce document sont exprimées en millions d'euros.

La somme des arrondis n'étant pas égale à l'arrondi d'une somme, des écarts de montants peuvent apparaître entre les tableaux de synthèse et les tableaux de développement. Pour l'ensemble des tableaux, le montant présenté au regard de chaque ligne de détail correspond à la valeur arrondie la plus proche.

Contacts

Contacts presse :

Direction générale des Finances publiques : Denise BINTZ, chargée de communication. Mission communication et relation avec les publics.

Tél : 01 53 18 85 10

Pour aller plus loin

Ce document est disponible sur le site Internet http://www.performance-publique.budget.gouv.fr

Sont également disponibles sur ce site l'ensemble des documents relatifs aux comptes de l'Etat :

Plaquette « 4 pages »

Ce document intègre sous la forme d'un « 4 pages » une synthèse présentant l'essentiel des comptes de l'année.

Rapport de présentation

Le Rapport de présentation, qui accompagne le CGE conformément aux dispositions de la LOLF, est un rapport d'analyse financière et de commentaires des comptes de l'année et de leur évolution.

Compte général de l'État (CGE)

Le CGE regroupe l'ensemble des états financiers : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe. Il fait l'objet chaque année d'un examen par la Cour des comptes, dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'Etat.

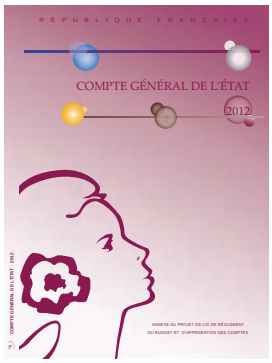

Rapport sur le contrôle interne comptable et financier de l'État et de ses établissements publics

Le Rapport sur le contrôle interne comptable et financier de l'État et de ses établissements publics présente le dispositif de maîtrise des risques et de qualité comptable mis en place par l'administration au titre de la production du CGE.

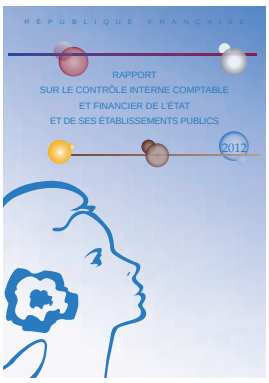

www.performance-publique.budget.gouv.fr

Mai 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE